

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Treizième séance – Mardi 27 septembre 2016, à 17 h

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Laurence Corpataux et Vera Figurek*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Esther Alder*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 15 septembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 27 septembre et mercredi 28 septembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous en avez sans doute entendu parler: la Ville de Genève veut marquer les dix ans de Cité Seniors en organisant un festival où la parole sera donnée aux seniors eux-mêmes. Ce Festival Seniors démarrera le 29 septembre à 20 h, à l'auditorium Metin Arditi, par une soirée d'ouverture dont l'entrée sera libre et gratuite, avec deux invités prestigieux: MM. Guy-Olivier Segond et Bernard Bertossa. Ces deux personnalités ont marqué la politique genevoise et ont initié des réformes et des projets qui ont encore un impact aujourd'hui. Nous parlerons de leur engagement et des valeurs qui les ont portés. Ils répondront également aux questions d'actualité de M<sup>me</sup> Jennifer Covo, et un moment sera laissé pour un échange avec la salle. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Un instant, Madame Alder. S'il vous plaît... Poursuivez!

*M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.* Merci, Monsieur le président. Les festivités se poursuivront le 30 septembre avec l'inauguration officielle de l'espace de quartier Eaux-Vives, dès 15 h, espace de quartier dont vous avez d'ailleurs financé la rénovation. J'aurai le plaisir de participer à l'inauguration avec mon collègue Rémy Pagani, qui s'est beaucoup investi dans la rénovation de ces espaces de quartier. Ensuite, vous aurez la traditionnelle Journée internationale des personnes âgées, le 1<sup>er</sup> octobre. Il y aura de nombreuses animations dans les quartiers des Grottes, de la Servette et de Plainpalais. Là encore, l'entrée sera libre.

En soirée auront lieu les promotions seniors qui accueillent les personnes atteignant l'âge de la retraite. J'aurai le plaisir d'avoir comme invités M. Manuel Tornare (*exclamations*) – oui, on est fier de l'avoir –, M<sup>me</sup> Yvette Théraulaz ainsi que le maire, M. Guillaume Barazzone, qui viendront saluer les nouveaux retraités. En point d'orgue, une grande journée portes ouvertes se déroulera le dimanche, à partir de 10 h, à Cité Seniors, avec un brunch gratuit et de nom-

breuses animations intergénérationnelles. Il y aura un concours de gâteaux. Je vous invite donc vous-mêmes, mais surtout le public, à faire de la pâtisserie. Ensuite, je donnerai le nom des lauréats des «Projets à la pelle», pour tous les projets intergénérationnels soutenus par le département. Le conseiller d'Etat M. Poggia sera également présent.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai appris que la commission des finances avait fait diligence concernant le projet d'extension de la gare souterraine de Cornavin. Je dépose une demande d'urgence pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de cette séance, puisque, comme vous le savez, nous avons des délais impératifs qui nous sont fixés par les Chemins de fer fédéraux (CFF), et il faut tenir compte du délai référendaire. Je vous remercie de faire droit à cette demande.

**Le président.** Je vous laisse déposer votre demande auprès du Service du Conseil municipal, comme le stipule le règlement, Monsieur Pagani. Merci.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** M. Barazzone sera absent le mercredi 28 septembre. M. Kanaan sera absent ce soir et demain soir. De ce fait, M. Pagani répondra au nom de M. Kanaan aux questions soulevées dans le cadre du traitement du rapport de la proposition PR-1171. M. Kanaan demande que les rapports relatifs à la proposition PR-1167 et à la pétition P-347 soit reportés. M<sup>me</sup> Salerno sera absente ce soir, à partir de 20 h 30 et demain soir. Elle demande que le traitement des rapports de la proposition PR-1167, du divers D-24 et du projet de délibération PRD-96 – si nous arrivons jusque-là – soient reportés, ce que nous acceptons, puisque nous accordons déjà le report des objets dont le traitement nécessite la présence de M. Kanaan.

Je vous informe que le Conseil municipal siégera à huis clos demain soir, à 22 h 45, pour traiter le rapport de la pétition P-337. Cette décision a été prise par le bureau lors de sa séance du 26 septembre.

Un objet a été déposé à la séance du 14 septembre 2016, mais sa lecture n'a pas été faite. Je vous l'annonce: il s'agit de la motion M-1242 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, François Bärtschi, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Yasmine

Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville».

Nous avons reçu la lettre de démission de M<sup>me</sup> Danielle Fonjallaz du conseil de fondation de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (FAHPA). Je prie M<sup>me</sup> Ecuyer de nous en faire la lecture.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Il y a un tel brouhaha que l'on n'entend rien du tout. (*Le président fait sonner la cloche.*)

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 10 septembre 2016

Monsieur le président,

A ce jour, je représente Ensemble à gauche auprès du conseil de fondation de la FAHPA et je suis membre du DAL. Mes obligations professionnelles ayant considérablement augmenté, je ne serai plus en mesure d'assurer cette représentation dès le 12 septembre 2016.

Ainsi, je vous sais gré de bien vouloir prendre note de ma démission à partir de cette date et de me confirmer son enregistrement dans les meilleurs délais.

Dans cette attente et vous remerciant d'avance, je vous adresse, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Danielle Fonjallaz

**Le président.** Merci, Madame Ecuyer. Il est pris acte de cette démission. L'élection de son remplaçant ou de sa remplaçante aura lieu tout à l'heure.

La Direction des systèmes d'information et de communication nous rappelle être à votre disposition ce soir et demain soir, ainsi que les soirées des 22 et 23 novembre 2016, pour tout problème concernant l'installation ou l'utilisation d'équipements informatiques.

Je vous annonce le retrait de la motion M-1107 relative au tram de ceinture et à la promotion de la gratuité des transports publics ainsi que celui de la résolu-

## Motion: pour une police municipale armée

tion R-191 qui demande le retrait des propos du président du Conseil municipal menaçant du recours à la violence armée.

Le bureau et les chefs de groupe se sont réunis en vue de l'application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (RCM), relatif aux renvois en commission. Des commissions ont été définies pour traiter les motions et résolutions datant de plus de six mois. Selon la procédure, je vous proposerai de renvoyer les objets concernés à la commission qui a été validée à la majorité des chefs de groupe et du bureau. Je vous ferai voter, objet par objet, ces renvois directs en commissions. Je rappelle qu'il n'y a pas de discussion potentielle. C'est soit un renvoi à la commission proposée, soit un refus. Et le refus équivaut à un retour de chacun de ces objets à l'ordre du jour où il reprend la place qu'il occupe pour l'instant, avec éventuellement quelques étoiles de plus, jusqu'au prochain traitement.

**4. Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «Pour une police municipale armée» (M-1069)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1069 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 37 non contre 23 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5741.

Motion: incivilités et bruit sur la voie publique

Motion: police municipale: osons le retour aux vraies valeurs

- 5. Motion du 20 mars 2013 de MM. Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Création d'une sous-commission de la CSDOMIC en vue d'étudier et de fournir un rapport des mesures engageables à l'encontre des incivilités et du bruit sur la voie publique» (M-1071)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1071 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 47 non contre 15 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 6. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1089 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 57 non contre 7 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup>«Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5741.

<sup>2</sup>«Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5742.

Motion: des parkings obligatoires lors de constructions

Motion: un village sport + familles au Port Noir

**7. Motion du 9 octobre 2013 de M<sup>me</sup> et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1095 à la commission du logement est refusé par 50 non contre 15 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

**8. Motion du 25 février 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Alexandre Wisard, Catherine Thobellem, Antoine Maulini, Anne Moratti, Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pour l'installation d'un village sport + familles au Port Noir» (M-1118)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'OrangeCinema se déroulera sur le site du Port-Noir du 16 juillet au 24 août, sous réserve d'en obtenir l'autorisation non accordée à ce jour;
- que cette manifestation, bien ancrée dans le calendrier des événements à Genève, nécessite la mise en place d'une infrastructure coûteuse pour une période limitée;
- que le Mondial de football aura lieu du 12 juin au 13 juillet, avec la participation de l'équipe nationale, ce qui va créer un engouement certain dans notre Ville de Genève;
- que l'organisateur de OrangeCinema est disposé à installer son infrastructure plus tôt, afin d'offrir gratuitement à la population les retransmissions des matches sur écran géant;
- que Ge200 investit du 28 mai au 10 juin 2014 l'emplacement du Port-Noir et que les infrastructures de OrangeCinema pourraient également être mises à disposition;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5742.

<sup>2</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5744.

Motion: récolter le papier contre rémunération

- que développer des synergies entre ces diverses manifestations au même endroit n'engage aucuns frais pour la Ville de Genève et permet de dédoubler les lieux d'accueil populaires pour le Mondial (Vernets + Port-Noir);
- que des contacts ont été pris et un accord de principe passé entre les entités concernées par les trois événements,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir l'ensemble de ces manifestations populaires et de délivrer une autorisation d'occuper le domaine public, au Port-Noir, du 28 mai au 24 août 2014 dans les délais qui s'imposent.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1118 à la commission des sports est accepté par 40 oui contre 22 non (2 abstentions).

**9. Motion du 26 février 2014 de MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Récolter le papier, une action citoyenne» (M-1120)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1120 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 42 non contre 22 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5745.

Motion: dimanches sans voiture autour de la rade

Motion: crise au Théâtre Saint-Gervais

- 10. Motion du 18 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de motion M-1175 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 34 non contre 33 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 11. Motion du 20 mai 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Stéphanie Prezioso, Pascal Holenweg et Tobias Schnebli: «Saint-Gervais: tirer les leçons de la crise» (M-1184)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1184 à la commission des arts et de la culture est refusé par 55 non contre 9 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup>«Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5749.

<sup>2</sup>«Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5755.

**12. Motion du 22 juin 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Olivier Wasmer, Michèle Roulet, Pierre de Bocard, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Rémy Burri, Sophie Courvoisier, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Natacha Buffet-Desfayes, Christo Ivanov, Adrien Genecand et Helena Rigotti: «Occupation illicite du Grütli: rétablissons l'Etat de droit» (M-1186)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la Maison des arts du Grütli est occupée depuis plusieurs jours par des requérants d'asile déboutés et leurs soutiens, cela pour protester contre leur transfert du foyer des Tattes dans des abris de la protection civile;
- lesdits requérants d'asile ont été déboutés et n'ont pas vocation à rester sur notre territoire. Ils ont donc la latitude de rentrer dans leur pays d'origine s'ils ne se plaisent pas en Suisse;
- le Conseil administratif se rend complice d'une action illégale et se mêle, une fois de plus, d'une affaire qui ne le regarde pas;
- des dizaines de milliers de nos concitoyens ont vécu dans des abris de la protection civile pendant leur service militaire, preuve que cela est possible avec de la bonne volonté;
- les abris de la protection civile accueillent des sans-abri pendant la période hivernale dans des conditions parfaitement décentes, pour preuve, le projet de les accueillir à l'année dans un tel endroit,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- faire évacuer immédiatement la Maison des arts du Grütli, actuellement occupée par des requérants d'asile et leurs soutiens, au besoin par l'intervention de la force publique;
- refuser toute prise en charge de l'hébergement desdits requérants aux frais de la Ville de Genève et toute mise à disposition de l'espace public municipal;
- encourager le retour des requérants déboutés dans leur pays d'origine à travers l'aide au développement municipale.

**M. Simon Brandt** (LR). Nous souhaitons retirer cette motion, étant donné que ce dossier n'est heureusement plus d'actualité.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5756.

**Le président.** C'est une très bonne idée, merci.

*La motion est retirée par ses auteurs.*

**13. Résolution du 22 juin 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Natacha Buffet-Desfayes: «Refusons l'occupation du Grütli!» (R-186)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

*Exposé des motifs*

Depuis le week-end dernier, l'immeuble de la Maison des arts du Grütli est occupé par un groupe baptisé «Stop Bunkers», qui squatte ce lieu culturel en toute impunité. Une trentaine de requérants d'asile déboutés se sont introduits dans ce bâtiment et refusent de rejoindre les locaux qui sont mis à leur disposition par l'Hospice général. Cette institution en charge de la politique d'asile dans le canton de Genève doit faire face à un afflux soudain et massif de réfugiés, qui nécessitent des conditions d'accueil moins confortables. Face à la pénurie de places due à la dégradation subite de la situation internationale, il a été demandé aux requérants d'asile déboutés, célibataires, de loger temporairement dans des abris de la protection civile. Il n'est pas acceptable qu'un groupe politique instrumentalise des personnes et occupe un local public qui est ainsi détourné de sa fonction première. Cette résolution réclame de la fermeté de la part du Conseil administratif et demande la libération de la Maison des arts du Grütli.

Considérant:

- qu'une trentaine de requérants d'asile déboutés ont occupé les locaux de la Maison des arts du Grütli parce qu'ils refusent de loger dans des abris de la protection civile;
- que la Maison des arts du Grütli ne répond pas aux normes sanitaires pour un séjour;
- que les habitants de ces abris sont instrumentalisés politiquement par certains groupes;
- qu'il n'est pas tolérable qu'un local municipal soit squatté,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5757.

1596 SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

Motion: prioriser les logements pour les victimes de violences domestiques

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rendre la Maison des arts du Grütli à sa vocation de lieu culturel;
- de diriger les requérants d’asile déboutés vers les lieux que l’Hospice général met à leur disposition;
- d’éviter que les édifices municipaux soient squattés.

**M. Laurent Leisi** (MCG). Nous annonçons que nous retirons cette motion, du fait qu’elle n’est plus d’actualité.

*La motion est retirée par ses auteurs.*

**14. Motion du 6 octobre 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Hélène Ecuyer: «Priorisons les logements pour les victimes de violences domestiques!» (M-1193)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1193 à la commission du logement est refusé par 36 non contre 29 oui.*

*(La motion reste inscrite à l’ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d’ordonnancement, 1553.

Motion: concrétisons la solidarité aux Croupettes

Résolution: pour le renvoi immédiat des requérants d'asile déboutés et des NEM

**15. Motion du 7 octobre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Gloria Castro, Pierre Gauthier et Gazi Sahin: «Genève, Ville de refuge: concrétisons la solidarité aux Croupettes» (M-1194)<sup>1</sup>.**

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). La situation de ces bâtiments concernés aux Croupettes ayant changé, nous retirons cette motion. (*Signe de dénégation de la part de M. Gauthier.*) Pardon, elle n'est pas retirée, car l'un des signataires s'y oppose.

**Le président.** Monsieur Gauthier, vous êtes signataire... Est-ce correct que vous vous opposiez au retrait de cette motion? (*Signe d'assentiment de la part de M. Gauthier.*) Très bien.

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1194 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 54 non contre 10 oui (3 abstentions).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

**16. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution R-189 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 40 non contre 28 oui.*

*(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup>«Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2151.

<sup>2</sup>«Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnement, 2182.

**17. Motion du 11 novembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Michel Nargi, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Christo Ivanov et Natacha Buffet-Desfayes: «Accessibilité des toilettes dans les restaurants» (M-1200)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le nombre de toilettes publiques est insuffisant sur les diverses places de marché;
- que l’entretien de ces mêmes toilettes revient à environ 3500 francs par an;
- qu’on devrait permettre aussi aux touristes qui voyagent à Genève d’accéder à un service gratuit et accueillant,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de créer un autocollant «toilettes accueillantes» pour les commerçants qui s’engagent à autoriser l’utilisation de leurs toilettes sans restriction;
- de prévoir le versement d’un dédommagement de 1000 francs par an en contrepartie;
- de présenter au Conseil municipal un projet trouvant le juste équilibre, étant donné que les marchés sont devenus des lieux qui permettent de faire des courses et de se retrouver entre amis pour partager des moments conviviaux.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1200 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 63 oui contre 1 non (1 abstention).

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2967.

**18. Motion du 11 novembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Alia Chaker Mangeat et Lionel Ricou: «Un prix «Femme exilée, femme engagée» (M-1202)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève a soutenu entre 2003 et 2012 le prix «Femme exilée, femme engagée» créé par M<sup>me</sup> Alba Viotto, ancienne directrice de l'Ecole d'infirmières et infirmiers en psychiatrie, en organisant une cérémonie de remise de prix symboliques ainsi qu'une conférence de presse au Palais Eynard;
- que le but de ce prix était de rendre publiquement hommage aux femmes exilées et de faire connaître largement leurs grandes qualités de courage, de résilience, de créativité et d'engagement;
- que ce prix, attribué chaque année à des femmes ayant surmonté de manière constructive la souffrance liée à l'exil permettait de faire connaître des trajectoires d'intégration, de mettre en avant des modèles stimulants et de donner une image positive de l'apport des femmes étrangères à Genève;
- que, à la suite du décès de M<sup>me</sup> Viotto, cette tradition n'a pas continué,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la Ville de Genève reprenne le flambeau de l'organisation d'un prix «Femme exilée, femme engagée», en partenariat avec les associations féminines souhaitant s'engager pour ce projet.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1202 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 42 oui contre 27 non (1 abstention).

---

<sup>1</sup> «Mémoire 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2968.

Motion: pour une municipalité pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers

**19. Motion du 15 décembre 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Jean Zahno, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pierre Scherb, Jacques Pagan, Jean-Luc von Arx, Pascal Spuhler et Natacha Buffet-Desfayes: «Pour une municipalité pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers (bis)» (M-1203)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le 19 mars 2014, le Conseil municipal a accepté la motion M-1061, «Pour une Ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers», visant à mieux informer les étrangers sur leur droit de vote au niveau communal, en lien avec le Bureau de l'intégration des étrangers;
- le département des finances et du logement a ainsi édité, le 29 avril 2015, une brochure d'information, *Ma commune, mes droits politiques: un guide pour mieux comprendre la citoyenneté*, adressée à 8000 électeurs étrangers ainsi qu'à des maisons de quartier, des bibliothèques municipales et des associations. Il a aussi indiqué, dans sa réponse à la motion M-1061, que des projets seraient menés ou soutenus par le pôle Egalité et diversité du Service Agenda 21 – Ville durable;
- toutefois, selon l'Office cantonal de la statistique, il y avait 37 093 électeurs étrangers en Ville de Genève au 31 décembre 2014;
- le Programme d'intégration cantonal, en cours de rédaction, prévoit un renforcement de la collaboration entre le Canton et les communes pour ce qui est de la promotion de l'intégration des étrangers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de préciser quelles actions seront menées par le pôle Egalité et diversité et à quel prix;
- d'indiquer quelle action est menée de concert avec le Bureau de l'intégration des étrangers afin de sensibiliser les 37 093 électeurs étrangers en Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1203 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 57 oui contre 7 non (2 abstentions).

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3642.

**20. Motion du 19 janvier 2016 de M. Pierre Gauthier: «Une nouvelle vie pour le Rialto» (M-1205)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les salles multiplexes du cinéma Le Rialto ont définitivement fermé;
  - ces lieux sont insonorisés et équipés pour recevoir du public;
  - le manque de lieux culturels adaptés aux expressions artistiques contemporaines (concerts, soirées dansantes, théâtre, cinéma, danse, etc.) est avéré;
  - ce manque avéré entraîne une suroccupation des rares espaces existants avec pour conséquence, entre autres, des problèmes récurrents de cohabitation difficile avec le voisinage desdits espaces;
  - du fait de sa position centrale, le Rialto est très bien desservi par de nombreux transports publics;
  - la Ville de Genève se doit d’avoir une politique active de développement culturel, notamment en direction du public de jeunes adultes,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- évaluer rapidement les possibilités d’acquisition du complexe Le Rialto auprès de ses actuels propriétaires;
  - évaluer la possibilité d’attribuer la gestion et l’animation de ces lieux à des acteurs culturels orientés vers les expressions contemporaines à destination d’un public jeune;
  - engager une concertation et une collaboration actives avec les acteurs culturels susnommés et les différents propriétaires fonciers, afin d’identifier les possibilités d’implantation de nouveaux espaces d’expression culturelle contemporaine destinés au public des jeunes adultes.

**M. Pierre Gauthier** (HP). Je crois que la situation a changé et je retire cette motion.

**Le président.** Merci.

*La motion est retirée par ses auteurs.*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d’ordonnancement, 3674.

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto

Motion: greffes de graffs sur les bâches de chantier

**21. Motion du 19 janvier 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Pierre Gauthier, Simon Gaberell, Tobias Schnebli et Christina Kitsos: «Pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto» (M-1206)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1206 à la commission des arts et de la culture est refusé par 36 non contre 33 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

**22. Motion du 25 janvier 2016 de M. Pierre Gauthier: «Greffes de graffs sur les bâches de chantier» (M-1207)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le graff est un art qui est né à Philadelphie, qu'il s'est développé aux Etats-Unis, puis dans toutes les villes du monde et qu'il est aujourd'hui considéré comme un art à part entière;
- la Ville de Genève ouvre et supervise de nombreux chantiers de construction ou de réhabilitation d'immeubles ou de bâtiments dans tous les quartiers;
- les échafaudages sont, en général, protégés par des bâches, que les chantiers sont souvent entourés de palissades et que bâches et palissades pourraient servir de support à des fresques artistiques, des graffs;
- par exemple, le futur chantier du Grand Théâtre, prévu pour durer deux ans, offrira de grandes surfaces qui pourraient être décorées de fresques urbaines, les graffs;
- la ville et la région de Genève comptent de nombreux et talentueux artistes graffeurs locaux connus dans leur milieu mais encore méconnus du grand public;
- ces graffeurs pourraient être sollicités pour réaliser des graffs afin de décorer les surfaces de bâches et de palissades dégagées par lesdits chantiers;
- la Ville de Genève collabore déjà avec les graffeurs sur des projets modestes supervisés par les travailleurs sociaux;

<sup>1</sup>«Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 3676.

<sup>2</sup>«Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée 4645. Motion d'ordonnancement, 4827.

Motion: locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances

- à la fin des différents chantiers, les bâches et les palissades pourraient être découpées et les graffs exposés au bénéfice des artistes,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- prendre contact avec les différents graffeurs locaux actifs dans la région genevoise et à leur proposer d'exprimer leur créativité sur les surfaces disponibles des différents chantiers gérés ou supervisés par la Ville de Genève;
  - définir les critères de choix des artistes et les modalités de leurs interventions en favorisant, par exemple, des thèmes qui soient en relation avec l'histoire du quartier ou de la ville de Genève, ou encore qui soient en lien avec l'histoire du bâtiment concerné par les travaux;
  - prendre à sa charge les frais de fournitures (peintures, déplacements et éventuellement mise à disposition de locaux et de dépôts).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1207 à la commission des travaux et des constructions est accepté par 41 oui contre 26 non (1 abstention).

**23. Motion du 25 janvier 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances» (M-1208)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la Ville de Genève possède un important parc immobilier, de plus de 5300 logements, gérés par la Gérance immobilière municipale;
- la Ville de Genève possède également des locaux commerciaux (bureaux, arcades, ateliers, dépôts) et des places de parking;
- le site internet de la Ville de Genève présente une liste de ses locaux commerciaux par immeuble, qui remonte au 31 mars 2008 et qui n'a pas été mise à jour depuis lors. Cette liste fait état de 564 locaux commerciaux;
- il en va de même pour la liste des dépôts de la Ville, au nombre de 552 au 31 mars 2008;
- au 8 janvier 2016, la Ville n'avait que neuf locaux commerciaux vacants à louer (un bureau à Vernier, deux arcades, quatre dépôts et deux ateliers);

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4645.

Motion: menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires

- ainsi, rien n'indique, année après année, l'évolution du nombre d'appartements, arcades, ateliers, locaux commerciaux, villas ou places de parking que la Ville possède, a fortiori le nombre de locaux vacants et le manque à gagner occasionné,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de publier officiellement, année après année, au 31 décembre et en toute transparence, les listes des appartements, arcades, ateliers, locaux commerciaux, villas et places de stationnement appartenant à la Ville de Genève, ainsi que le taux de vacance de ces objets et les incidences financières qui en résultent (par exemple le manque à gagner).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1208 à la commission du logement est accepté à l'unanimité (65 oui).

**24. Motion du 25 janvier 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Olivier Gurtner, Joris Vaucher, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Alia Chaker Mangepat: «Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance» (M-1209)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1209 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 37 non contre 31 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4645.

**25. Motion du 25 janvier 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Jean-Philippe Haas, Eric Bertinat, Joris Vaucher, Maria Vittoria Romano, Pascal Spuhler, Lionel Ricou, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso et Simon Gaberell: «Le Marathon de Genève, une chance pour notre ville!» (M-1211)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la course à pied est devenue, ces dernières années, une activité sportive qui connaît un essor et un succès hors du commun;
- que le canton de Genève a la chance d'accueillir un marathon sur son territoire et qu'une grande partie de son tracé se situe sur le territoire de la Ville;
- que le Marathon de Genève a accueilli 16 000 participants en 2015 et que ce nombre ne cesse d'augmenter d'année en année;
- que les marathons drainent des participants et des visiteurs du monde entier;
- que les marathons valorisent les villes et les régions qui les accueillent et ce, aussi bien au niveau économique et social que culturel;
- que la Ville de Genève s'engage au quotidien pour valoriser la pratique du sport à tout âge;
- que de très nombreux Genevois ignorent encore malheureusement, l'existence de cette manifestation sportive d'envergure;
- que le Service des sports renseigne régulièrement ses habitants sur les différentes manifestations sportives qui ont lieu sur son territoire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de valoriser davantage, par le biais d'une information soutenue à sa population et aux commerçants qui se trouvent sur son territoire, un tel événement;
- de proposer, en partenariat avec le comité d'organisation du Marathon de Genève et les commerçants, un projet de mise en valeur de cette manifestation, par le biais, par exemple, d'activités inédites sur le territoire de la ville de Genève;
- de faire en sorte que le week-end du marathon devienne un week-end de «fête» pour les Genevois et les touristes, en se basant par exemple sur le principe de la Course de l'Escalade.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1211 à la commission des sports est accepté par 62 oui contre 1 non.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4645.

Motion: faciliter l'accès aux handicapés dans les cafés  
et restaurants autour du cimetière de Saint-Georges

**26. Motion du 10 février 2016 de M<sup>me</sup> et MM. Stéphane Guex, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Tobias Schnebli, Pierre Gauthier et Morten Gisselbaek: «Cafés et restaurants proches du cimetière de Saint-Georges: facilitons l'accès aux handicapés» (M-1213)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- trois établissements publics sont situés aux abords immédiats du cimetière de Saint-Georges (soit le Saint-Georges, sur la commune de Lancy, ainsi que le Café de la Tour et le Chalet au bois de la Bâtie, des baux commerciaux de la Gérance immobilière municipale);
- les verrées en hommage aux défunts se tiennent par commodité et traditionnellement dans l'un des établissements cités;
- certains fauteuils roulants électriques pèsent jusqu'à 180 kg;
- le Café de la Tour ne dispose que d'un escalier pour accéder à l'intérieur;
- le Chalet dispose d'une rampe, mais sans accès à la salle;
- le Saint-Georges, trop petit, est plus accessible aux fauteuils électriques en été grâce à la terrasse;
- par manque d'infrastructures permettant l'accès à ces cafés, des personnes en fauteuil électrique sont contraintes de renoncer à rendre hommage à un proche ou de rester dehors, ce qui est inconfortable dans le froid ou sous la pluie,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre des mesures permettant à chaque citoyen, y compris aux personnes à mobilité réduite en fauteuil électrique, d'accéder aisément aux établissements concernés.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1213 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (69 oui).

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5280.

Motion: ouvrons les grottes du Cardinal sous le bois de la Bâtie  
aux activités multiculturelles contemporaines

**27. Motion du 10 février 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Hélène Ecuyer, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Ouvrons les grottes du Cardinal sous le bois de la Bâtie aux activités multiculturelles contemporaines» (M-1214)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le manque de lieux multiculturels destinés à la création et à l’expression artistique contemporaine;
- le manque d’espaces permettant la production de spectacles divers destinés au public jeune et adulte (soirées dansantes, concerts, théâtre, cinéma, expositions...);
- la difficulté rencontrée par les autorités à identifier, puis à mettre les espaces nécessaires à la disposition de collectifs d’associations en raison des nuisances qui affectent le voisinage de ces lieux;
- l’existence, sous le bois de la Bâtie, de trois vastes espaces aujourd’hui inoccupés, constitués par les anciennes champignonnières et par les grottes du Cardinal;
- l’exemple de transformation réussie de l’Abri en lieu d’expression artistique, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- sécuriser et réhabiliter les espaces susmentionnés sous le bois de la Bâtie, afin qu’ils puissent être utilisés comme lieux multiculturels associatifs destinés à la création et à l’expression artistique contemporaine;
- prévoir le cas échéant des espaces permettant d’y accueillir différents publics jeunes ou adultes pour des soirées culturelles ou festives.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1214 à la commission des arts et de la culture est accepté par 42 oui contre 29 non.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5281.

**28. Motion du 10 février 2016 de M<sup>me</sup> et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Pascal Spuhler: «Non à la suppression du porc en milieu scolaire» (M-1215)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la nourriture est un élément majeur d'une culture et de nos mœurs;
- qu'une nourriture variée est également un élément culturel;
- que la viande de porc fait partie de nos mœurs, de nos coutumes et de notre culture;
- que supprimer le porc des cuisines scolaires pour des raisons religieuses, même si elles ne sont pas avouées, contrevient gravement à l'esprit laïc de l'école;
- que, si l'école se soumet à l'exception religieuse sur le porc, il lui faut aussi envisager que certains ne mangent pas de bœuf, de veau ou de cheval, d'autres que des légumes... L'exception devenant la règle, ce sont dès lors des minorités qui imposent à tous leurs habitudes alimentaires;
- que supprimer le porc, élément culturel de notre identité, est donc discriminatoire à l'encontre de nos populations autochtones et contrevient à la laïcité de l'école,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'agir afin que le porc soit immédiatement réintroduit dans les menus et les habitudes alimentaires de nos cuisines scolaires.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1215 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 39 oui contre 30 non.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5281. Motion d'ordonnancement, 7640.

**29. Motion du 14 mars 2016 de MM. Eric Bertinat, Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb: «Le porc, j'adore!» (M-1216)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les restaurants scolaires de la Ville de Genève doivent proposer des menus sains, variés et équilibrés, selon le label Fourchette verte junior, inspiré de la pyramide alimentaire de la Société suisse de nutrition;
- de tels menus sont ainsi composés d'un légume, d'un féculent et d'un aliment riche en protéines (viande, poisson, fromage, œuf ou tofu);
- dorénavant, l'Association des restaurants scolaires de l'Europe (ARSE), qui dessert dix restaurants scolaires dans les quartiers de Saint-Jean, des Charmilles, de Liotard et de Vieusseux, veut bannir le porc de ses menus;
- pour ce faire, l'ARSE, qui compte des parents d'élèves parmi ses membres, invoque «des raisons logistiques». En effet, sur les dix établissements desservis, certains seulement prendraient en charge 40% d'enfants ne consommant pas de porc, ce qui justifierait de priver de porc tous les autres, la majorité donc, pour qui la consommation de cette viande est ancrée dans nos us et coutumes;
- de plus, on se doute bien que le porc n'est pas servi tous les jours et il faut souligner que c'est une viande bon marché;
- en outre, les cantines scolaires sont un service public facultatif et ceux qui ne sont pas satisfaits sont donc libres, occasionnellement, de se munir d'un panier-repas ou de mettre leur viande de côté, comme cela se fait déjà dans beaucoup de restaurants scolaires en France;
- bannir notre consommation traditionnelle de porc pour satisfaire aux exigences religieuses d'une minorité (5,5% de musulmans dans le canton de Genève) est non seulement disproportionné de la part d'une association qui assure un service public, mais, plus grave, constitue un signal fort de soumission, une porte ouverte à la «dhimmitude»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures utiles afin d'empêcher la suppression pure et simple du porc dans les menus des restaurants scolaires.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1216 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 37 oui contre 30 non.

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5991.

**30. Motion du 14 mars 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Stéphane Guex, Gloria Castro, Hélène Ecuyer, Pierre Gauthier, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Brigitte Studer: «Visualisons les interventions et les débats du Conseil municipal» (M-1217)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le Conseil municipal siège dans la salle du Grand Conseil;
- le Grand Conseil dispose d'une diffusion directe en ligne indiquant en temps réel l'objet en discussion, le nom et l'appartenance politique de chaque intervenant au moment de sa prise de parole;
- le procédé technique permettant ces informations en direct est déjà opérationnel;
- chaque citoyen prenant en cours la diffusion des travaux du Conseil municipal est en droit de savoir immédiatement quel est l'objet en discussion et qui est l'orateur,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire mettre à la disposition du Service du secrétariat du Conseil municipal et du public des moyens technologiques identiques à ceux du Grand Conseil.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1217 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 70 oui contre 2 non.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5991.

**31. Election d'un-e représentant-e du groupe Ensemble à gauche pour faire partie du conseil de fondation de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, en remplacement de M<sup>me</sup> Danielle Fonjallaz, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art.130, lettre B).**

**Le président.** Je donne la parole à M<sup>me</sup> Figurek. Pardon, je donne la parole à M<sup>me</sup> Pérez. Chacun à sa place...

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Chacun à sa place, je suis bien d'accord. J'ai l'honneur de présenter à cette assemblée M<sup>me</sup> Pia Langford, membre du DAL, un des composants de la coalition Ensemble à gauche. Elle est enseignante, domiciliée à Genève et elle a une expérience de terrain relative au travail avec les personnes âgées.

**Le président.** Cette candidature étant unique, M<sup>me</sup> Langford est donc tacitement élue.

**32. Pétitions.**

**Le président.** Nous avons reçu les pétitions suivantes, renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-362, «Pour la survie des manifestations La ville est à vous dans nos quartiers: quel quartier doit mourir?»;
- P-363, «Pour l'assouplissement de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le parc Hentsch»;
- P-364, «Pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction».

La lecture de la lettre d'accompagnement de la pétition P-362 a été acceptée par le bureau, lors de sa séance du 26 septembre. Je prie M<sup>me</sup> Sumi de procéder à sa lecture.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 15 septembre 2016

Monsieur le président,

La ville est à vous est une fête de rue gratuite et ouverte à toutes et à tous, qui poursuit un idéal de réappropriation sociale et culturelle de la ville par les habitant-e-s. Cet événement se propose de stimuler diverses formes d'expressions artistiques et culturelles impliquant la participation active du quartier au travers d'animations de proximité et d'un vide-grenier. Cette manifestation populaire est devenue incontournable dans nos quartiers, cela avec un large soutien de la population genevoise: des fêtes populaires, chères aux habitant-e-s au sein de chaque quartier et de surcroît peu onéreuses, car reposant essentiellement sur le bénévolat. Ces fêtes de quartier sont réellement devenues une tradition populaire.

Aujourd'hui, c'est l'existence même de ces vide-greniers festifs qui est en péril! Ces manifestations sont sous-financées alors que leur popularité ne fait que s'accroître: quelque 300 000 participants chaque année! Elles sont surtout sous-valorisées, de par l'insuffisance des moyens logistiques et sécuritaires, au vu de l'impact positif qu'elles créent et également par le fait que l'organisation soit bénévole. Elles fédèrent de plus les habitant-e-s autour d'un projet qui est à la fois:

- festif: ce sont 30 jours de fête par année en extérieur;
- social: en favorisant les liens entre les habitants, les générations et les cultures, c'est également un bel exemple de participation populaire;
- culturel: avec 1000 concerts et autant de spectacles de rue;
- économique: en soutenant l'économie locale et les solidarités;
- écologique: avec une constante amélioration de la gestion des déchets (recyclage, réutilisation et récupération);
- et, surtout, humain: permettant à 600 bénévoles de s'investir pour leur quartier, pour les habitant-e-s. La ville est à vous permet de plus l'intégration de toutes les composantes d'un quartier.

Nous souhaitons rappeler que ces fêtes de quartier sont organisées pour les habitant-e-s et par les habitant-e-s. C'est-à-dire que ce sont des comités organisateurs bénévoles qui offrent de leur temps – quelques mille heures pour chaque fête de quartier – pour offrir un moment festif et convivial.

Par cette pétition, nous demandons le maintien de ce projet ainsi que toutes les prestations associées, afin que ces vide-greniers festifs puissent continuer d'exister dans de bonnes conditions. C'est-à-dire:

- le maintien de l'ensemble des fêtes de quartier La ville est à vous (soit 15 quartiers volontaires en 2016);

## Questions orales

- la réévaluation des sommes allouées et des moyens logistiques nécessaires au bon déroulement des manifestations;
- le maintien de la gratuité des prestations de la Ville de Genève;
- la mise à disposition des ressources humaines suffisantes dédiées au soutien à la manifestation.

En vous remerciant pour l'attention et l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Association pour La ville est à vous (AVAV), formée des comités organisateurs bénévoles des manifestations La ville est à vous, représentée par Sylvia Oberson, pour l'association Saintjean en fêtes, Amid Benjamaa pour l'Association Europe-Charmilles, et Marisa Rezzonico, pour l'Association Saco-Genêts

*(Brouhaha.)*

**Le président.** Je vous rappelle qu'il y a des salles, Messieurs Ivanov et Thévoz, si vous avez besoin de discuter, n'hésitez pas.

### 33. Questions orales.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Je ne sais pas s'il m'écoute... (*Signe d'assentiment de M. Pagani.*) C'est parfait, vous pouvez faire plusieurs choses en même temps, c'est très bien. C'est la troisième ou la quatrième fois que je vous pose cette question. De plus, les représentants des habitants du quartier des Eaux-Vives sont dans le public, cela les intéressera. J'aurais voulu savoir quand vous comptiez mettre du phonoabsorbant à la rue des Eaux-Vives, étant donné que c'est prévu. Certes, il y a des rues adjacentes, des petites rues en zone 30 km/h, mais c'est la rue des Eaux-Vives qui est importante. J'aurais voulu obtenir une date précise.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, comme vous le savez, aujourd'hui il y a un engouement à l'égard de la pose du revêtement phonoabsorbant, et je m'en réjouis. Toutefois, je vous rappelle qu'il y a quatre ans de cela, elle m'était quasiment interdite. Toujours est-il que nous ne pouvons pas être partout; nous avons 250 km de rues sur lesquelles

nous devons déposer du revêtement phonoabsorbant. J'ai pris rendez-vous avec la commission des travaux et des constructions pour lui présenter la campagne que nous réaliserons avec l'accord de la Direction générale de la mobilité, car comme vous l'imaginez, ce n'est pas simple. Je me réjouis de vous rencontrer en commission, lors de cette présentation, en 2017. Dans ce cadre-là, on vous indiquera quand la rue des Eaux-Vives sera l'objet de notre attention.

**Le président.** Je vous rappelle que la réponse ne doit pas dépasser deux minutes.

**M. Grégoire Carasso (S).** Ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani et concerne les arbres de la plaine de Plainpalais. Je fais suite au courrier qui vous a été adressé par les référendaires, ainsi qu'à la question orale posée il y a deux semaines par notre collègue Maria Pérez, relative aux moyens que la Ville semble être prête à mettre à la disposition des référendaires afin que le débat démocratique puisse avoir lieu sur des bases que nous souhaitons équitables. Je pense notamment à l'exposition tenue aujourd'hui sur la plaine et qui prend position sur l'objet du référendum. Il y a deux semaines, il me semble que votre réponse était assez encourageante. Est-ce que dans l'intervalle le dossier a évolué? Sachant que la votation est le 27 novembre, il serait un peu dommage d'attendre le mois de décembre pour agir.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** *Bis repetita placent*, Monsieur le conseiller municipal, nous avons fait parvenir un mail par lequel j'ai précisé, la semaine dernière ou la semaine d'avant – puisque nous nous réunissons assez régulièrement ces temps –, que je mettrai à disposition une douzaine de panneaux format HSBC, pour donner un ordre de grandeur. Ce sont exactement les mêmes panneaux mis aujourd'hui à la disposition de l'exposition d'information sur le projet de compromis que ce Conseil municipal a validé. J'ai même entendu dire que le Service logistique et manifestations amènerait ces panneaux sur la plaine de Plainpalais, alors que nous ne sommes pas tenus de le faire.

Je pense que vous serez d'accord avec moi sur le fait qu'il revient aux référendaires de trouver l'argent pour faire en sorte que cette exposition ait de la tenue. Je parle au nom du Conseil administratif qui s'est encore prononcé tout à l'heure; il n'y a jamais eu de coutume ni de loi ou de règlement selon lesquels les autorités donnent de l'argent aux comités référendaires, quels qu'ils soient, Monsieur le conseiller municipal. Je suis donc très précis, au nom du Conseil administratif, nous ne donnerons aucun argent. Nous mettrons simplement à disposition ces

## Questions orales

panneaux et nous les amènerons sur la plaine de Plainpalais pour que, comme vous le dites, le débat démocratique ait lieu.

**M. Simon Gaberell** (Ve). Ma question concerne également les arbres de Plainpalais – comme quoi, la saga continue – et elle est adressée à M. Barazzone. Je relaie ici une inquiétude de l’association référendaire, qui aurait été informée de l’abattage programmé de 30 arbres supplémentaires sur la plaine de Plainpalais. Je relaie cette légitime inquiétude qui préoccupe également les partis, comme les Verts, qui ont accepté le compromis, puisque ça le remettra en cause. Monsieur le magistrat, pouvez-vous nous dire si des coupes d’arbres sont prévues d’ici à la fin de l’année, et si oui, dans quelle mesure et pourquoi?

**Le président.** Il y a deux demandes de prise de parole. Messieurs Barazzone et Pagani, vous avez chacun une minute à disposition, car je rappelle que les réponses doivent être formulées en deux minutes.

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Monsieur le conseiller municipal, au fond il me semble que vous n’avez pas relayé la réponse que je vous avais fournie la dernière fois. Une expertise est en train d’être menée sur l’ensemble des arbres de la plaine de Plainpalais, étant précisé que les premiers éléments de l’expertise ont démontré qu’un certain nombre d’arbres devaient être abattus. Ce sont les 16 arbres qui ont été abattus il y a quelques semaines. L’expertise suit son cours. On avait prévu de venir en commission le 4 octobre. Je peux vous annoncer que l’expertise ne sera malheureusement pas prête à ce moment-là. M. Pagani et moi-même viendrons présenter l’expertise à la commission de l’aménagement et de l’environnement le 18 octobre – nous venons de convenir de cette date avec M<sup>me</sup> la présidente. Le jour d’après, nous présenterons les résultats de l’expertise qui sera rendue publique, notamment aux associations concernées. Cela dit, ce que je vous disais, c’est qu’il n’y aura pas 30 arbres abattus. On n’en sait rien. J’ai dit qu’au fur et à mesure que l’expert découvrirait des arbres malades qui pourraient potentiellement faire peser des risques sur la sécurité des hommes et des femmes de ce canton, nous les abattons, car nous sommes responsables de la sécurité des usagers du domaine public. Cela étant, s’agissant du projet, il n’y a aucune raison de changer le fusil d’épaule, si j’ose parler ainsi car, encore une fois, il ne faut pas mélanger un projet d’aménagement avec des abattages qui seraient liés à la sécurité des habitants et des biens. D’ailleurs, M. Pagani vous en parlera.

**Le président.** La parole est à M. Pagani. Il vous reste quarante-cinq secondes.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, je précise très rapidement que nous avons mis en relation le projet de compromis, c'est-à-dire les 54 arbres qui doivent être déplacés et ceux qui ont été coupés. Je vous rappelle que l'arbre qui a été coupé et évalué comme étant sain du côté des locaux du *Genève Home Informations* (GHI) ne faisait pas partie de ces arbres déplacés. Je parle des arbres déplacés sur le marché de légumes du dimanche et du mercredi. Sur ces 59 arbres, neuf sont concernés. Il reste encore 50 arbres à déplacer. Pour nous, ce compromis reste toujours valable.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, vous avez souhaité fermer la Vieille-Ville aux personnes qui n'étaient pas détentrices d'un macaron ou d'un système spécial. Un certain nombre de personnes se retrouvent à accéder en Vieille-Ville avec un macaron handicapé, puis à devoir sonner aux bornes, alors que personne ne répond. Ma question est la suivante: quel est l'horaire et qui est responsable d'assurer une vraie permanence pour que les personnes handicapées ne restent pas coincées derrière la borne et n'aient pas à changer de destination pour aller éventuellement dîner ailleurs?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, je n'ai pas décidé de mettre des bornes. C'est ce Conseil municipal qui a décidé de faire droit à une demande des habitants de la Vieille-Ville qui date de quinze ans pour faire respecter une norme datant de vingt-cinq ans. Celle-ci aurait dû faire en sorte que la Vieille-Ville ne serve pas de transit ni de gymkhana à celles et ceux qui la traversent la nuit. La Fondation des parkings est à même de vous répondre très précisément, puisque c'est elle qui gère ces bornes. Toutefois, à ma connaissance, une caméra repère les plaques d'immatriculation et chaque plaque immatriculée donne droit aux ayants droit, y compris aux personnes en situation de handicap, à l'abaissement des bornes la nuit, puisque c'est quasiment automatique. Je vous rappelle que rien ne change le jour.

**M. Adrien Genecand (LR).** Comme dans le cas du Métropole, ma question s'adresse soit à M<sup>me</sup> Salerno, soit à M. Pagani. Elle concerne un de nos appartements, à la promenade du Pin, où l'on a découvert, avec bonheur, qu'il avait été rénové par un locataire auquel on a remboursé la somme de 1 million de francs. En fait, lorsque l'on arrive à des sommes aussi élevées, je me demande si on ne devrait pas passer devant le Conseil municipal, comme prévu. Qui est-ce qui a subrogé à la réflexion des services municipaux en préjugant le remboursement de 1 million de francs au locataire pour les travaux d'investissement d'un bien nous appartenant, à la promenade du Pin, sans passer devant ce Conseil?

**Le président.** Il vous sera répondu demain, Monsieur Genecand. La parole est à M. Gomez.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, il semblerait que les services de l'aménagement de certaines communes aient reçu un courrier du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), les invitant à prendre part à une consultation dans le cadre des travaux de définition des zones I et II.

*M. Rémy Pagani.* Je n'entends rien!

*M. Alfonso Gomez.* Oui, je sais, vous étiez occupé, mais je répète volontiers. Je recommence: il semblerait que les services de l'aménagement de plusieurs communes aient reçu un courrier provenant du DETA, les invitant à prendre part à la consultation dans le cadre des travaux de définition des zones I et II. Vous savez, ils font suite à l'acceptation du contre-projet de l'initiative des Verts promouvant la priorité aux transports publics, à savoir la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Ma question est la suivante: Monsieur Pagani, est-ce que ce courrier vous est bien parvenu en Ville de Genève? Et est-ce que les commissions spécialisées recevront bientôt une proposition du Conseil administratif?

**Le président.** C'est compliqué. Il vous sera répondu demain, Monsieur Gomez. La parole est à M. Dossan.

**M. Guy Dossan (LR).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. On vient de terminer les travaux de pavage de la rue du Puits-Saint-Pierre, et j'aimerais savoir pourquoi on s'est arrêté en cours de route. Il manque les cinq ou dix derniers mètres entre la rue du Puits-Saint-Pierre et la rue de l'Hôtel-de-Ville qui restent en goudron.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, dans la proposition que je vous avais faite, je vous avais présenté le pavage de la rue de l'Hôtel-de-Ville et, à ma connaissance, il a été refusé par votre Conseil. Toutefois, cela demande quand même vérification. C'est pour cette raison que l'on s'est arrêté à cet endroit-là. Cela dit, je prendrai langue avec le service qui a organisé les travaux pour vous répondre demain. Au vu de votre moue, vous n'êtes pas convaincu... Néanmoins, je vous répondrai demain.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Je ne sais pas exactement à qui s'adresse ma réponse...

**Le président.** Commençons par la question, Madame Ecuyer.

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.* Je souhaiterais savoir comment faire pour favoriser l'accessibilité des locaux de vote aux personnes handicapées, momentanément handicapées, ou des individus avec des poussettes. Pour atteindre le local de vote à l'école des Croupettes, il faut monter plusieurs marches. Ce serait peut-être sympa qu'il y ait une rampe ou quelque chose pour que les personnes puissent y accéder.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour cette question. Effectivement, j'ignorais la difficulté d'accès à ces locaux. Sachant que favoriser l'accessibilité de nos bâtiments est une priorité du Conseil administratif, je ferai examiner de près la situation et je regarderai avec le Service des bâtiments ce qui peut être fait.

**M<sup>me</sup> Helena Rigotti** (LR). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Sur la plaine de Plainpalais, il existe un terrain de pétanque comprenant dix projecteurs. Or, seuls deux sont allumés le soir, et les joueurs voient difficilement le jeu. Puisque je parle de la plaine de Plainpalais, j'aimerais aussi savoir quand on aura un éclairage adapté afin de rendre cette plaine moins glauque et plus sécurisante pour la traverser sans problème le soir.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a eu des doléances de la part des habitants concernant le bouldrome, pour lequel on a malheureusement baissé la lumière, comme pour le skatepark, autrement il serait utilisé vingt-quatre heures sur vingt-quatre. On baisse la lumière, mais on la maintient quand même. C'est la même chose pour le bouldrome. Quant à l'aspect glauque, je suis effectivement d'accord avec vous, Madame. Nous avons besoin du projet que j'ai soumis. Malheureusement, il subit un référendum. Ce projet vise à installer des lumières tout autour de la zone arborisée pour que tout le monde, y compris la gent féminine, puisse traverser cette plaine et se balader autour, après le coucher du soleil. Je pense que cela relève de notre responsabilité et j'entends bien l'assumer pour finir enfin cette plaine et installer de la lumière un peu partout.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)*

**Le président.** La parole est à M. de Kalbermatten.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Merci, cher président de séance, et bravo encore pour votre élection. Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le haut de l'avenue Théodore-Weber. L'état de la voirie est une vraie catastrophe, et je serais très sensible si vous pouviez y envoyer vos services pour refaire cette route et surtout pour modérer le trafic, parce que c'est un axe très important entre le haut de la route de Malagnou et les Eaux-Vives. Il y a énormément de nuisances et la rue n'est pas faite pour contenir autant de passage. Si vous aviez un regard attendri sur cette situation, ce serait fantastique.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je fais entièrement droit à cette demande. J'essayerai d'apaiser la circulation. L'autre matin, à 7 h 30, j'ai accompagné des enfants devant l'école Le-Corbusier, avec le feu destiné au passage pour les piétons plus un patrouilleur. C'était le capharnaüm complet: les automobilistes, notamment les scooters, passaient sur la ligne du bus. Je rends hommage au patrouilleur, car il s'acharnait à faire de l'espace pour laisser passer les enfants. On est dans une situation aberrante et j'assume de le dire parce que, parallèlement à cela, le Canton veut faire de la route de Malagnou et de toutes ses pénétrantes des ondes vertes pour inviter les automobilistes et les cyclistes à aller encore plus vite. Et puis alors les cyclistes, on n'en parle pas...

*M. Alain de Kalbermatten.* Mais j'évoquais l'avenue Théodore-Weber.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Oui, mais c'est exactement la même situation que vous dénoncez. Je vais voir ce qu'il est possible de faire. Toutefois, comme vous le savez, je n'ai malheureusement pas l'autorité pour modérer le trafic et protéger les enfants qui vont à l'école, en tout cas pas l'oreille au niveau cantonal. Or, ce me semble être le minimum qu'une municipalité doit assumer, avec l'état de la chaussée aussi.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Je crois que ma question s'adresse à M. Pagani et s'inscrit dans la continuation de celle de M<sup>me</sup> Magnin. Monsieur Pagani, des commerçants livrant des restaurants et des hôtels dans la Vieille-Ville en pleine nuit m'ont informée qu'il leur avait été répondu par la Fondation des parkings qu'ils pouvaient être ayants droit, mais qu'ils devaient payer comme un macaron BB, à 400 francs par plaque d'immatriculation. En ce qui me concerne, je considère que leur droit d'accès s'apparente à celui dont disposent les taxis. Or, est-ce que chaque taxi paie 400 francs pour entrer en Vieille-Ville la nuit? Je ne pense pas. Je vous serais donc très reconnaissante de répondre à cette question, car je ne trouve pas cela normal.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** C'est une opération qui se met en route, Madame la conseillère municipale. Je pense que la Fondation des parkings qui est en charge de cette problématique fait la différence entre les taxis, les livreurs de pizzas et les boulangers qui ont leur échoppe dans la Vieille-Ville. Vous m'avez déjà interpellé sur ce sujet et j'ai transmis votre préoccupation à la Fondation des parkings. Celle-ci ajustera le tir parce que, effectivement, si chacun accède à la Vieille-Ville et vient mener ses affaires, y compris les taxis – et il n'était pas question de les faire payer –, ça devient aberrant. Il faudra que l'on trouve des règles et que l'on s'adapte à la situation pour faire en sorte qu'aujourd'hui la Vieille-Ville soit accessible aux ayants droit. Je le répète encore une fois, c'est le principe pour éviter le transit de certains qui, en vue de gagner trente secondes, passent par la rue de l'Hôtel-de-Ville pour retomber sur la place Neuve, sans passer par la rue de la Croix-Rouge. C'était ça l'objectif, et je crois qu'il est en passe d'être atteint.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Ma question s'adresse à MM. Barazzone et Pagani et a trait aux arbres de la plaine de Plainpalais. Encore, peut-être, mais il n'empêche que j'aimerais bien savoir si l'Association pour la défense des arbres et allées de la plaine de Plainpalais obtiendra un espace pour s'exprimer. Certes, il y a des motions à ce sujet, et on verra bien ce qu'il adviendra de toute cette problématique. L'association a demandé au Conseil administratif de bénéficier d'un espace pour pouvoir s'exprimer durant la campagne de votation. Evidemment, entre le Conseil administratif et l'association, je crois qu'il y a une très légère différence de moyens. Il semblerait qu'elle n'ait pas obtenu de réponse, voire en aurait reçu une négative. J'aimerais savoir de quoi il retourne. L'abattage nocturne de 16 arbres a passablement bouleversé les opinions d'un certain nombre de personnes, en tout cas celle du Mouvement citoyens genevois, qui reprendra position sur cette affaire. J'aimerais bien savoir dans quelle mesure on peut faciliter le fonctionnement de la démocratie et l'accès à l'information pour cette association qui s'oppose à votre contre-projet. C'est bien évidemment le jeu de la démocratie.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur Sormanni, j'ai déjà répondu à cette question, mais j'y réponds une nouvelle fois. J'ai écrit un mail la semaine dernière informant que nous avons installé 12 panneaux au format HSBC, du même type que ceux qui sont sur la plaine de Plainpalais et qui présentent une vision objective du compromis que nous avons passé qui a été validé par la majorité du Conseil municipal. Je les ai mis à disposition, et je pousserai encore plus loin la logique démocratique que vous prônez, en livrant sur place ces 12 panneaux, bien que nous n'y soyons pas tenus. Je n'imagine pas que la municipalité puisse payer quoi que ce soit à un comité référendaire, d'ailleurs ce serait illégal. Il reste donc au comité référendaire d'utiliser ces panneaux comme il le voudra. En ce sens-là, le débat démocratique aura bien lieu, je vous rassure. J'espère que le compromis que nous avons passé ici visant à terminer enfin cet aménagement de la plaine de Plainpalais soit réalisé avant que tous les arbres tombent d'eux-mêmes.

**M. Vincent Subilia (LR).** Ma question viendra s'ajouter à la litanie ou à la liste assez longue de celles qui ont déjà été posées au magistrat Pagani, sans grande surprise. Elle est aussi dans le sillage de ce qui a déjà pu être demandé sur la réfection de nos chaussées et sur le phonoabsorbant. Vous savez que je suis totalement monomanaïque dans ce domaine. J'observe que, pour la deuxième fois, la rue de la Croix-Rouge et celle de l'Athénée sont en travaux. Elles le sont puisque les micocouliers ont dû être remplacés. Une première tranchée a été effectuée l'année dernière pour le pavage et le passage piétons. Une seconde est aujourd'hui en cours. (*Brouhaha.*) Je demande à ma droite de bien vouloir faire moins de bruit, car je n'entends plus ce que je dis. Monsieur le conseiller administratif, j'aimerais que vous nous confirmiez que vous saisissez l'occasion qui vous est donnée ici par les restrictions de circulation de procéder enfin à la réfection de cette dangereuse artère. Je le répète, elle est dangereuse et étroite. La chaussée est déformée et des travaux sont impératifs. Si ce soir votre réponse était non, si vous n'étiez pas en mesure de me donner une date pour la réfection de cette chaussée – et c'est la troisième fois que nous vous interpellons –, nous passerons par le biais d'une motion, ou mieux encore par la presse, en allant leur montrer *in situ* les risques que vous faites courir à nos automobilistes.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vous ai déjà répondu. Nous avons 250 km de rues sur lesquelles implanter du phonoabsorbant. Je présenterai ce projet de campagne toutes les années à la commission des travaux et des constructions, comme je l'ai déjà fait. Nous estimons que la rue de la Croix-Rouge n'est pas prioritaire vu le nombre de personnes qui y habitent. Combien de personnes habitent autour de la rue de la Croix-Rouge, Monsieur le conseiller municipal? Il n'y en a aucune. Effective-

ment, boucher les trous, cela se fait, notamment sur les routes creusées et abîmées après l'hiver. Nous boucherons donc les trous, mais ne comptez pas sur nous pour mettre du phonoabsorbant sur les rues qui ne sont pas prioritaires. Un conseiller municipal m'a d'ailleurs interpellé sur la rue des Eaux-Vives. Il y a quand même beaucoup plus de gens habitant sur la rue des Eaux-Vives et ayant besoin de revêtement phonoabsorbant que sur la rue de la Croix-Rouge, puisqu'il n'y a personne, si ce n'est quelqu'un qui dort de temps en temps dans le parc des Bastions.

**M. Christo Ivanov (UDC).** Ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani et concerne l'immeuble sis entre la rue des Alpes 19 et la rue de Berne 21. En effet, des pierres tombent de ce bâtiment qui est dans un état de délabrement quasi total. Il a fallu mettre des protections sommaires, ce qui est tout à fait insuffisant. A la suite du vote sur le projet de délibération PRD-110 que j'avais présenté et qui avait été accepté à l'unanimité de ce plénum, vous vous étiez engagé à retrouver un repreneur d'ici à mars 2017. Où en êtes-vous dans vos démarches, Monsieur le magistrat?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Tout d'abord, le projet de délibération que vous avez accepté a été annulé par le Conseil d'Etat et a été transformé en motion. Je vous rends juste attentifs à l'aspect juridique du terme. En effet, par son droit de surveillance, le Conseil d'Etat a estimé que vous n'aviez pas l'autorité pour rédiger un projet de règlement. J'en prends acte. La bonne nouvelle est qu'avec les repreneurs de ce bâtiment et le notaire, nous sommes en train de faire en sorte qu'il y ait une promesse de vente pour la fin de l'année. Je viendrai devant ce Conseil municipal avant la fin de l'année, je l'espère, pour vous proposer de nous débarrasser de cet immeuble à bon prix.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone et concerne l'état des arbres sur la place de la Navigation. Des contrôles de ces arbres sont régulièrement effectués par le Service des espaces verts (SEVE). Ils n'ont pas l'air d'être en bon état. Récemment, lors d'un contrôle, de nombreuses bandes blanches et rouges ont été accrochées sur tous les arbres. Ma question est la suivante: quel est l'état actuel de ces arbres? Est-ce que ces bandes annoncent une intervention de vos services? Si oui, qu'est-il prévu?

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. Je ne peux pas vous répondre maintenant sur l'état sanitaire de ces arbres-là. Néanmoins, ce que je peux vous dire d'emblée c'est

## Questions orales

que, comme je vous l'avais indiqué à plusieurs reprises, le SEVE fait un monitoring, un suivi des arbres à l'échelle de la Ville de Genève. On ne peut pas tous les contrôler chaque semaine ou chaque mois. Comme vous le savez, le risque zéro n'existe pas, car ces arbres en milieu urbain souffrent de la pollution, d'un climat et de conditions défavorables. Dans *Le Matin Dimanche* de ce week-end, un article d'experts assez intéressant y faisait allusion. Toutefois, sachez que l'on essaie d'assurer un suivi et de soigner les arbres, dans la plupart des cas. Maintenant, concernant les arbres de la place de la Navigation, je me renseignerai et vous répondrai ultérieurement. Si je n'arrive pas à vous répondre demain, je vous écrirai un email pour vous donner ces informations.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Ma question s'adressait à M. Sami Kanaan et à M<sup>me</sup> Esther Alder. Elle s'adresse donc aujourd'hui uniquement à vous, Madame Alder, et concerne l'exposition Open End. J'ai eu la chance d'assister à son vernissage dans le cimetière des Rois, le plus ancien cimetière de Genève, créé en 1482 pour les victimes de la peste. Je crois avoir compris que cet événement était lié aux 150 ans du Service des pompes funèbres. Il y a 16 œuvres absolument très intéressantes de jeunes contemporains qui interrogent et interpellent autour de ce sujet. J'y suis retournée et j'avais la chance d'avoir le catalogue avec moi. Or, il n'est nulle part à disposition dans le parc et il manque beaucoup. J'ai dû le prêter et expliquer. Pouvez-vous pallier ce manque? Parce que les gens se sentent vraiment concernés et ont envie de connaître les créations de ces jeunes contemporains.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, comme vous l'avez souligné, cette exposition rencontre beaucoup de succès et interpelle le public autour des questions sur la mort, avec des œuvres d'artistes renommés, locaux, mais aussi internationaux. Effectivement, la petite brochure explicative est d'excellente facture et je relayerai cette demande auprès des services concernés, afin qu'il y en ait en suffisance pour le public. C'est une très bonne idée.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone, le maire de la Ville de Genève et porte sur ses liens avec l'organisation environnementale Keren Kayemeth Leisrael (KKL), le Fonds national juif. Vous seriez membre du comité d'honneur, ou en tout cas vous participez à des soirées de soutien pour cette entité. Entité qui, je le rappelle, promeut des projets, notamment de plantations d'arbres et de constructions de routes sur les territoires occupés. Je me demandais quels étaient exactement vos liens avec le KKL et comment vous

faites pour conjuguer la casquette de maire de la Ville de Genève, récipiendaire des Conventions de Genève, et pour soutenir une entité qui, sur certains points, semble les violer.

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Sachez que j'y suis uniquement membre en tant que délégué du Conseil administratif, et non pas à titre personnel. On contrôlera quelle était la soirée dont vous parlez, mais de mémoire la décision avait été prise par le Conseil administratif de déléguer un de ses membres, en l'occurrence moi-même, en tant que maire. En tout cas, je n'ai pas décidé tout seul, à titre personnel, d'être membre du KKL. Je contrôlerai ces éléments et vous fournirai rapidement une réponse.

**M. François Bärtschi (MCG).** Une personne de plus de 55 ans m'a rapporté avoir perdu son emploi au sein du département de M. Kanaan. La question lui est donc adressée. Cette personne pensait finir sa carrière en Ville de Genève, plus spécifiquement dans le secteur culturel. Malheureusement, on a dû lui supprimer son emploi, du fait que des statuts précaires existent en Ville de Genève, ce qui m'inquiète. Cela m'inquiète d'un point de vue humain et social. J'estime qu'avoir ce genre de pratique n'est ni correct ni acceptable. Ma question est la suivante: pourquoi est-ce que le département de M. Kanaan favorise la précarité de l'emploi en frappant ainsi les travailleurs âgés?

**Le président.** M. Kanaan est absent. Il vous répondra demain. La parole est à M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR).** Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne l'interdiction de tourner devant la polyclinique d'ophtalmologie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), sur l'avenue de la Rosaïe, pour les voitures circulant dans les deux sens. Apparemment, qu'on arrive du bas ou du haut de cette avenue, on ne peut pas tourner. En plus de cela, on sait qu'il est difficile d'accéder à cette polyclinique pour les personnes qui sont parfois en mauvais point. Une difficulté supplémentaire s'ajoute; les gens ne peuvent plus se garer, puisque des places de parking ont été supprimées, alors qu'en face trois ou quatre places de taxis sont presque tout le temps vides. J'aimerais bien savoir de quoi il s'agit. Je crois savoir que le Canton, la Ville et les HUG se renvoient un peu la balle. Pouvez-vous me donner quelques précisions et surtout rassurer les gens qui auraient besoin de se rendre dans cet établissement?

## Questions orales

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je m'excuse, mais j'avais prévu d'assister à une séance protocolaire à 18 h 30, puisque les questions orales finissent d'habitude à cette heure-là. Monsieur le président, je vous prie de prendre note des questions afin que j'y réponde demain. Je répondrai donc demain à votre question, Madame la conseillère municipale, puisque cela me paraît un peu compliqué. Nous analyserons cette situation.

**M. Souheil Sayegh (DC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder, en tant que responsable du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Madame, j'ai été interpellé par quelques entraîneurs de plusieurs clubs sportifs qui trouvent dommage que le GIAP occupe les créneaux horaires des salles de gym au détriment des clubs sportifs. Ils me communiquent la volonté, que je vous transmets ici, d'améliorer la collaboration entre le GIAP et les clubs sportifs, car les enfants qui fréquentent ces clubs voient leurs horaires d'entraînement être décalés plus tard le soir et rentrent plus tardivement à la maison, alors que les salles sont parfois non occupées ou occupées par quelques enfants seulement. Une collaboration entre les clubs sportifs et le GIAP me semble être souhaitable.

*(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)*

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, vous soulevez là une question importante qui a trait à l'occupation des locaux scolaires par les clubs sportifs. Sachez que ce sont les communes qui mettent à disposition les infrastructures pour l'enseignement public et pour toutes les activités para-périscolaires, et non pas uniquement pour les clubs sportifs. Aujourd'hui la priorité des communes est le temps scolaire, le temps parascolaire et ensuite viennent les activités associatives, dont les clubs sportifs. Sachez que l'introduction des cours en primaire le mercredi matin a fortement impacté, d'une manière générale, la mise à disposition des locaux et des bâtiments, pas seulement en Ville de Genève, mais pour l'ensemble des communes sur le territoire du canton. C'est la raison pour laquelle répondre à tous les besoins constitue la quadrature du cercle, sachant que certains clubs s'entraînent deux à trois fois par semaine et qu'il y a énormément de demandes. Ce n'est pas tellement au niveau du GIAP que la question se pose. Je peux faire vérifier qu'il y ait une bonne utilisation des locaux lorsque celle-ci est demandée, mais il s'agit surtout d'une politique voulue par les communes de répondre aux différentes demandes et de fixer des priorités d'utilisation de ces locaux. Toutefois, je comprends tout à fait le souci des clubs sportifs. C'est pour-

quoi la Ville fait en tout cas un grand effort de mise à disposition des locaux. Le Canton et certains députés au Canton pourraient aussi faire en sorte que les locaux du secondaire soient utilisés d'une manière optimale pour qu'ensemble nous puissions répondre aux besoins des différentes entités qui demandent des locaux.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Ma question s'adresse au maire, M. Guillaume Barazzone. J'interviens encore une fois au sujet du préau de l'école des Pâquis et des dealers qui s'adonnent à leur sinistre commerce. Ce week-end a eu lieu la manifestation La ville est à vous, anciennement La rue est à vous. Elle a été fortement écourtée, car il n'y a pas eu de vide-greniers, mais malgré cela, elle a attiré beaucoup de participants, dont des enfants. Les dealers étaient quand même présents sur place et ont continué de vendre de la drogue en présence de toutes ces personnes, y compris les enfants. J'aimerais savoir, Monsieur le maire, ce que vous avez entrepris en amont pour éviter ce contact et pour chasser les dealers du préau et des alentours, au moins durant le temps de cette manifestation et, le cas échéant, pourquoi vos démarches n'ont pas été couronnées de succès.

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Comme je vous l'avais indiqué la dernière fois, la lutte contre le deal de drogue ne relève pas de la compétence de la police municipale. Je vous avais indiqué que la police cantonale en était responsable. Bien entendu, si les agents de la police municipale (APM), voire des fonctionnaires ou des habitants de la Ville de Genève ont connaissance de vente de drogues – et on sait que c'est un problème que l'on n'arrive pas à résoudre par un coup de baguette magique ni par la présence policière, car on le voit bien, aux Pâquis, les dealers sont chassés et malheureusement ils reviennent –, il faut absolument dénoncer ces faits à la police cantonale. Celle-ci est chargée, par la loi, de s'occuper de ce phénomène. C'est une compétence légale qui lui a été attribuée. Une fois encore je vous rappelle les compétences de la police municipale; les policiers municipaux sont chargés de s'occuper de la consommation de stupéfiants et non pas de la lutte contre le deal. Je suis désolé de ne pas pouvoir mieux vous répondre, c'est peut-être insatisfaisant. Vous savez qu'à Genève, les compétences municipales sont votées par le Grand Conseil, et nous pouvons uniquement assumer les compétences qui nous ont été déléguées par le législateur. Sachez que, grâce au vote municipal, la présence d'APM sera de plus en plus importante dans les quartiers, car 199 APM seront sur le terrain dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Cela aidera peut-être à diminuer le phénomène, mais encore une fois, c'est une thématique qui dépasse les compétences simples de la commune.

## Questions orales

**M. Didier Lyon** (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Le samedi 17 septembre 2016, vers 13 h, j'ai remarqué que des containers pleins d'ordures étaient disposés à la rue Hornung, le long du bâtiment du Grütli, au mépris des règlements de la Ville. Le magistrat, M. Barazzone, pourrait-il prendre contact avec la voirie municipale, afin que ce genre de spectacle ne se reproduise plus, notamment vers le Victoria Hall?

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Bien entendu on contrôlera pour voir ce qu'il s'est passé. Comme vous le savez, il y a parfois des containers sur le domaine privé et des containers sur le domaine public. Quelques fois des entreprises vident ces containers et, en fonction de l'activité humaine, elles peinent à jauger le nombre de déchets. Toutefois, sachez que d'une manière permanente et, grâce à vous et à vos remarques, on essaie de donner des impulsions pour que la vidange de ces containers, effectuée par des entreprises privées, puisse être faite de manière adéquate. En ce qui concerne le cas particulier que vous soulevez, on se renseignera, et je donnerai les instructions à la voirie ainsi qu'aux entreprises privées, si cela relève du domaine privé, pour que ça ne se reproduise plus.

**M. Pierre Gauthier** (HP). En avril 2016, je demandais à M<sup>me</sup> Salerno pourquoi les actionnaires avaient donné leur accord pour le démantèlement de la tête de réseau de Naxoo et son transfert à Zurich. J'avais posé deux autres questions qui sont restées jusque-là sans réponse. Cet été, alors que le Conseil municipal était en pause estivale, les actionnaires auraient décidé de se répartir plus de 20 millions de francs qui étaient en caisse de l'entreprise Naxoo, privant par là même la société de ses moyens d'investissement. Ma question est la suivante: comment est-il possible, Madame Salerno, que la Ville ait donné son accord à un tel siphonnage financier, alors que la population a souhaité conserver Naxoo en mains publiques et que siphonner en permanence Naxoo de ses moyens conduira à la mort de cette entreprise?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller administratif, pardon, conseiller municipal, je vais un peu vite en besogne, Monsieur Gauthier. D'abord, je récusé le terme «siphonner» l'entreprise. On n'a pas siphonné l'entreprise, on a validé la distribution du dividende qui n'était pas uniquement le dividende de cette année, mais qui était exclusivement du dividende reporté d'années antérieures. Dividende contre lequel la Ville s'opposait, car elle souhaitait que les contrats *operating services*, les contrats qui lient la société à ses prestataires, soient renégociés. Ce sont des contrats anciens,

vous vous en souvenez. Ils dataient de 2006 et avaient une validité de dix ans. Ils devaient être renégociés en 2016 dans des conditions économiques et commerciales favorables à l'entreprise, car les contrats de 2006 étaient certainement excellents en 2006, mais ne l'étaient plus en 2016. La condition qu'a posée la Ville en tant que propriétaire était que l'entier des contrats qui lient la société soit renégocié. Une fois qu'ils l'auraient été de manière avantageuse et économique pour la société, le dividende reporté des années précédentes aurait été libéré. Celui-ci correspond à la somme que vous avez articulée, soit 20 millions de francs. Une dizaine de millions rentrera dans les caisses de la Ville en 2016. J'ai reçu un courrier de confirmation pas plus tard qu'aujourd'hui. Par contre, il ne s'agit pas d'un siphonnage qui enlève de la substance économique ou financière au sein de la société. Pourquoi? Car vous l'avez également mentionné dans votre question, c'est une société qui est économiquement et financièrement saine. Elle avait le dividende, mais elle a encore de la trésorerie lui permettant de se développer.

**M. Laurent Leisi** (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani, qui est absent. Elle concerne l'accès à la Vieille-Ville. Samedi passé, j'ai voulu me rendre en Vieille-Ville après 20 h, accompagné d'une personne handicapée et je me suis retrouvé devant les plots d'accès. Or ces plots sont restés bloqués et fermés. Je ne sais pas quelle est la situation. J'ai actionné la sonnerie pour m'enquérir et afin que l'on puisse m'ouvrir, mais personne n'a répondu. Lundi soir, j'ai réessayé la même chose, sur les plots d'accès, en bas de la Vieille-Ville, et il s'est passé exactement la même chose. Les plots ne se sont pas abaissés et personne ne m'a répondu à l'interphone. J'ai réessayé à minuit, et cette fois ils se sont abaissés. Il y a visiblement des problèmes techniques. Ma question s'adresse donc à M. Pagani, mais peut-être que le maire, M. Barazzone, pourra y répondre. Je souhaite savoir où en est cette situation technique et s'il y a un problème.

**Le président.** Il vous sera répondu demain. La parole est à M. Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno. On a lu dans la presse une interview du directeur de l'Hôtel Métropole annonçant qu'il fallait entreprendre des travaux de rénovation et de restructuration, allant jusqu'à 50 millions de francs. Est-ce que vous êtes au courant de ce projet? Est-ce que vous avez des options, notamment la vente de cet hôtel qui serait actuellement en discussion?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur Schnebli, d'habitude M<sup>me</sup> Carron est quand même la conseillère municipale qui suit de la manière la plus attentive le dossier du Métropole. C'est plutôt elle qui devrait poser cette question dans le droit fil des précédentes. J'avais dit que j'irais volontiers en commission des finances, peut-être sur l'invitation de son président, pour parler du Métropole. En gros, vous savez qu'on avait un contrat de gestion avec Swissôtel qui est arrivé à échéance. On est en train de travailler sur l'appel d'offres. Je devrais prochainement recevoir la proposition d'appel d'offres. On avait trois scénarii possibles qu'on a analysés au sein du Conseil administratif. Le premier est la vente du bien, avec un référendum potentiel. A titre personnel, je n'ai pas envie de faire ce combat politique là. Je le dis un peu rapidement et crûment, m'enfin c'est quand même ça.

La deuxième possibilité est la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui; on est propriétaire de l'hôtel et on a un contrat de gestion auprès d'une société hôtelière X, Y ou Z, qui doit être choisie à la suite de l'appel d'offres. La troisième possibilité est un droit de superficie qui peut uniquement être octroyé à une société anonyme. Créer une société anonyme veut dire repasser de nouveau devant le Conseil municipal afin qu'il s'empare, avec habileté, du débat, l'étudie sous toutes ses formes en commission, pour qu'au bout d'un ou deux ans vous statuez sur la création hypothétique d'une société anonyme. Comme vous aboutissez à une délibération, vous pouvez aussi l'attaquer potentiellement en référendum, auquel cas c'est le peuple qui tranche. Tout ça est très beau et très démocratique. Je ne m'y oppose pas. Toutefois je pense que, concrètement, au bout de trois ans on n'aura pas planté un clou. Ma préférence personnelle eût été le droit de superficie et la création d'une société anonyme. Mais j'imagine que, vu la difficulté politique à faire passer le projet – et je n'ai pas envie non plus de le vendre comme étant le projet de ma législature devant la population –, une majorité du Conseil administratif à laquelle j'appartiens a décidé de rester sur le modèle actuel, à savoir de rester propriétaire et de faire un appel d'offres en maintenant un contrat de gestion en ligne directe auprès d'une société hôtelière. Durant l'été j'ai vu beaucoup de groupes intéressés par cet appel d'offres, ce qui est rassurant. Concernant les chiffres annoncés et articulés dans la *Tribune de Genève*, ils font partie d'une analyse raisonnable de ce que l'on attend aujourd'hui en termes de travaux sur un hôtel cinq étoiles. En gros, tous les sept à dix ans, vous refaites intégralement l'intérieur et vous proposez un nouveau concept qui correspond à la clientèle. Si vous visitez cet hôtel, vous verrez qu'il est vrai que, dans sa typologie et dans la façon dont il se présente à la clientèle, plein de choses ne vont pas, et devraient être autrement. D'où le montant articulé. Ce n'est jamais celui que j'aurais donné et je ne pense pas que la Ville doive le payer sous forme de proposition. Cela fait partie des hypothèses, mais je pense que c'est sur la base des bénéfices de l'hôtel et via la prochaine société qui aura ce contrat de gestion que l'on doit imaginer payer

cette somme-là. En tout cas pas par le biais d'une proposition du Conseil administratif adressée au Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey** (MCG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Que se passe-t-il avec le square Monthoux? En effet, celui-ci a été laissé à l'abandon depuis plus d'une année alors qu'il avait été utilisé et exploité pour les enfants avec le concours de l'association Créateliers.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, c'est effectivement un magnifique projet en partenariat avec les Créateliers pour revitaliser cette cour intérieure du square Monthoux, comme vous l'avez dit. Nous avons cessé les animations en collaboration avec les Créateliers, car nous leur avons demandé, à l'époque, de modifier leurs horaires, d'être disponibles sur le temps parascolaire et de renforcer leur présence le mercredi après-midi et le samedi, je crois. Pour eux c'était difficile. La collaboration s'est donc arrêtée là. Toutefois, je ne désespère pas que l'on puisse retrouver des partenaires pour animer localement ce square, parce qu'il est très utile et était aussi très prisé par les équipes du parascolaire, surtout quand il faisait beau. Voilà la situation.

**M. Stéphane Guex** (HP). Ma question s'adresse à M. Barazzone, à double titre: en sa qualité de magistrat du service et en celle de maire de Genève. Je voudrais qu'il explique aux Genevois comment ils peuvent avoir l'impression qu'il n'y a pas de privilégiés qui bénéficient de privilèges, évidemment, puisque je reviens sur la journée sans la voiture des autres. Dans l'opération la journée sans la voiture des autres, pendant toute la journée du dimanche, trois voitures ont stationné devant un hôtel de luxe de la rive droite, dont le nom commence par un «k» et finit par un «ski». Aucun agent municipal n'a daigné s'approcher de ces voitures, alors qu'elles étaient pile-poil devant le panneau de stationnement mentionnant «interdit de 9 h jusqu'à 17 h». J'aimerais donc que le Conseil administratif nous réponde et nous dise comment on peut avoir l'impression qu'à Genève il n'y a pas des nantis bénéficiant de certains privilèges.

**Le président.** Votre question sera transmise et il vous sera sûrement répondu ultérieurement, Monsieur Guex. La parole est à M. Jean Zahno.

**M. Jean Zahno** (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. Je suis allé voir une exposition concernant le développement durable sur le quai du Général-Guisan. Madame Salerno, vous êtes venue cau-

tionner cet événement. Je salue les initiatives de ce type. Rien à dire en ce qui concerne la majorité des instructions sur ces grands panneaux placés en plein air. Toutefois, je relève des inscriptions nocives. Certains ne peuvent pas organiser un événement sans dire ou écrire que la Suisse, dont Genève, accepte des fonds et fortunes d'étrangers sous forme de reproche. J'ai servi les banques durant trente ans. Ma constatation est sans appel; les banques suisses sont utiles à l'Union européenne, à ses ressortissants et même aux ressortissants du monde. L'épargne des Suisses et des gens qui vivent des périodes difficiles...

**Le président.** Quelle est votre question, s'il vous plaît, Monsieur Zahno?

*M. Jean Zahno.* Calculez vous-même ce qu'il reste de 100 francs français depuis 1960, ou 1000 liras italiennes, ou encore 100 pesetas! Vous comprendrez mieux l'attrait de la banque et de sa gestion en général ici. Ma question est la suivante: pourrait-on contrôler ces inscriptions publiques qui sont affichées et qui finalement font du tort à Genève?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur Zahno, votre question n'était pas très claire. En fait, au début on n'a pas très bien compris. A part un plaidoyer pour la banque, secteur dans lequel vous avez travaillé, de quoi parliez-vous? De l'exposition qui est sur le quai du Général-Guisan, c'est ça? (*Signe d'assentiment de M. Zahno.*) Mais les inscriptions nocives, ce sont des graffitis ou c'est ce que vous avez lu sur les panneaux? Des graffitis? (*Signe de dénégation.*) Non... Ce que vous avez lu sur les panneaux? (*Signe d'assentiment.*) D'accord. Alors c'est une exposition. Vous la jugez nocive, moi je n'aurais pas le culot de la qualifier ainsi, parce qu'en définitive ce n'est pas la Ville de Genève qui l'a produite, c'est une exposition du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) qui existe, car la Suisse est particulièrement engagée dans le cadre des objectifs des Nations unies pour le développement durable. Vous savez que c'est un des Etats qui ont fait beaucoup de lobbying et que la mise en œuvre de ces objectifs se fera principalement à Genève.

Le DFAE et la Direction du développement et de la coopération du DFAE, sous l'égide du conseiller fédéral et ancien président de la Confédération M. Didier Burkhalter, ont organisé cette exposition qui a tourné à Zurich et qui a maintenant lieu sur les quais de Genève pour un mois. J'imagine que l'on approche de la fin. C'est le travail photographique d'un artiste que la Confédération a choisi, et les textes qui sont en bas, ce sont les textes de la Confédération. C'est pour ça que je n'écrirai pas personnellement un courrier à M. Burkhalter pour dire que les propos de son administration, que vraisemblablement il cautionne, sont

nocifs pour Genève. Par contre, je vous rejoindrai sur le fait que le secteur bancaire et financier est économiquement important à Genève et qu'il est pourvoyeur d'emplois. Là-dessus on va être d'accord. Après, sur le qualificatif de l'exposition et sur le travail photographique de l'artiste, je n'ai pas de commentaire. En revanche, je considère que l'enjeu de développer ces 30 objectifs sur le développement durable est très important pour la planète et pour la Suisse. A titre tout à fait personnel, je trouve très bien que la Suisse, M. Burkhalter, son administration et la diplomatie suisse investissent sur cet enjeu-là et le portent aux Nations unies.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder et concerne un événement qui a eu lieu le 17 septembre 2016. Il s'agit d'une fête qui s'est appelée la Table du Belvédère. Elle concerne votre département, puisque les services des Unités d'action communautaire (UAC) ont soit été les organisateurs, soit ils ont soutenu cette fête qui était un buffet canadien conduisant à la fermeture des rues et à l'évacuation des voitures. Elle s'est déroulée dans une rue certes sans issue, néanmoins il y a des garages et des habitants. Ce n'est pas la Fête des voisins, puisque celle-ci a toujours obligatoirement lieu le dernier vendredi du mois de mai. Il y a donc une personne qui a contacté les organisateurs de cette fête, qui a été un peu intriguée et qui a demandé ce qu'il en était. On lui a répondu que c'était une fête cool et que toutes les rues de la ville de Genève devraient en faire autant, trois ou quatre fois par an. Ma question est la suivante, Madame Alder: est-ce que la Fête des voisins sera amenée à se multiplier en ville de Genève avec ses effets collatéraux, c'est-à-dire la fermeture des rues, l'évacuation des voitures et le fait que les personnes à mobilité réduite se retrouvent claquemurées chez elles?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, sur le fond: la Fête des voisins est une fête qui a lieu à une date fixe et concerne l'ensemble des villes de Suisse et d'Europe. C'est une manifestation extrêmement prisée pour laquelle on ne ferme pas forcément des rues, mais ça peut être fait. Sachez que la fermeture d'une rue nécessite toujours une autorisation, à ma connaissance. Je suppose que pour fermer la rue dont vous parlez il a quand même fallu faire le nécessaire auprès des autorités qui s'occupent de la délivrance des autorisations. Vous parlez de garages, mais leur accès devrait être possible, en principe. Je ne connais pas la rue en question ni sur quelle base cette fête a été organisée. Voilà les éléments que je puis déjà vous fournir.

**M. Simon Brandt (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani, si ses collègues veulent bien la lui transmettre. Elle concerne la circulation de transit à la ruelle du Couchant, dans le quartier de la Terrassière. Une quantité de voitures

## Questions orales

passé depuis la route de Villeureuse dans cette petite ruelle, afin d'atteindre la rue Adrien-Lachenal, sans passer par le carrefour Ferdinand-Hodler. Ma question vise à savoir si la Ville pouvait envisager de poser un potelet ou quelque chose de semblable, afin que seuls les ayants droit puissent y circuler. Cela éviterait que des gens n'ayant rien à faire dans cette ruelle, qui n'est d'ailleurs pas destinée au trafic de transit mais uniquement à celui des riverains, roulent trop vite et encombrent cette ruelle.

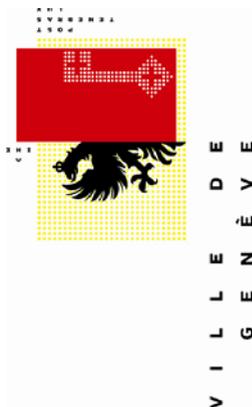
**Le président.** Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Michel Nargi.

**M. Michel Nargi (LR).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Je vous remercie de bien vouloir la lui transmettre. Elle s'inscrit dans le cadre des attributions de marchés publics de la Ville, dans le second œuvre, et plus précisément dans la procédure de gré à gré. Ma question est la suivante: est-ce qu'il y a des statistiques sur le nombre de mandats qui sont attribués à des entreprises hors sol genevois?

**Le président.** Il vous sera également répondu ultérieurement.

**34. 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028 (D-39).**

**D-39**



# Douzième Plan financier d'investissement 2017 - 2028

Approuvé par le Conseil administratif  
le 31 août 2016

## Table des matières

Introduction	4	
Contexte	4-7	
Evolution des dépenses d'investissement		
Volumes financiers du PFI		
Crédits votés		
Suivi des dépenses d'investissement	7	
Méthode	8	
Conclusion		
<b>TABLEAUX ET GRAPHIQUES</b>		
Tableau et graphique N° 1 : Planification des dépenses des crédits votés, déposés et marge disponible pour de nouveaux projets	9	Tableaux : Dépenses et recettes prévisionnelles 2017 par département et service gestionnaire
Tableau et graphique N° 2 : Répartition des investissements totaux par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues	10	Crédits de réalisation dont la dépense 2017 estimée est égale ou supérieure à 1 Mio de francs bruts
Tableau et graphique N° 3 : Répartition des investissements votés et déposés par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues	11	
Tableau et graphique N° 4 : Répartition des projets actifs par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues	12	
Graphiques : Evolution des dépenses totales par groupes fonctionnels	13	
	14-15	
<b>LISTES DÉTAILLEES</b>		
		Présentation des listes
		Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal
		Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal
		Projets actifs
		Lexique des abréviations
		16
		17
		18
		19-38
		39-46
		47-59
		60-61

## Introduction

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes<sup>1</sup> (B 6 05.01), le Conseil administratif vous présente le 12<sup>ème</sup> Plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève couvrant les années 2017 à 2028. Il est déposé de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement 2017.

Le PFI permet de disposer d'un tableau de bord des investissements précieux et efficace.

Le PFI est un outil à usage multiple qui assure la transparence des activités municipales à plusieurs niveaux :

- Au plan politique, il représente un plan d'intentions en termes de projets et de priorités des investissements.
- Au plan stratégique, il représente un outil de planification, de coordination et d'analyse.
- Sur un plan opérationnel, enfin, il est un outil de gestion pour l'ensemble des services gestionnaires et bénéficiaires.

A fil des pages qui suivent, vous trouverez le détail et les synthèses de tous les projets en cours ou à venir.

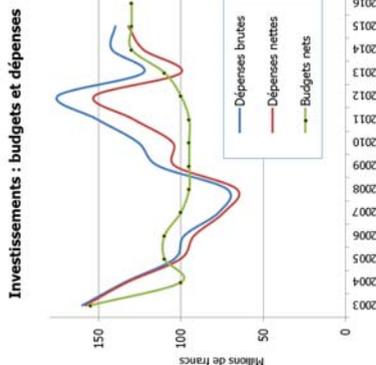
<sup>1</sup> (B 6 05.01) « Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote. »

## Contexte

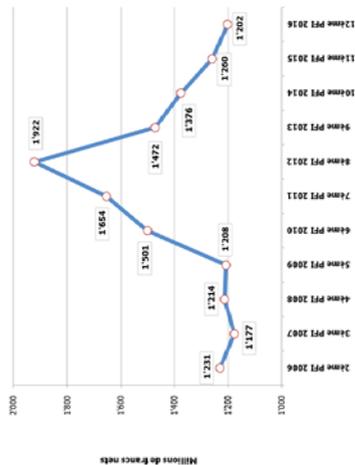
Les crédits d'investissements représentent une manne financière essentielle pour le développement des prestations et des projets de la municipalité ainsi que pour l'entretien de son patrimoine. Mois après mois, ils font l'objet de nombreuses discussions et analyses entre les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

### Evolution des dépenses d'investissement

Ce graphique compare les dépenses brutes, les dépenses nettes ainsi que les budgets annuels nets. La différence entre les dépenses brutes et nettes correspond aux recettes perçues.



Evolution des volumes financiers nets du PFI



Les dépenses d'investissement varient d'une année à l'autre. Envisager des dépenses linéaires sur plusieurs années n'est pas réaliste en fonction d'incertitudes liées à la gestion des différents projets municipaux. Dépendantes de nombreux paramètres et de plusieurs éléments aléatoires liés à l'avancement des chantiers par exemple, ces dépenses sont logiquement fluctuantes. Il est certes possible d'influencer une tendance mais pas d'envisager une linéarité permanente. Enfin, il convient de relever que, sur la durée, la moyenne annuelle des dépenses d'investissements observée depuis 2003 se monte à environ 113 millions de francs nets, valeur sensiblement comparable à la moyenne des budgets prévus.

#### Volumes financiers du PFI

Le volume financier global d'un PFI totalise les dépenses prévues des crédits déjà votés par le Conseil municipal, des crédits déposés (à l'examen de votre Conseil), ainsi que les projets actifs chiffrés à l'étude dans des services.

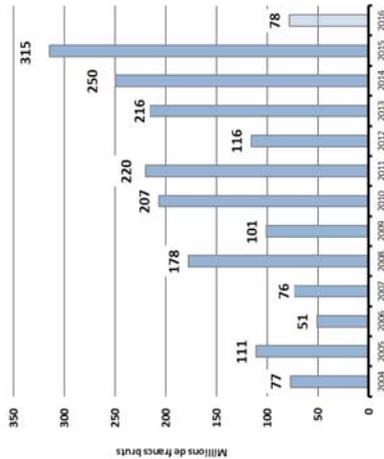
Le volume global a été largement réduit en fonction de plusieurs décisions prises par le Conseil administratif ces dernières années. Pour ce 12<sup>ème</sup> PFI, ce volume reste encore assez réduit notamment par le fait que certains projets à venir, parfois à fort impact financier, ne sont pour le moment pas chiffrés. Ils le seront ultérieurement en fonction de l'avancement des études.

Ramené sur une période de douze ans, ce volume global de 1200 millions de francs correspond à une dépense annuelle moyenne de l'ordre de 100 millions de francs. Cette valeur reste néanmoins théorique dès lors que la planification n'est pas linéaire sur l'ensemble de l'espace temporel de douze ans prévu par le plan et que certains projets actifs doivent encore être chiffrés.

Crédits votés

Le graphique ci-après détaille les sommes annuelles brutes des crédits votés par le Conseil municipal.

Crédits votés de 2004 à 2016  
2016 représente la situation provisoire au 30 juin



L'impact financier des crédits déjà votés est important et a une incidence certaine sur plusieurs années.

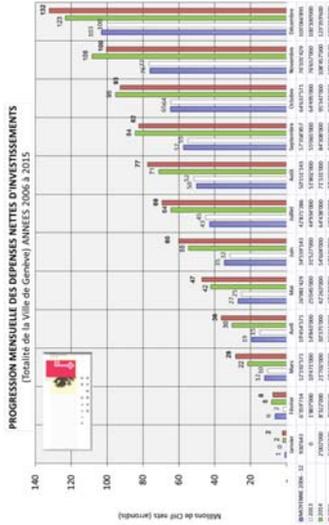
Suivi des dépenses d'investissement (Monitoring)

Pour faciliter le suivi financier des opérations en cours d'étude ou de réalisation et respecter le volume global annuel défini par le Conseil administratif, différents outils de « monitoring » sont en exploitation.

Suivi mensuel global

Le suivi mensuel des dépenses totales de la municipalité permet de surveiller l'évolution ou la progression de ces dépenses, en vue notamment de respecter l'enveloppe globale définie par le Conseil administratif.

L'expérience montre qu'en général la progression des dépenses est relativement linéaire sur les dix premiers mois d'une année civile. Par contre, sur les deux derniers mois, elles croissent de manière plus exponentielle, conséquence des boucllements annuels auxquels sont astreintes les entreprises.



#### Suivi financier par service gestionnaire

En plus de la planification technique des différentes opérations qu'ils pilotent, les services gestionnaires doivent désormais respecter une « enveloppe » globale maximum par année. Là également, un suivi mensuel a été mis en place.

Même si la Loi sur l'administration des communes (LAC) ne fixe pas de limite dans la temporalité des dépenses d'un crédit d'engagement, un objectif annuel global des dépenses d'investissement ne pourra être maîtrisé sans une planification plus fine et un respect de celles-ci par service gestionnaire.

A titre d'exemple, en matière de planification des dépenses à court terme, pour des crédits déjà votés par votre Conseil, une attention particulière est désormais portée sur le moment du démarrage de certains gros chantiers.

---

#### Méthode

L'analyse des précédents PFI montre qu'il est devenu extrêmement difficile d'élaborer, de façon fiable et avec une précision suffisante, une planification des dépenses d'investissement au-delà de l'année en cours, voire de la suivante, compte tenu des nombreux paramètres susceptibles d'influencer le planning intentionnel des projets.

Parmi ceux-ci, citons notamment :

- le délai de traitement des propositions de crédits soumises à la délibération du Conseil municipal ;
- l'incertitude liée au sort que ce dernier peut réserver à certains d'entre eux, compte tenu de majorités politiques parfois fluctuantes ;
- le risque de référendum qui touche quelques projets emblématiques ;

- l'incertitude liée au financement de tiers de dossiers particuliers ;
- le montage politique délicat de projets liés, comme par exemple l'aménagement de zones à priorité piétonne et le principe de compensation du stationnement supprimé en surface ;
- les risques d'oppositions et de recours, à toutes les phases du projet (autorisation de construire, adjudication, etc.) ;
- l'allongement du délai de traitement administratif des dossiers ;
- la coordination parfois difficile avec certains services de l'Etat ;
- la capacité de travail des services et des mandataires ;
- etc.

Dans ces conditions, le Conseil administratif considère que toute planification de dépenses à moyen et long terme se révèle être un exercice périlleux, au résultat plus qu'aléatoire.

De plus et par rapport à la planification initiale des services gestionnaires et bénéficiaires, le graphique et le tableau N° 1 ont été ajustés compte tenu des nombreuses incertitudes qui pèsent sur plusieurs dossiers ; nous retrouvons ainsi une projection certainement plus réaliste des dépenses d'investissements à venir.

Ce PFI n'engage le Conseil administratif que comme plan d'intention. En effet, les listes des crédits en cours, et plus particulièrement celle des projets à venir, restent un plan d'intention.

## Conclusion

Le Conseil administratif accorde une importance particulière à la gestion des investissements et à l'évolution potentielle de la dette. Il a décidé de garder pour le 35<sup>ème</sup> budget financier quadriennal 2017-20 (BFQ) la limite annuelle d'investissement à 130 millions de francs nets. Pour respecter cette limite, le Conseil administratif a décidé de reporter le démarrage de certains projets dès 2018.

La question du niveau « optimal » d'endettement fait l'objet de débat dans les collectivités publiques depuis longtemps. De manière contextuelle, une croissance de l'endettement est un report de charges vers les générations futures. Ce report se justifie pleinement par la création d'une nouvelle infrastructure qui sera également transmise. De plus, le poids de cette création de richesse est étalée dans le temps.

Les charges de fonctionnement induites par les investissements, à savoir les amortissements, les charges d'intérêt ainsi que les frais de fonctionnement des nouveaux équipements ainsi créés se déclinent également dans le temps. Enfin les conséquences sur l'équilibre du budget de fonctionnement doivent être relevées. Cependant, l'ensemble de ces contraintes représentent les conditions cadres pour la production de richesses à venir (crèches, écoles, etc.).

Les différents projets de ce PFI visent à défendre le droit à la ville pour tous. La municipalité doit aussi répondre à des défis majeurs ou à différentes obligations avec des partenaires. Elle doit enfin entretenir avec une vision stratégique son patrimoine financier et administratif.

Les projets déjà engagés sont nombreux et, à court terme, la marge de manœuvre pour en introduire de nouveaux demeure ténue.

Actuellement, des ressources financières importantes sont prévues dans les domaines de la culture, du logement, des équipements scolaires ainsi que pour l'aménagement. Dans ce dernier domaine, par exemple, des investissements significatifs sont prévus pour finaliser les aménagements liés à la future mise en service du CEVA, à Champel et aux Eaux-Vives.

Comme pour les précédents plans financiers, le Conseil administratif vous présente ce document stratégique en espérant qu'au-delà des seuls chiffres, il suscitera des échanges constructifs et de riches débats avec les élus et les élus du Conseil municipal.

## Tableaux et graphiques

Le total du PFI cumule trois types d'objets :

- ✓ les crédits déjà votés par le Conseil municipal (sommes non encore dépensées partiellement ou en totalité) ;
- ✓ les crédits déposés soumis à la délibération du Conseil municipal ;
- ✓ les projets retenus par le Conseil administratif, c'est-à-dire les projets actifs chiffrés ou non.

Ces différents documents de synthèse sont présentés comme suit :

### Tableau et graphique N° 1 - Totalité du plan

Planification des dépenses et recettes totales d'investissement.

Il s'agit des crédits votés, déposés et de la marge disponible pour de nouveaux projets actifs retenus dans le plan financier.

Le tableau détaille les dépenses et recettes annuelles.

La représentation graphique mentionne des dépenses nettes. Les couleurs sont identiques à celles des listes détaillées.

### Tableau et graphique N° 2 - Totalité du plan

Ils cumulent les dépenses prévues des crédits votés, déposés et des projets actifs. Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

### Tableau et graphique N° 3 - Crédits votés et déposés

Ils cumulent les dépenses prévues des crédits votés et déposés. Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

### Tableau et graphique N° 4 - Projets actifs

Ils cumulent les dépenses des projets actifs dont l'estimation de coût est connue. Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

### Graphiques - Evolution des dépenses prévues par groupe fonctionnel

Il s'agit des crédits votés, déposés et des projets actifs cumulés et détaillés par groupes fonctionnels. Les graphiques représentent l'évolution des dépenses totales prévues pour la période allant du 2<sup>ème</sup> au 12<sup>ème</sup> PFI.

## Planification estimée des dépenses des crédits votés, déposés et marge disponible pour de nouveaux projets

Situation au 30 juin 2016

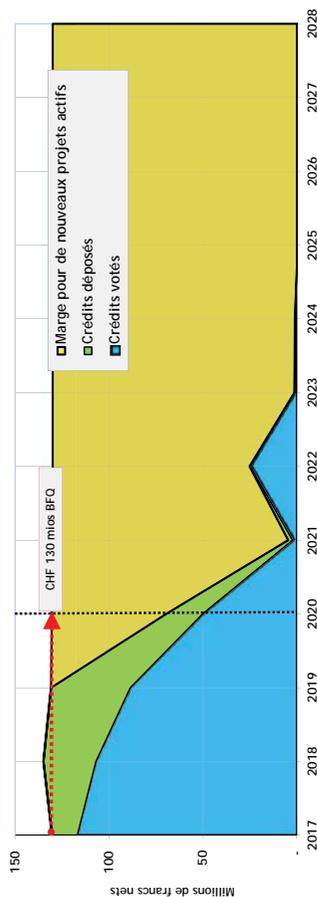
(en millions de francs bruts et nets, arrondés)

35<sup>ème</sup> BFO 2017-2020

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Totaux bruts	%	Recettes	Totaux nets
<b>Crédits votés</b>	135	136	112	69	13	25	1	1	-	-	-	-	492	30%	70	422
<b>Crédits déposés</b>	14	36	49	30	2	0	-	-	-	-	-	-	132	8%	16	116
<b>Totaux bruts</b>	149	172	161	99	15	25	1	1	-	-	-	-	624	38%	86	538
<b>Recettes prévues (à déduire)</b>	12	22	16	22	11	-	-	-	1	1	1	1	86			
<b>Totaux nets (votés + déposés)</b>	137	150	145	77	4	25	1	1	-1	-1	-1	-1	538			538
<b>Marge pour de nouveaux projets actifs</b>	0	0	0	53	126	105	129	129	131	131	131	131	62%			1'004
<b>Totaux annuels nets projetés</b>	137	150	145	130	130	130	130	130	130	130	130	130	1'628	100%	86	1'542

Situation corrigée avec des indices d'incertitude sur période BFO

Ratio d'indice d'incertitude	0.95	0.90	0.90	0.85
Nouveau total net sur BFO	130	135	131	111



Répartition des investissements totaux par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues

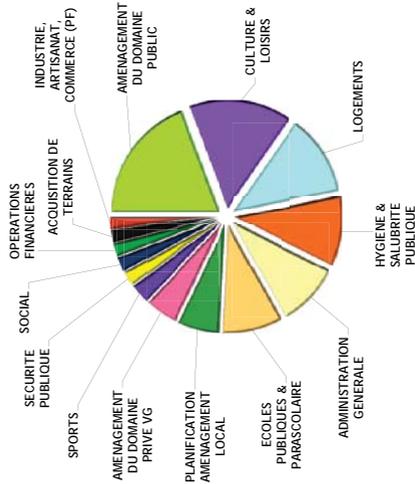
(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N° 2

Ces montants cumulent trois types de dépenses prévues, soit les :

- crédits déjà votés,
- crédits en cours d'examen par le Conseil municipal (dépôts),
- projets actifs dont le chiffrage est connu.

Groupes fonctionnels	Mios CHF	%
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC	265	19%
40 CULTURE & LOISIRS	212	15%
10 LOGEMENTS	166	12%
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE	143	10%
110 ADMINISTRATION GENERALE	131	10%
30 ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE	125	9%
120 PLANIFICATION AMENAGEMENT LOCAL	85	6%
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG	68	5%
50 SPORTS	40	3%
70 SECURITE PUBLIQUE	31	2%
60 SOCIAL	30	2%
140 OPERATIONS FINANCIERES	28	2%
130 ACQUISITION DE TERRAINS	26	2%
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)	25	2%
<b>Total</b>	<b>1'374</b>	<b>100%</b>



## PROJETS VOTES ET DEPOSES

## Répartition des investissements votés et déposés par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues

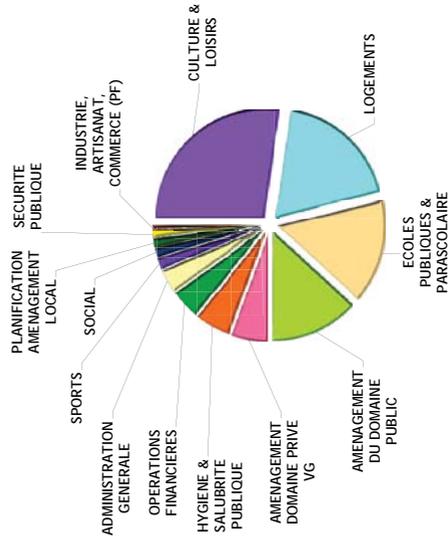
(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N° 3

Ces montants cumulent deux types de dépenses prévues, soit les :

- crédits déjà votés,
- crédits en cours d'examen par le Conseil municipal (déposés).

Groupes fonctionnels	Mios CHF	%
40 CULTURE & LOISIRS	171	27%
10 LOGEMENTS	117	19%
30 ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE	98	16%
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC	83	13%
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG	34	5%
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE	33	5%
140 OPERATIONS FINANCIERES	28	4%
110 ADMINISTRATION GENERALE	22	4%
50 SPORTS	11	2%
60 SOCIAL	9	1%
120 PLANIFICATION AMENAGEMENT LOCAL	8	1%
70 SECURITE PUBLIQUE	7	1%
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)	4	1%
130 ACQUISITION DE TERRAINS	1	0%
<b>Total</b>	<b>625</b>	<b>100%</b>



## PROJETS FUTURS

### Répartition des projets actifs par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues

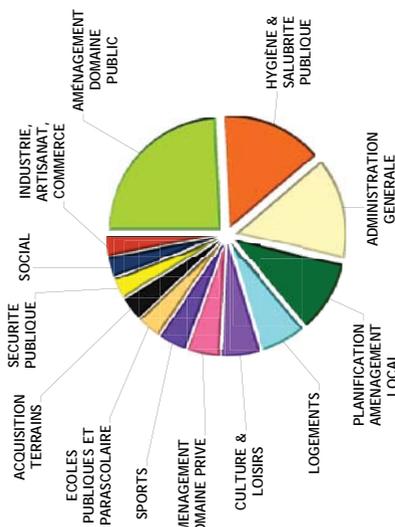
(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N° 4

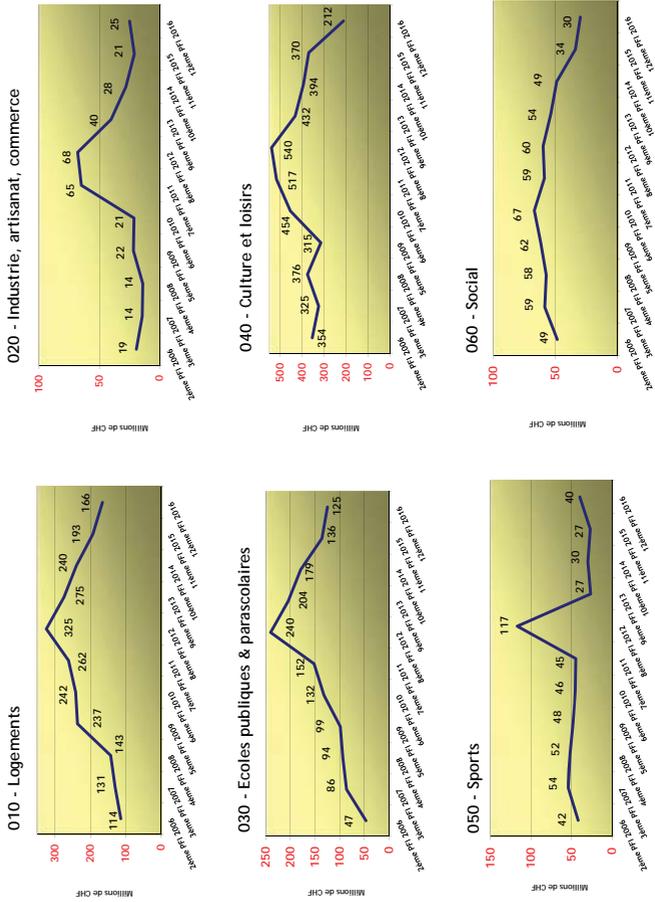
Ces montants cumulent les dépenses prévues des :

- projets actifs dont le montant estimé est connu.

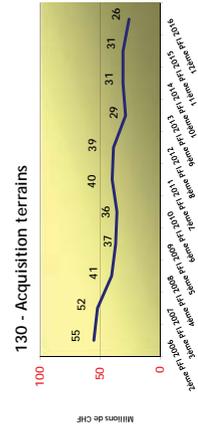
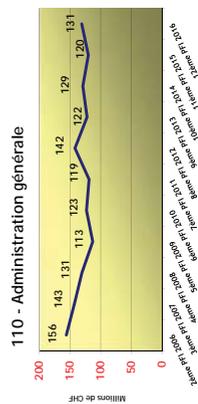
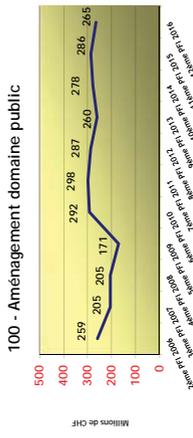
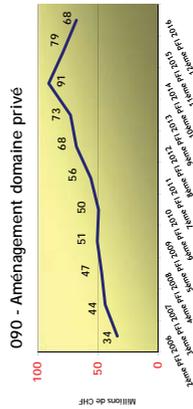
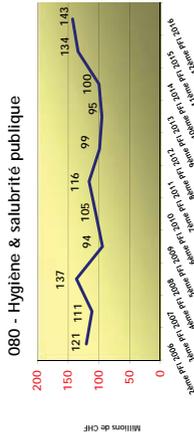
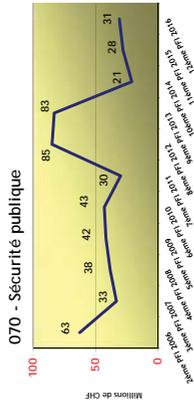
Groupes fonctionnels	Mios CHF	%
100 AMÉNAGEMENT DOMAINE PUBLIC	182	24%
080 HYGIÈNE & SALUBRITÉ PUBLIQUE	110	15%
110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	109	15%
120 PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL	77	9%
010 LOGEMENTS	49	7%
040 CULTURE & LOISIRS	41	5%
090 AMÉNAGEMENT DOMAINE PRIVÉ	34	5%
050 SPORTS	30	4%
030 ÉCOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE	27	4%
130 ACQUISITION TERRAINS	25	3%
070 SÉCURITÉ PUBLIQUE	23	3%
060 SOCIAL	21	3%
020 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	21	3%
<b>Total</b>	<b>750</b>	<b>100%</b>



**Evolution des dépenses totales prévues par groupe fonctionnel**  
Période allant du deuxième au douzième PFI (en mio de CHF bruts)



Evolution des dépenses totales prévues par groupe fonctionnel  
Période allant du deuxième au douzième PFI (en mio de CHF bruts)



## Dépenses et recettes prévisionnelles 2017 par département et service gestionnaire

Enveloppes maximum  
en millions de CHF

Département des finances et du logement			
	Brut	Recettes	Net
DFIN - CMAI	0.8	0.0	0.8
DFL	7.0	0.0	7.0
DSIC	2.7	0.0	2.7
<b>Totaux</b>	<b>10.5</b>	<b>0.0</b>	<b>10.5</b>

Département des constructions et de l'aménagement			
	Brut	Recettes	Net
DCA	2.0	0.0	2.0
DPBA	82.0	1.9	80.1
ENE	1.6	0.4	1.2
GCI	26.5	8.8	17.7
SAM	3.2	0.9	2.3
URB	7.1	0.0	7.1
<b>Totaux</b>	<b>122.4</b>	<b>12.0</b>	<b>110.4</b>

Département de la culture et du sport			
	Brut	Recettes	Net
BGE	0.1	0.0	0.1
CJB	0.2	0.2	0.0
IMAH	0.2	0.0	0.2
SPO	0.0	0.0	0.0
SEC	1.0	0.0	1.0
<b>Totaux</b>	<b>1.5</b>	<b>0.2</b>	<b>1.3</b>

Département de l'environnement urbain et de la sécurité			
	Brut	Recettes	Net
LOM	3.0	0.0	3.0
SEVE	2.6	0.0	2.6
SIS	1.8	0.0	1.8
<b>Totaux</b>	<b>7.4</b>	<b>0.0</b>	<b>7.4</b>

Département de la cohésion sociale et de la solidarité			
	Brut	Recettes	Net
ECO	0.6	0.0	0.6
SOC	0.1	0.0	0.1
<b>Totaux</b>	<b>0.7</b>	<b>0.0</b>	<b>0.7</b>

<b>Totaux généraux</b>	<b>142.5</b>	<b>12.2</b>	<b>130.3</b>
------------------------	--------------	-------------	--------------

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1649

**Crédits de réalisation votés et déposés dont la dépense 2017 estimée est égale ou supérieure à 1 Mio de francs bruts**

N° PF	Localisation	Libellé	Date de dépôt	Date de vote	N° de PR	Montant voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2017
011.052.10	Fondation Ville de Genève pour logement social :	Financement de la fondation, étapes 2	30.04.2014	05.05.2014	1075	35'000'000	7'000'000
012.004.06	Minoteries 1 à 7, Carouge 98 à 102, rues : [041.017]	Réfection toiture, façades & inst. tech. [S1.055]	31.10.2012	25.03.2014	979/1	89'200'000	18'000'000
012.036.14	Lissignol 1-3, rue :	Rénovation de l'immeuble [S1.0.14]	31.10.2012	11.11.2014	978	72'777'000	2'300'000
012.069.10	Lausanne 27, rue de : [040.002.02]	Rénovation & surélévation du bâtiment	14.09.2010	23.05.2011	801	5'840'000	1'000'000
030.083.04	Crêts-de-Champel 40, ch. des :	Rénovation de l'école	20.03.2012	15.04.2013	949/1	21'522'200	4'000'000
030.089.06	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre :	Rénovation bâtiment & inst. pavillons provisoires	19.01.2016	-	1165/1-2	34'532'400	2'000'000
031.068.10	Chandieu, périmètre de : [061.060.02]	Constr. groupe scolaire, crèche, bassin natation	12.09.2012	19.03.2013	981/1	59'993'700	9'000'000
031.095.06	Saint-Georges 21, bd. : [061.050/043.053]	Construction bâtiment d'équipements publics	19.01.2016	-	1156/1	28'233'400	2'000'000
042.095.06	Stand 22, rue du :	Construction dépôt collections patrimoniales	31.10.2012	06.05.2013	972/1	42'185'500	10'000'000
043.007.04	Gare des Eaux-Vives, futur quartier de la :	Construction Nouvelle Comédie & matériel scénique	23.06.2014	20.05.2015	1085/1-2	99'832'000	12'000'000
043.009.20	Théâtre 11, bd. du Grand Théâtre :	Rénovation partielle, extension & élévateur à décors	26.02.2014	20.05.2014	1063/1-2	59'663'900	15'000'000
046.107.02	Cinéma Cinélux, Scala, City, Nord-Sud :	Subvention investissement participation rénovation	17.02.2015	21.05.2015	1113	3'460'000	1'000'000
050.065.04	Eaux-Vives, pôle de la gare des :	Travaux de prétravalement	26.09.2011	22.02.2012	917	14'472'000	1'000'000
073.028.04	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement, assainissement parc véhicules SIS	14.09.2010	19.04.2011	815/1A5	11'770'000	1'200'000
081.008.32	Réseaux secondaires d'assainissement :	Réhabilitation ou création de réseaux	22.06.2015	11.11.2015	1125	8'367'000	1'500'000
081.502.08	CEVA - Gare Eaux-Vives, secteur de la : [102.502]	Constr. collecteurs EP "Frontenex 2" & r. adjacentes	23.06.2014	20.01.2015	1081/3	92'688'000	1'000'000
084.008.08	Rois 10, rue des, Cimetière de Plainpalais :	Rénovation des installations techniques	16.09.2014	03.06.2015	1093	3'381'500	1'000'000
091.080.06	Saint-Jean, falaises de :	Travaux d'assainissement des falaises	07.10.2015	19.01.2016	1143	3'086'300	1'000'000
091.095.04	Coquartier de la Jonction :	Aménagements extérieurs	19.01.2016	-	1157/1	5'897'600	1'200'000
101.400.40	Carouge, pont de : [0A.5203]	Restauration du pont (partic. commune de Carouge)	19.02.2013	21.01.2015	1009	7'605'900	3'600'000
101.400.58	Jonction, viaduc de la : [0A.3810]	Elargissement du tablier	16.01.2013	25.06.2013	1006/1	2'586'000	1'000'000
101.400.84	Bergues, qui des : [0A.5140] ; [102.750.22]	Démolition enrobement et reconstruction du mur	17.02.2015	28.10.2015	1114/1	6'300'000	3'000'000
101.702.10	OPB - Diverses rues :	Travaux d'assainissement du bruit routier	14.09.2011	21.03.2012	909	79'243'300	1'300'000
101.830.14	Velours, ch. du : [081.048.00/102.015.13]	Réaménagement du chemin	15.09.2015	14.03.2016	1129/1	5'980'700	2'500'000
102.502.08	CEVA - Chamonix-Viollier, future promenade : [081]	Travaux préparatoires & terrassements	23.06.2014	20.01.2015	1081/1	5'403'400	1'000'000
102.605.20	QV - Saïnte-Clotilde, av. ; devant l'église :	Aménagement de l'ilot & abords	19.11.2013	18.03.2014	1048	4'922'000	2'000'000
102.750.22	Bergues, qui des : [101.400.84]	Etudes & travaux d'aménagements	17.02.2015	28.10.2015	1114/2	5'200'000	2'000'000
111.030.30	Dpt Finances et logement :	3ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	25.03.2014	28.10.2014	1065/1	6'400'000	1'000'000
111.034.18	Administrative :	Renouvellement de véhicules lourds, légers et engins	23.06.2014	29.04.2015	1082/1-2	8'295'000	2'000'000
120.017.02	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2017	24.05.2016	-	1182	7'000'000	2'000'000
140.015.00	Extension gare Cornavin :	Subvention d'investissement, participation travaux	24.05.2016	-	1185	12'020'400	1'400'000
<b>Total brut</b>							<b>119'000'000</b>

## Listes détaillées des crédits d'investissement ou projets intégrés au plan financier

Chaque objet du PFI est détaillé dans trois types de listes :

**Crédits votés par le Conseil municipal**  
statut VOT & VOT-rep

Opérations en cours dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan financier.  
Certains projets dont le démarrage est repoussé dès 2018 ont un statut "VOT-rep".

**Crédits déposés au Conseil municipal**  
statut DEP & DEP-rep

Projets proposés par le Conseil administratif, non votés et à l'étude du Conseil municipal dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan financier.  
Certains projets dont le démarrage est repoussé dès 2018 ont un statut "DEP-rep".

**Projets actifs**  
statut PRA

Futurs projets qui sont ou seront à l'étude en vue d'être soumis ensuite à la délibération du Conseil municipal. Certains projets, dont le coût futur n'est pas encore connu, ne sont, en l'état, pas chiffrés ; ils le seront ultérieurement.

## **Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal**

Opérations en cours dont des dépenses  
sont planifiées sur la période du plan

## SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

### 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																			
N° PF Statut	N° Grpe Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
					2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028			
<b>10</b>																			
<b>10 Logements (en général)</b>																			
010.000.07 VOT	DCA 1002/1	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine financier 2013/14	21.11.2012 15.01.2013	200'000 0	100'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
010.000.09 VOT	DCA 1122/1	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine financier 2016	28.04.2015 27.04.2016	200'000 100'000	100'000 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					400'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
					100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
					Nombre d'objets : 2								Disp. totales : 300'000						
<b>11</b>																			
<b>11 Logements nouveaux</b>																			
011.052.10 VOT	DFL 1075	Fondation Ville de Genève pour logement social : Financement de la fondation, étape 2	30.04.2014 05.05.2014	350'000'000	700'000 600'000	600'000 600'000	600'000 600'000	600'000 2280'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
011.056.01 VOT	DPBA 713	Jean-Calvin, Pelisserie (angle), rues : Concours, études imm., logements, espaces publics	22.06.2009 28.04.2010	1'950'000	100'000 300'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					36950'000	7100'000	6'000'000	6'000'000	6'000'000	2'280'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					6'300'000	6'000'000	6'000'000	2'280'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Nombre d'objets : 2								Disp. totales : 33680'000						
<b>12</b>																			
<b>12 Logements existants</b>																			
012.002.21 VOT	DPBA 808/2	Royaume 10, rue : Etude de rénovation de l'immeuble	06.09.2010 11.12.2010	400'000	150'000 50'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
012.002.27 VOT	DPBA 809/3	Royaume 12, rue : Etude de rénovation de l'immeuble	06.09.2010 11.12.2010	400'000	150'000 50'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
012.004.06 VOT	DPBA 979/1	Minoterie 1 à 7, Carouge 98 à 102, rues : [041.017] Reflection toiture, façades & inst. tech. [51.055]	31.10.2012 25.03.2014	892'000'000	18000'000 19000'000	19000'000 19400'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
012.036.14 VOT	DPBA 978	Lesignol 1-3, rue : Rénovation de l'immeuble [51.014]	31.10.2012 11.11.2014	727'700	2'000'000 2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
012.060.10 VOT	DPBA 721/4	Grottes 8, 10, Anis 9, rues des : Etude constr. & rénov. immeubles logements	15.09.2009 12.12.2009	650'000	180'000 40'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
012.069.10 VOT	DPBA 801	Lausanne 27, rue de : [040.002.02] Rénovation & surélévation du bâtiment	14.09.2010 23.05.2011	5840'000	1000'000 200'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1653

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																					
N° PFI	Statut	N° Gpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028				
012.092.05	VOT	DPBA 1054/2	Tacomerie 6, pl. de la : Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble	21.01.2014 21.05.2014	100'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.099.03	VOT	DPBA 808/6	Zürich 40, rue de : Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble	06.09.2010 11.12.2010	330'000	180'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.104.01	VOT	DPBA 911/2	Tours de la Jonction, périmètre des : Concours, piédestals de rénovation	14.09.2011 13.12.2011	400'000	150'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.810.02	VOT	ENE 1069/2	Patrimoine financier : [Fr. 0 Neq] Réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction	30.04.2014 05.04.2016	314'400	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.811.10	VOT	ENE 1040/2	Bâtiments du patrimoine financier : Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	23.09.2013 05.05.2014	1'521'600	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Taux du sous-groupe fonctionnel :						1064'33'000	22'410'000	19'100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						14'378'800	29'710'000	25'100'000	6'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82'744'400
Nombre d'objets :						11	28'234'400	25'400'000	2'280'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						15	Dsp. totales : 116'724'400														
<b>20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)</b>																					
020.005.06	VOT-rep	DPBA 1108	Vélodrome 2, rue du, Cité Jonction : Centre artisanal, travaux suppl. demandés police feu	20.01.2015 27.06.2016	2'306'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.014.09	VOT	DPBA 886	Châtelaine 43, av. de, ZIC : Etude image directrice & projet d'écopôle	17.05.2011 26.06.2012	111'20'000	0	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.018.03	VOT	DPBA 1002/3	Dorcières, pl., Gare routière : (en suspens) Etude pour rénovation du bâtiment	21.11.2012 15.01.2013	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Taux du sous-groupe fonctionnel :						3726'000	0	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						3726'000	900'000	779'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	357'9000
Nombre d'objets :						3	900'000	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						3	Dsp. totales : 357'9000														

# SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

## 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																					
N° PFI	Statut	N° Grpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028				
<b>30 ECOLES PUBLIQUES &amp; PARASCOLAIRE</b>																					
30 Constructions existantes																					
030.014.05		DPBA	Plantaporêts 1bis, rue, Ecole des Plantaporêts :	21.11.2012	300'000	60000															
VOT		1002/5	Etude création 4 salles de classes & resto scolaire	15.01.2013		0															
030.083.04		DPBA	Crêts-de-Champel 40, ch. des :	20.03.2012	21'522'200	4000000															
VOT		949/1	Rénovation de l'école	15.04.2013		1'000'000															
030.083.08		ECO	Crêts-de-Champel 40, ch. des :	20.03.2012	838'900	50'000															
VOT		949/3	Complément équipement en mobilier	15.04.2013		0															
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						4'110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						1'000'000	Dég. totales : 511'0000														
<b>31 Nouvelles constructions</b>																					
031.068.10		DPBA	Chandieu, périmètre de : [061.060.02]	12.09.2012	5'999'37'000	9'000'000															
VOT		981/1	Constr. groupe scolaire, crèche, bassin natation	19.03.2013		9'000'000															
031.068.14		ECO	Chandieu, périmètre de :	12.09.2012	177'45'500	50'000															
VOT		981/2	Mobilier, équipements, jeux pour groupe scolaire	19.03.2013		0															
031.068.22		GCI	Chandieu, périmètre de :	12.09.2012	1'306'900	290'000															
VOT		981/7	Reflection du domaine public	19.03.2013		100'000															
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						9'340'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						9'100'000	Dég. totales : 18'440'000														
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						13'450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						10'100'000	Dég. totales : 2'350'000														
<b>40 CULTURE &amp; LOISIRS</b>																					
40 Culture & loisirs (équipements généraux)																					
040.002.02		DPBA	Lausanne 27A, rue de : [012.069.10]	14.09.2010	2812'000	300'000															
VOT		802	Constr. d'un bâtiment d'ateliers d'artistes	12.10.2011		0															
040.026.01		DPBA	Bâtiments culturels :	06.06.2006	2970'000	300'000	200'000														
VOT		471	Amélioration accessibilité des personnes handicapées	08.05.2007		200'000	0														

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1655

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																			
N° PFI	Statut	N° Grpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
040.028.02	VOT	DPBA	Georges-Favon 38, bd. Plaine Plainpalaïs :	11.11.2014	965'200	360'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040.034.10	VOT	1103	Aménagement dépôt stockage ouvrages BAA	03.06.2015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						67'47'200	960'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						3	Disp. totales : 1'360'000												
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques																			
041.017.04	VOT	DSIC	Minoteries 5-7, rue des : [012.004.06]	31.10.2012	2'44'000	100'000	44'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		979/2	Equipement informatique de la bibliothèque	25.03.2014	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.017.06	VOT	DFIN	Minoteries 5-7, rue des : [012.004.06]	31.10.2012	5'46'000	30'000	466'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		979/3	Achat mobilier bibliothèque & creche	25.03.2014	0	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.028.03	VOT	DSIC	Bibliothèques et discothèques municipales :	18.05.2005	1'479'000	40'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		408/1	Evolution systèmes information & communication	08.11.2005	0	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.031.00	VOT	BGE	Bastions, parc des :	23.11.2010	500'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		837/5	Genevéniste : prestations de numérisation	16.02.2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						27'69'000	270'000	530'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						4	Disp. totales : 970'000												
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques																			
042.041.08	VOT	DPBA	Jacques Darcroze 11, boulevard Emile- :	20.01.2015	11'80'700	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1104	Aménagement du 4 <sup>ème</sup> étage, Bâtiment Casematés	19.01.2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042.034.10	VOT	DSIC	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG :	13.10.2009	212'400	20'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		739/2	Equipement matériel informatique & télécommunication	23.03.2010	0	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042.034.11	VOT	DSIC	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG :	20.02.2013	217'000	20'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1014/1	Crédit cpt. matériel informatique & télécom.	14.05.2013	0	20'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042.037.08	VOT	CJB	Lausanne 192, rte. ds. - CJB : [CHF 0 net]	19.04.2011	501'100	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		876/2	Mobilier pour "La Console" & maison Jardinier	20.03.2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042.040.29	VOT	DPBA	Malaouou 1, rte de - MHN :	11.12.2010	300'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		652/721/807	Préétudes mise en conformité sécurité bâtiments		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042.043.04	VOT	CJB	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, ROT II & III :	21.02.2012	7'35'500	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		944/2	Achat de mobilier & équipement	12.09.2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1657

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																			
N° PFI	Statut	N° Grpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
4.4 Conservation du patrimoine																			
044.039.01	DPBA	1166	Saint-Antoine, bastion de : Etude valorisation fouilles archéologiques	19.01.2016 27.04.2016	1230'000	500'000	500'000	230'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						500'000	500'000	230'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						500'000	500'000	230'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						Nombre d'objets : 1													
						Disp. totales : 1230'000													
4.6 Animations & loisirs																			
046.055.03	DPBA	893	Henri-Golay 40, avenue : Etudes de rénovation Ferme Menuir-Pellet	07.06.2011 26.06.2012	952'000	250'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
046.107.02	SEC	1113	Chémas Chielux, Scala, City, Nord-Sud : Subvention investissement participation rénovations	17.02.2015 21.05.2015	3'460'000	1'000'000	1'000'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
046.110.02	LOM	1177	"Geneva lux", illuminations de Noël : Remplac. décorations, acquis. oeuvres artistiques	05.04.2016 25.05.2016	17'63'400	46'000	38'500	360'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						17'10'000	17'10'000	660'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						14'35'000	14'35'000	660'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						Nombre d'objets : 3													
						Disp. totales : 389'500													
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						22'785'900	42'280'000	47'124'000	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						46'825'000	46'825'000	26'525'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						Nombre d'objets : 27													
						Disp. totales : 164'754'000													
50 SPORTS																			
050.002.09	DPBA	1029	Vermier & Bos-des-Frères, rtes de : Concours, études équipements sportifs & logements	24.06.2013 16.03.2014	114'40'000	385'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.012.62	EHE	1087/1	Hans-Wildorf 4, rue, Vernets : [082.051.02] Travaux assainissement production chaleur	16.09.2014 29.04.2015	921'000	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.046.08	DPBA	1148	Neuchâtel 47, rue de Piscine Pâquis Centre : Rénovation parcelle & remplacement fond mobile	27.10.2015 25.05.2016	2'300'000	600'000	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.059.01	DPBA	175	François-Dussard 12, rue, Queue d'Ane : Etude de remplacement de la piste du vélodrome	04.12.2001 25.05.2002	92'000	30'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.059.06	DPBA	1102/2	François-Dussard 12, rue, Queue d'Ane : Remplacement revêtement de sol salle Omnisport	28.10.2014 21.01.2015	160'09'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

## SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

### 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																							
N° PFI	Statut	N° Grpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																	
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028						
050.065.01	VOT	DPBA	Eaux-Vivres, site de la gare des : [061.048]	10.11.2009	4900'000	54'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
750			Concours, étude logements & équipements publics	23.11.2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.065.04	VOT	GCI	Eaux-Vivres, pôle de la gare des :	26.09.2011	1'000'000	0	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
917			Travaux de préaménagement	22.02.2012	900'000	2'500'000	1'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.066.02	VOT	ECO	Divers lieux & parcs municipaux :	14.09.2010	899'175	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
811			Construction d'équipements sportifs simples	20.04.2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.067.02	VOT	DPBA	Petit-Bel-Air, quartier, Chêne-Bourg :	23.11.2010	828'240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
839			Plus-value construction terrain de football	22.02.2012	0	812'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						3'075'000	700'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						1'900'000	3'312'000	1'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						3'075'000	700'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						1'900'000	3'312'000	1'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :						9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
Nombre d'objets :						9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
60 SOCIAL																							
60 Social (équipements généraux)																							
060.011.01	VOT	DPBA	Plachaud 4, rue, "Ancien manège" :	19.04.2011	170'000	50'000	35'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
874			Concours, études création espace de quartier	11.10.2011	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						170'000	50'000	35'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Nombre d'objets :						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
61 Enfance & Jeunesse																							
061.021.05	VOT	DPBA	Meudéine 16, rue de la :	06.09.2010	400'000	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
80772			Etude relect. enveloppe & réaménagement crèche	11.12.2010	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
061.056.01	VOT	DPBA	Frontenex 54, rte de :	02.11.2011	400'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
927			Etude transformation en crèche	09.05.2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						800'000	200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :						2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Nombre d'objets :						2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Totaux des groupes fonctionnels :						11'157'000	2'312'000	3'312'000	1'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						7'000'000	10'000'000	3'312'000	1'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux des groupes fonctionnels :						11'157'000	2'312'000	3'312'000	1'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						7'000'000	10'000'000	3'312'000	1'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :						111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111
Nombre d'objets :						111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1659

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																					
N° PFI	Statut	N° Grpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028				
<b>63 Personnes âgées</b>																					
063.016.02	VOT	DPBA 871/1a	Espaces de quartiers - SOC (9 sites) : Renovation des locaux	19.04.2011 15.04.2013	4'318'000	400'000	600'000	600'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
063.016.04	VOT	SOC 871/2	Espaces de quartiers - SOC (9 sites) : Mobilier, matériel et signalétique	19.04.2011 15.04.2013	7'999'000	130'000	80'000	130'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						5'300'000	660'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						2	Disp. totales : 2'400'000														
<b>64 Centres sociaux</b>																					
064.028.01	VOT	DCA PA-106	Divers lieux, logements modulaires, conteneurs Etude de faisabilité	22.11.2011 27.04.2016	100'000	30'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						100'000	30'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						1	Disp. totales : 80'000														
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						7'777'000	810'000	1'130'000	460'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						6	Disp. totales : 3'480'000														
<b>70 SECURITE PUBLIQUE</b>																					
70 Sécurité publique (équipements généraux)																					
070.002.00	VOT	D5/C 569	Dpt Finances et logement : POL'COM - Réseau radio national sécurité	09.10.2007 16.01.2008	5'350'377	400'000	500'000	200'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						5'350'377	400'000	500'000	200'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						1	Disp. totales : 1'500'000														
<b>72 Police municipale</b>																					
072.007.01	VOT	DPBA 1122/3	Stand 25, r. du: poste-APM: Etude transformation locaux du rez	28.04.2015 27.04.2016	250'000	200'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						250'000	200'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						1	Disp. totales : 250'000														

## SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

### 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																					
N° PFI	Statut	N° Grpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028				
73 Service Incendie																					
073.028.04	VOT	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	14.09.2010	117770000	1200000	0	1290000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		815/185	Renouvellement, assainissement parc véhicules SIS	19.04.2011	1200000	1200000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
073.028.08	VOT	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	20.01.2015	2413000	600000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		1105/183	Renouvellement véhicules SIS 2015	29.04.2015	310000	310000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
073.031.08	VOT	DPBA	Vieux-Billard, Asters, Fontenex, rues, rte :	06.10.2015	600000	200000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		PRD-108	Réaménagement locaux des 3 casernes SIS	06.10.2015	600000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						14783'000	2'000'000	1'290'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						1510'000	2'600'000	1'790'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						17'60'000	400'000	1'760'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						3	20383'377	4800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						5	17'60'000	400'000	1'760'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						6550'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE																					
81 Protection des eaux																					
081.003.03	VOT	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	08.09.2004	5767'360	360000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		354	Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	18.05.2005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.007.02	VOT	GCI	Boisserette & Le-Corbuisier, quartier de : [101.701]	14.09.2011	7261'300	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		915/1	Prolongement collecteur intercommunal EP	15.10.2012	10000	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.008.32	VOT	GCI	Réseaux secondaires d'assainissement :	22.06.2015	8367'000	1'500'000	560'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		1125	Réhabilitation ou création de réseau	11.11.2015	2'400'000	2'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.021.18	VOT-rip	GCI	Beulet, r., Warens, Gallatin, av. : [101.072.26]	28.10.2015	1504'000	500'000	1004'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		1149/2	Travaux sur réseau d'assainissement public	27.06.2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.026.02	VOT	GCI	Puits-Saint-Pierre, r. du : [101.018.24]	19.11.2013	103'400	15000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		1047/2	Construction & renouveau des collecteurs	21.01.2015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.026.04	VOT	GCI	Puits-Saint-Pierre, r. du : [101.018.24]	19.11.2013	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		1047/3	Creation local recyclage pour la fontaine	21.01.2015	0	0	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.031.08	VOT	GCI	Paix, av. de la B. Mines, ch. des : [101.044.08]	10.10.2012	4184'600	0	2684'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		996/3	Travaux d'assainissement	20.02.2013	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.048.00	VOT	GCI	Velours, ch. du : [101.830.14]	15.09.2015	937'500	740'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		1129/2	Travaux d'assainissement	14.03.2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1661

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																					
N° PFI	Statut	N° PFI Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028				
081.089.02	VOT	GCI 819/2	Pradier, square ; [102.750.16] Assainissement du réseau de collecteurs	12.10.2010 18.05.2011	831'000	200'000	631'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.117.01	VOT	GCI 1150/1	Périmètre du PLQ Godéfroy ; [101.830.29] Etude mise en séparateur réseau secondaire	10.11.2015 09.02.2016	59'000	40'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.502.00	VOT	GCI 623/2	TC08 ; [106.500.02] Construction, rénovation collecteurs liés tram TPG	23.06.2008 10.11.2008	9434'000	43'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.502.04	VOT	GCI 1081/2	CEVA - Chamoni-Vollier, future promenade ; [102] Construction, réhabilitation réseau assainissement	23.06.2014 20.01.2015	1'610'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.502.08	VOT	GCI 1081/3	CEVA - Gare Eaux-Vives, secteur de la ; [102.502] Constr. collecteurs EP "Frontenex 2" à r. adjacentes	23.06.2014 20.01.2015	92'68'000	1'000'000	1'700'000	165'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.502.15	VOT	GCI 1004/2	CEVA - Halte Champel/Hôpital ; [102.502] Etudes d'assainissement des eaux	21.11.2012 20.11.2013	264'600	70'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total du sous-groupe fonctionnel :						4'984'176	4'665'000	5'948'600	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						14	Disp. totales : 1'995'460														
082.021.00	VOT	GCI 240	Enlèvement & traitement des déchets	11.09.2002 08.10.2003	391'900	180'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
082.021.06	VOT	GCI 1100	Quartiers de la Ville de Genève ; Extension des Ecopoints (sites récupération déchets)	07.10.2014 25.05.2016	283'500	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
082.051.02	VOT	ENE 1087/2	François-Dussaud 10, r. - VVP ; [050.012.62] Travaux assainissement production chaleur	16.09.2014 29.04.2015	596'000	490'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total du sous-groupe fonctionnel :						7'350'000	970'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000
Nombre d'objets :						3	Disp. totales : 3'405'000														
084.003.08	VOT	DPRA 993/1-2	Cimetières & crématoires	03.09.2012 15.04.2013	20'961'000	390'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)**  
**12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028**

Credits d'investissements votés par le Conseil municipal																							
N° PFI	Statut	N° Grpe Gestionnaire	Localisation	Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																
							2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028					
084.005.07	VOT	DBPA	Bâté 13, ch. de la, Crématoire de Saint-Georges :		17.01.2012	800'000	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		939	Etude rénov. enveloppe & instal. techniques		15.10.2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
084.008.08	VOT	DBPA	Rois 10, rue des, Cimetière de Plainpalais :		16.09.2014	3'381'500	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		1093	Renovation des installations techniques		03.06.2015	680'000	680'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							6'277'600	1'560'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :							6'346'9360	7'195'000	6'249'600	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	
Nombre d'objets :							3																
TOTALS :							8'421'000	2'200'000	2'200'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000
Nombre d'objets :							20																
<b>90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG</b>																							
<b>91 Parcs &amp; promenades</b>																							
091.007.10	VOT	ECO	Ecole Liotard & six parcs municipaux :		29.10.2013	1'500'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		1045	Mise aux normes places de jeux		25.03.2014	120'000	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
091.011.04	VOT	SEVE	Onze parcs publics, squares & promenades :		30.04.2014	29'665'000	700'000	560'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		1071	Remise en état des chemins piétonniers		08.10.2014	700'000	700'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
091.018.14	VOT	GCI	Plainpalais, plaine de :		18.09.2013	80'711'635	300'000	627'1635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		994	Requalification complète de l'allée périphérique		19.01.2016	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
091.080.06	VOT	GCI	Saint-Jean, falaises de :		07.10.2015	30'886'300	1'000'000	288'300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		1143	Travaux d'assainissement des falaises		19.01.2016	1'800'000	1'800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
091.091.06	VOT	SEVE	Forêts propriété de la Ville de Genève		15.09.2015	1'202'300	300'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		1128	Mise en oeuvre du plan de gestion des forêts		10.02.2016	350'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
091.092.06	VOT	SEVE	Divers lieux Ville de Genève :		28.04.2015	30'777'450	800'000	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		1124	Mise aux normes de dix parcs/aires		23.01.2016	800'000	800'000	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
091.092.02	VOT-rep	GCI	Sauilles, sentier des :		23.06.2014	10'441'100	600'000	440'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		1084	Travaux d'aménagement		17.02.2015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
091.104.02	VOT	SEVE	Ville de Genève, divers lieux :		15.09.2015	64'107'700	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000			
		1127	Végétalisation du domaine public		25.01.2016	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000			
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							273'587'985	4'200'000	9'607'935	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000	800'000			
Nombre d'objets :							8																
TOTALS :							6'670'000	1'900'000	2'600'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	
Nombre d'objets :							25																
TOTALS :							25'999'600																



## SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

### 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

N° PF Statut	N° Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût vocté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)												
					2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
101.110.04 VOT	GCI 894/2	Ferney, rte de : Mesures d'accompagnement du PLQ N° 29-482	07.06.2011 22.02.2012	2192'500	0	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.110.09 VOT	GCI 911/8	Champ-Baron, ch. du : Etude aménagement du prolongement du chemin	14.09.2011 13.12.2011	60'000	17'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.15 VOT	GCI 667	Ecluse du Seujet : [DA 5136] Subvention d'entretien et de maintenance	18.02.2009 01.12.2009	557'000	0	0	225'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.30 VOT	GCI 610/1a3	Bois-de-la-Bâtie, passerelle du : [DA 3818] Réparation ouvrage & cheminements	20.05.2008 17.12.2008	11'31'500	0	0	386'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.40 VOT	GCI 1009	Carouge, pont de : [DA 5203] Restauration du pont (partic. commune de Carouge)	19.02.2013 21.01.2015	76'06'900	360'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.58 VOT	GCI 1006/1	Etang, viaduc de la : [DA 3810] Élargissement du tablier	16.01.2013 25.06.2013	2'586'000	1'000'000	480'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.60 VOT	GCI 1006/2	Jonction, viaduc de la : [DA 3810] Réaménagements des accès	16.01.2013 25.06.2013	1'499'000	700'000	660'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.84 VOT	GCI 1114/1	Bergues, quai des [DA 5140] : [102.750.22] Démolition encoffrement et reconstruction du mur	17.02.2015 28.10.2015	6'300'000	3'000'000	2'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.401.05 VOT	GCI 1122/5	Divers ouvrages d'art : Inspections 2015	28.04.2015 27.04.2016	250'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.550.02 VOT	GCI 1058	Eugène-Rigot, ch. : [081.031.04] Réaménagement du chemin	21.01.2014 24.06.2014	477'0'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.702.10 VOT	GCI 909	OPB - Diverses rues : Travaux d'assainissement du bruit routier	14.09.2011 21.03.2012	7924'300	1'300'000	470'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.702.11 VOT	SAM 1061	OPB - Diverses rues : Etudes assainissement bruit routier, 2ème tranche	30.04.2014 26.01.2015	19'441'000	400'000	190'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.830.14 VOT	GCI 1129/1	Velours, ch. du : [081.048.00/02.015.13] Réaménagement du chemin	15.09.2015 14.03.2016	5'980'700	2'500'000	3'200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.830.16 VOT	GCI 915/5	Rieu - Malagnou, secteur : Travaux d'aménagements liés PLQ 29588	14.09.2011 15.10.2012	1'407'000	500'000	25'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1665

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																									
N° PFI	Statut	N° Gie Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût votés brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																			
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028								
101.830.29	VOT	SAM 11550/2	Godéroy, av. : [081.117.01] Etude de réaménagement du DP	10.11.2015 09.02.2016	171'000	0	91'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
101.850.01	VOT	SAM 1051	QV - Dpt Constructions et aménagement : Etudes pour la promotion du vélo	20.11.2013 05.05.2014	467'000	100'000	100'000	90'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.900.08	VOT	SAM 694/1	Domaine public - Plan lumière : [Fr. 4.2 mio net] Remplacement 4500 luminaires, systèmes régulation	01.04.2009 16.09.2009	529'600	150'000	40'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.900.10	VOT	SAM 11116/1	Domaine public - Plan lumière : Remplacement de 800 luminaires	17.02.2015 03.06.2015	1'403'300	400'000	400'000	190'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.900.12	VOT	SAM 695	Domaine public - Plan lumière : Remplacement 450 supports d'éclairage public	01.04.2009 16.09.2009	1'632'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.900.14	VOT	SAM 11116/2	Domaine public - Plan lumière : Remplacement de 920 supports d'éclairage public	17.02.2015 03.06.2015	2'403'500	450'000	500'000	500'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.900.15	VOT	SAM 9117/10	PL - Domaine public, projets pilotes : Etude de renouvellement des éclairages publics	14.09.2011 13.12.2011	150'000	40'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.900.16	VOT	SAM 9357/183	PL - Domaine & parcs publics : Travaux amélioration de l'éclairage public	09.11.2011 12.09.2012	526'000	10'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.900.36	VOT	SAM 1008	Bourg-de-Four, Place du : Renovation de l'éclairage public	16.01.2013 18.03.2014	703'500	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe (fonctionnel) :						6'616'600	15'327'000	5'511'900	11'561'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						11'755'000	4'415'500																		
						Nombre d'objets :		29															Dép. totales :		38'651'00
102.020.01	VOT	GCI 172	Places, rues résidentielles, trafic modéré	04.12.2001	36'851'000	400'000	80'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.020.02	VOT	GCI 784	Dpt Constructions et aménagement : Aménag. zones circulation à 30 km/h, 1ère étape	12.02.2003	400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.020.07	VOT	SAM 1054/9	Cluse-Roseraie, Mervelet, Délices, quartiers : Améliorations et création zones 30 km/h.	27.04.2010 19.01.2011	12'899'030	400'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.033.03	VOT	GCI 387	Dpt Constructions et aménagement : Zones 30 - Etudes d'aménagement et améliorations	21.01.2014 21.05.2014	250'000	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			QV - Mont-Blanc, pont du : [101.400.06] Etude de l'élargissement du pont	15.02.2005 08.11.2006	142'200'000	250'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

# SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

## 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

N° PF Statut		N° Grpe Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût vocté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)											
						2017 2018	2019 2020	2021 2022	2023 2024	2025 2026	2027 2028						
102.065.01 VOT	SAM 274		Beulet, Saint-Jean, rues, Aïre, contre-route : Etude d'aménagements urbains	12.03.2003 03.12.2003	1062'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.067.01 VOT	SAM 46		Junction, quartier de la : Etude de mesures d'aménagement urbain	18.04.2000 26.04.2002	5'22'500 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.099.03 VOT	SAM 1122/6		Augustins, place des : Etude d'aménagement de la place	28.04.2015 27.04.2016	350'000 50'000	200'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.102.02 VOT	GCI 1144		Vélodrome, place di : Achèvement des travaux d'aménagement	07.10.2015 14.03.2016	669'500 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.502.03 VOT	SAM 957/1		CEVA - Eaux-Vives, site de la gare : [081.502] Etudes aménagements liés futures constructions	18.04.2012 15.10.2012	2'397'600 280'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.502.05 VOT	SAM 957/2		CEVA - Eaux-Vives, nouvelle gare : [081.502] Etudes d'aménagement domaine public	18.04.2012 15.10.2012	400'000 310'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.502.08 VOT	GCI 1081/1		CEVA - Chamoniix-Vivlier, future promenade : [081] Travaux préparatoires & terrassements	23.06.2014 20.01.2015	5'403'400 200'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.502.15 VOT	GCI 1004/1		CEVA - Halte Champel/Hôpital : [081.502] Etude d'aménagements d'espaces publics	21.11.2012 20.11.2013	2'233'500 430'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.505.03 VOT	DCA 1128		Extension de la gare Cornavin : Poursuite des études urbaines	22.06.2015 25.05.2016	880'600 400'000	230'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.551.02 VOT	SAM 807/4		GP - Eaux-Vives, qui marchand des : Etude d'aménagement promenade et qui marchand	06.09.2010 11.12.2010	200'000 70'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.600.03 VOT	SAM 911/1/3		OV - Domaine public, abords-des écoles : Etudes pour la sécurité des cheminements	14.09.2011 13.12.2011	200'000 30'000	20'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.605.07 VOT	SAM 1122/7		OV - Saint-Georges, bd. de : Etude d'aménagement	28.04.2015 27.04.2016	350'000 150'000	150'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.605.20 VOT	GCI 1048		OV - Sainte-Croix, av. : devant l'église : Aménagement de l'lit & abords	19.11.2013 18.03.2014	492'2'000 150'000	500'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.750.16 VOT	GCI 819/1		GP - Pradier, square : [081.089.02] Travaux d'aménagement	12.10.2010 18.05.2011	32'40'000 100'000	0 0	22'69'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1667

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																										
N° PFI	Statut	N° Grpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																				
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028									
102.750.22	VOT	GCI	Bergues, quai des : [101.400.84]	17.02.2015	52'00'000	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
			1114/2 Etudes & travaux d'aménagements	28.10.2015		3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.750.26	VOT-rep	GCI	ZP - Grottes, pl. des :	19.01.2016	1'848'100	0	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			1160 Réaménagement de la place	27.06.2016		240'000	808'100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.752.05	VOT	GCI	ZP - Première étape 'stratégie de piétonisation' :	21.01.2014	2'335'000	350'000	255'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	
			1060 Etudes d'aménagements et de circulation	04.06.2014		260'000	260'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						8'535'000	4'574'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	155'000	
						9'289'500	963'100	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	
						Nombre d'objets : 21																	Dég. totales : 23'666'600			
103 Parkings publics																										
103.004.05	VOT	SAM	Comavin, place de :	14.09.2011	200'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			911/15 Etude aménagement de surface, déplacement trémie	13.12.2011		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
103.005.04	VOT	GCI	Domaine public :	25.06.2012	3'331'000	0	0	1731'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			965/1-2 Subvention & réalisation stations vélos (VLS)	16.01.2013		0	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
103.007.02	VOT	SPO	Hans-Wilsdorf 4-6, rue, Centre sportif des Vemets :	07.10.2015	193'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			1146 Acquisition système d'exploitation du parking	19.01.2016		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						3'724'000	70'000	0	1731'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						0	1'600'000	0	1731'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						Nombre d'objets : 3																	Dég. totales : 340'1000			
106 Transports publics																										
106.084.03	VOT	SAM	Petit-Saconnex, quartier du - TPG :	12.03.2003	5'70'000	65'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			271 Etudes d'aménag. urb. liés à la restruct. ligne N°3	23.06.2003		30'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.084.09	VOT	GCI	Aménagement, constructions et voirie - TPG :	06.05.2003	760'350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			283 Etude de rhabausement des arrêts de tram	13.09.2004		380'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.096.01	VOT	SAM	GP - Frontenex, av. & rds :	21.11.2012	2'00'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			1002/9 Etudes d'aménagement liées aux TPG	15.01.2013		75'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.507.02	VOT	GCI	QV - Diverses rues - TPG :	21.02.2012	596'0'400	700'000	152'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			948 Réhausement de 12 arrêts de tram	15.10.2012		700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.520.08	VOT	GCI	Carrefours, chaussées, arrêts, etc. - TPG :	15.01.2008	4'580'160	550'000	775'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			588 Travaux liés au plan directeur TC 2007-2010	28.04.2008		650'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

N° PFI Statut	N° Grp Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût vocté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
					2017 2018	2019 2020	2021 2022	2023 2024	2025 2026	2027 2028					
106.520.11 VOT	SAM 1002/10	Dpt Constructions et aménagement : Etudes aménag. urbain liées plan dir. TC 2013-2014	21.11.2012 15.01.2013	200'000	35'000 35'000	35'000 43'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'222'709'910	1'410'000 1'970'000	2'330'000 143'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					12'333'031'340	25'442'000 22'914'500	12'415'000 3'042'600	0 150'000	3'042'600 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	5'753'000
Nombre d'objets :					6										
Nombre d'objets :					61										
<b>110 ADMINISTRATION GENERALE</b>															
<b>111 Administration générale - objets mobiliers</b>															
111.007.20 VOT	D5/C 698/3	Dpt Finances et logement : Système de gestion parc immobilier, 1ère étape	12.05.2009 01.12.2009	880'000	0 40'500	40'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.011.06 VOT	D5/C 698/1	Dpt Finances et logement : Redéploiement du réseau de la Ville de Genève	12.05.2009 01.12.2009	4'500'000	100'000 100'000	100'000 100'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.12 VOT	D5/C 522/183	Dpt Finances et logement : 11ème IQJ - Plan informatique quadriennal	16.01.2007 21.03.2007	3'997'787	10'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.14 VOT	D5/C 698/2	Dpt Finances et logement : 1er PSIC - Plan biennal systèmes d'information	12.05.2009 01.12.2009	6'968'865	22'000 300'000	26'000 14'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.16 VOT	D5/C 698/4	Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement CM	12.05.2009 01.12.2009	200'000	0 145'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.24 VOT	D5/C 83/71	Dpt Finances et logement : 2ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	23.11.2010 16.02.2011	7'140'840	65'500 53'000	48'000 20'000	160'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.26 VOT	DRH 83/74	Saint-Pierre 2, cour de, DRH : Numérisation des dossiers du personnel	23.11.2010 16.02.2011	300'000	0 50'000	150'000 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.27 VOT	DRH 918	Saint-Pierre 2, cour de, DRH : Préparation dossiers papier du personnel	01.11.2011 26.06.2012	960'000	0 100'000	860'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.28 VOT	D5/C 1065/2	Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement du CM 2015-20	25.03.2014 28.10.2014	220'000	15'000 15'000	20'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.30 VOT	D5/C 1065/1	Dpt Finances et logement : 3ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	25.03.2014 28.10.2014	640'000	100'000 100'000	880'000 630'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1669

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																															
N° PFI	Statut	N° Gpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût votés brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																									
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028														
111.034.14	VOT	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	02.11.2011	6175'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
111.034.16	VOT	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	02.11.2011	5492'000	130'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
111.047.18	VOT	LOM	Administration municipale :	23.06.2014	8295'000	2'000'000	165'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
111.047.09	VOT	DFIN	Dpt Finances et logement :	16.05.2006	13'65'120	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
111.047.10	VOT	DFIN	Dpt Finances et logement :	13.11.2006	19'67'200	65'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
111.047.11	VOT	DFIN	Dpt Finances et logement :	16.09.2009	28'44'800	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
111.810.12	VOT	DFIN	Dpt Finances et logement :	17.09.2013	23'99'950	400'000	420'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						6'070'662	5'445'000	5'220'000	210'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Nombre d'objets :						17	6'295'500	1'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Dcp. totales :						18'340'000																									
112.000.05	VOT	DCA	Administration générale - objets immobiliers	06.09.2010	200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
112.042.03	VOT	DPBA	La Grange, villa :	06.09.2010	400'000	150'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
112.810.02	VOT	ENE	Patrimoine administratif ; [Fr. 0 Net]	30.04.2014	326'300	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
112.811.08	VOT	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	14.09.2011	13'14'800	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						22'41'100	450'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Nombre d'objets :						4	376'300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Dcp. totales :						926'300																									
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						6'23'47'662	5'895'000	5'320'000	210'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Nombre d'objets :						21	6'671'300	1'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Dcp. totales :						19'746'300																									

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)**  
**12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028**

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																			
N° PFI	Statut	N° Grpe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
<b>120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL</b>																			
120.010.00	VOT	SAM	Voie verte, rives droite & gauche ; 652/11 Etude d'aménagement [130.020.00]	14.10.2008 23.06.2009	150'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
120.011.01	VOT	SAM	Voie verte d'agglomération ; 824 Etudes de faisabilité aménagement de six tronçons	12.10.2010 18.05.2011	991'500	65'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
120.015.01	VOT	UR8	Prairie-Acacias Vernets, quartier du ; 1020 Etude d'aménagement développement PAV	23.04.2013 20.11.2013	458'000	50'000	40'000	40'000	40'000	30'000	22'000	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						1'599'500	135'000	40'000	40'000	40'000	22'000	0	0	0	0	0	0		
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						1'599'500	135'000	40'000	40'000	40'000	22'000	0	0	0	0	0	0	687'000	
Nombre d'objets :						3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
<b>130 ACQUISITION DE TERRAINS</b>																			
130.015.00	VOT	DCA	Grottes, quartier des, îlots 5 et 7 ; [130.023.02] 401 Recettes à recevoir, échanges fonciers (CHF 2,6 Mio)	09.03.2005 17.05.2005	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
130.023.02	VOT	DCA	Grottes, quartier des ; [103.002.04 & 130.015.00] 744/1 Droit d'emption sur la parcelle N° 2359	14.10.2009 23.03.2010	1013'200	0	1013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						1'613'200	0	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						1'613'200	0	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'013'200
Nombre d'objets :						2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
<b>140 OPERATIONS FINANCIERES</b>																			
140.014.00	VOT	DFL	Office Nations Unies, rénovation Palais des Nations 1180 FIPOI - Octroi d'un prêt remboursable sur 30 ans	26.04.2016 27.06.2016	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'000'000
Nombre d'objets :						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX :</b>																			
Nombre d'objets :						816'507'839	134'867'000	112'288'735	13'392'600	11'227'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						135'676'200	69'487'600	24'730'000	89'5'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						188													492'651'35

## **Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal**

Projets proposés par le Conseil administratif,  
non votés, à l'étude du Conseil municipal

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif à l'étude du Conseil municipal										
N° PFI Statut	N° Grpe Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
					2017 2018	2019 2020	2021 2022	2023 2024	2025 2026	2027 2028
<b>10 LOGEMENTS (PF)</b>										
11 Logements nouveaux										
011.065.02 DEP-rep	DPBA 1161/4	Jangonnant 4, r. de : [071.004.04] Transformation de bureaux en logements	19.01.2016	582'600	0 180'000	400'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					180'000	400'000	0	0	0	0
					Nombre d'objets : 1					Dep. totales : 580'000
<b>12 Logements existants</b>										
012.060.04 DEP	DPBA 916/1	Grottes 6, 6bis, Amis 5, rues des : (en suspens) Rénovation des immeubles [S 0.44/0.39]	14.09.2011	13'984'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.060.06 DEP	DPBA 916/2	Grottes 6, 6bis, Amis 5, rues des : (en suspens) Pose cellules photovoltaïques en toiture	14.09.2011	185'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					14'169'000	0	0	0	0	0
					Nombre d'objets : 2					Dep. totales : 0
<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>										
					180'000	400'000	0	0	0	0
					Nombre d'objets : 3					Dep. totales : 580'000
<b>30 ECOLES PUBLIQUES &amp; PARASCOLAIRE</b>										
30 Constructions existantes										
030.089.06 DEP	DPBA 1165/1-2	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre : Rénovation bâtiment & inst. pavillons provisoires	19.01.2016	34'532'400	2'000'000 11'000'000	12'000'000 10'600'000	0 0	0 0	0 0	0 0
030.089.10 DEP	ECO 1165/3	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre : Mobilier, jeux & matériel d'exploitation	19.01.2016	2'994'800	0 0	1'000'000 1'390'000	0 0	0 0	0 0	0 0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					36'527'200	2'000'000 11'000'000	13'000'000 11'990'000	0 0	0 0	0 0
					Nombre d'objets : 2					Dep. totales : 37'990'000

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1673

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif et à l'étude du Conseil municipal												
N° PFI Statut	N° Grpe Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)							
					2017 2018	2019 2020	2021 2022	2023 2024	2025 2026	2027 2028		
31 Nouvelles constructions												
031.015.06 DEP-rep	DPBA 1159/1	Parc Geisendorf, Lamarine 16bis, rue : Construction bâtiment d'équipements publics	19.01.2016	8'734'700	0 2'000'000	3'000'000 2'870'000	1'157'000 0	0 0	0 0	0 0		
031.015.10 DEP-rep	ECC 1159/2	Parc Geisendorf, Lamarine 16bis, rue : Mobilier & Equipements locaux scolaires & habitants	19.01.2016	347'900	0 0	347'900 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
031.015.12 DEP-rep	ENE 1159/3	Parc Geisendorf, Lamarine 16bis, rue : Construction centrale photovoltaïque en toiture	19.01.2016	111'200	0 0	0 111'200	0 0	0 0	0 0	0 0		
031.095.06 DEP	DPBA 1156/1	Saint-Georges 21, bd. : [061.050/043.053] Construction bâtiment d'équipements publics	19.01.2016	28'233'400	2'000'000 10'000'000	9'000'000 5'530'000	0 0	0 0	0 0	0 0		
031.095.08 DEP	ECC 1156/2	Saint-Georges 21, bd. : Mobilier, équipements & jeux pour les salles	19.01.2016	217'080	0 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
031.095.10 DEP	DSC 1156/6-7	Saint-Georges 21, bd. : Equipements informatiques & téléphonie bâtiment EP	19.01.2016	77'000	0 40'000	37'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
031.095.14 DEP	ENE 1156/8	Saint-Georges 21, bd. : Construction centrale photovoltaïque en toiture	19.01.2016	189'000	0 0	189'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					37'910'280	210'000 12'690'980	1'157'000 1'157'000	0 0	0 0	0 0		
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					74'837'480	410'000 25'690'980	1'157'000 1'157'000	0 0	0 0	0 0		
					Nombre d'objets : 7		231'140'000		8'511'200		36'499'180	
					Nombre d'objets : 9		20'501'200		0		74'489'180	
40 CULTURE & LOISIRS												
042.040.31 DEP	DPBA 1174	Musees, conservatoire & Jardin botaniques Malagnou 1, rte de - MHN : Etude sécurité & réorganisation partielle bâtiment	05.04.2016	2'397'000	300'000 700'000	700'000 697'000	0 0	0 0	0 0	0 0		
042.095.20 DEP-rep	DCS 1189/1-4	Stand 22, rue du; Ecoquartier-Jonction : Transfert collections patrimoniales, frais induits	27.06.2016	3'087'660	0 1'200'000	800'000 800'000	287'660 0	0 0	0 0	0 0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					5'484'660	300'000 1'900'000	1'500'000 1'497'000	287'660 0	0 0	0 0		
					Nombre d'objets : 2		1'497'000		0		5'484'660	

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif et à l'étude du Conseil municipal															
N° PFI Statut	N° Grpe Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
					2017 2018	2019 2020	2021 2022	2023 2024	2025 2026	2027 2028					
043.053.04 DEP	43 DPBA 1156/4	Théâtres & concerts Saint-Georges 21, bd. : [031.095.06] Materiel scénique mobile salle pluridisciplinaire	19.01.2016	481'000	0	381'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.053.06 DEP	43 DFIN 1156/5	Saint-Georges 21, bd. : [031.095.06] Mobilier et équipements salle pluridisciplinaire	19.01.2016	79'000	0	79'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					560'000	0	460'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					10'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					6'044'660	30'000	1'960'000	287'660	0	0	0	0	0	0	560'000
Nombre d'objets :					2'000'000	1'497'000	0	0	0	0	0	0	0	0	6'044'660
<b>SOCIAL</b>															
061.050.06 DEP	61 SDPE 1156/3	Enfance & jeunesse Saint-Georges 21, bd. : [031.095.06] Mobilier, équipements & jeux (équip. petite enfance)	19.01.2016	578'430	0	378'430	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					578'430	0	378'430	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	578'430
<b>Centres sociaux</b>															
064.026.10 DEP-rep	64 DPBA 1164/1	Fort-Barreau 9a, rue du : Réalisation 20 modules logements relais & atelier	26.04.2016	2'006'400	0	650'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
064.026.12 DEP-rep	64 SOC 1164/2	Fort-Barreau 9a, rue du : Equipement en mobilier, modules logements relais	26.04.2016	81'000	0	41'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
064.027.02 DEP-rep	64 DPBA 1136	Vermont 21, rue de; "Point d'Eau" : Rénovation partielle et réfection de la villa	07.10.2015	2'455'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					4'542'400	0	1'691'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					124'000	1'658'000	0	0	0	0	0	0	0	0	4'589'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					5'120'830	0	2'069'430	0	0	0	0	0	0	0	5'167'430
Nombre d'objets :					144'000	1'658'000	0	0	0	0	0	0	0	0	5'167'430

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1675

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif à l'étude du Conseil municipal												
N° PI Statut	N° Grpe Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)							
					2017 2018	2019 2020	2021 2022	2023 2024	2025 2026	2027 2028		
<b>70 Etat civil</b>												
<b>SECURITE PUBLIQUE</b>												
	71											
071.004.04 DEP-rep	DPPA	Nant 2, r. dir, Marie 37, r. de la - CIV. : [011.065]	19.01.2016	633'900	0	43'000	0	0	0	0		
		1161/1-2 Création bureaux & rénovation locaux rez & sous-sol		200'000	0	0	0	0	0	0		
071.004.08 DEP-rep	CIV	Nant 2, r. dir, Marie 37, r. de la - CIV. : [011.065]	19.01.2016	42'400	0	42'400	0	0	0	0		
		1161/3 Mobilier & matériel pour équiper les bureaux		0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					676'300	0	472'400	0	0	0		
					200'000	0	0	0	0	0		
					Dep. totales :					672'400		
Nombre d'objets :					2							
<b>75 Installations spéciales</b>												
075.002.00 DEP-rep	ENE	Territoire communal :	26.04.2016	116'000	0	0	0	0	0	0		
	1179	Acquisition d'une balise de mesure de radioactivité		116'000	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					116'000	0	0	0	0	0		
					116'000	0	0	0	0	0		
					Dep. totales :					116'000		
Nombre d'objets :					1							
<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>												
					792'300	0	472'400	0	0	0		
					316'000	0	0	0	0	0		
					Dep. totales :					788'400		
Nombre d'objets :					3							
<b>80 HYGIENE &amp; SALUBRITE PUBLIQUE</b>												
<b>81 Protection des eaux</b>												
081.050.00 DEP-rep	GCI	Voltaire, rue : [101.700.08]	19.01.2016	2'732'200	0	2'000'000	0	0	0	0		
	1152/2	Remplacement du collecteur unitaire deaux mixtes		400'000	330'000	0	0	0	0	0		
081.103.02 DEP	GCI	Eidgenots, av. des - PLQ. : [101.830.20]	10.11.2015	1'656'900	0	656'900	0	0	0	0		
	1151/2	Création nouveau réseau collecteurs		0	1'000'000	0	0	0	0	0		
081.106.02 DEP-rep	GCI	Village-Suisse, Gourgas, Marchiers, r. : [102.067]	07.10.2015	2'758'300	0	1'358'300	0	0	0	0		
	1141/2	Reconstruction du réseau d'assainissement		1'400'000	0	0	0	0	0	0		
081.119.02 DEP-rep	GCI	Dr-Adolphe-Pasteur, ch : [102.600.30]	24.05.2016	334'600	0	0	0	0	0	0		
	1183/2	Travaux d'assainissement		334'600	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					7'482'000	0	4'015'200	0	0	0		
					2'134'600	1'330'000	0	0	0	0		
					Dep. totales :					7'479'800		
Nombre d'objets :					4							



SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1677

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif et à l'étude du Conseil municipal													
N° PFI Statut	N° Grpe Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)								
					2017 2018	2019 2020	2021 2022	2023 2024	2025 2026	2027 2028			
102.067.02 DEP-rep	GCI 1141/1	Places, rues résidentielles, trafic modéré Village-Suisse & Gourgas, rues : [081.106.02] Extension du parc Gourgas	07.10.2015	1'907'400	0	800'000	0	0	0	0	0	0	0
102.600.30 DEP-rep	GCI 1183/1	Petit-Saconnex, pl. : [081.119.02] Réaménagement de la place	24.05.2016	3'129'000	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0
102.605.02 DEP-rep	GCI 1145	QV - Lutard, quartier de Zone 30 km/h ; Amélioration mesures modération circulation	07.10.2015	1'863'300	0	500'000	360'000	0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		6'899'700	0	3'300'000	360'000	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	3		900'000	2'336'400	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					12'126'500	168'300	5'927'000	360'000	0	0	0	0	6'896'400
		Nombre d'objets :	8		1'600'000	4'067'900	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					12'126'500	1'600'000	4'067'900	0	0	0	0	0	6'896'400
110 ADMINISTRATION GENERALE													
112.030.01 DEP	DPBA 840	Administration generale - objets immobiliers François-Dusaud 10, rue - GCI/LOM/WP : Etude réaménagement dépôt, Halle vnc & bâtiments	23.11.2010	1'793'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.810.08 DEP	ENE 1137	Bâtiments du patrimoine administratif ; Travaux liés à la politique énergétique	07.10.2015	2'861'400	500'000	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		4'654'400	500'000	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	2		500'000	500'000	360'000	0	0	0	0	0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					4'654'400	500'000	500'000	360'000	0	0	0	0	2'860'000
		Nombre d'objets :	2		500'000	500'000	360'000	0	0	0	0	0	0
120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL													
120.017.02 DEP	URB 1182	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU) Subvention investissement, contribution 2017	24.05.2016	7'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		7'000'000	7'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					7'000'000	7'000'000	0	0	0	0	0	0	7'000'000
		Nombre d'objets :	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					7'000'000	7'000'000	0	0	0	0	0	0	7'000'000

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif et à l'étude du Conseil municipal																				
N° PFI Statut	N° Grpe Gestionnaire PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
					2017	2019	2021	2023	2025	2027	2018	2020	2022	2024	2026	2028				
140.015.00	DCA	Extension gare Comsvin :	24.05.2016	120'204'000	1'400'000	4'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DEP	1185	Subvention d'investissement, participation travaux			1'800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'800'000	4'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					1															
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					1'800'000	4'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1															
TOTALS GENERAUX :					36'310'600	14'568'300	4'929'610	2'304'640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					41															
Dep. totales :					132'738'270															

## Projets actifs

Il s'agit de futurs projets qui sont ou seront à l'étude en vue d'être soumis ensuite à la délibération du Conseil municipal. Certains projets, dont le coût futur n'est pas encore connu, ne sont, en l'état, pas chiffrés ; ils le seront ultérieurement.

# SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

## 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer			
N° PF	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation
			Libellé
			Année de dépôt prévisible
			Coût prévisible
<b>10 LOGEMENTS (PF)</b>			
10 Logements (en général)			
010.002.02	GIM	GIM	Dpt Finances et logement - GIM : Numérisation des dossiers demandeurs & locataires
			2016
			400000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>			
			400'000
<b>11 Logements nouveaux</b>			
011.060.12	DPBA	GIM	Grottes 8, rue des : [012.060.12] Construction d'un immeuble de logements
			2018
			6398000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>			
			6'398'000
<b>12 Logements existants</b>			
012.001.19	DPBA	GIM	Servette 40, rue de la : Etude de rénovation de l'immeuble
012.001.22	DPBA	GIM	Servette 40, rue de la : Rénovation de l'immeuble [St 0.36]
012.001.25	DPBA	GIM	Servette 87, rue de la : Etude de rénovation enveloppe du bâtiment
012.001.28	DPBA	GIM	Servette 87, rue de la : Rénovation enveloppe du bâtiment
012.002.18	DPBA	GIM	Navigation 38, rue de la : Rénovation de l'immeuble [St 0.45]
012.002.24	DPBA	GIM	Royaume 10, rue : Rénovation de l'immeuble [St 0.37]
012.002.30	DPBA	GIM	Royaume 12, rue : Rénovation de l'immeuble [St 0.45]
012.043.06	DPBA	GIM	Cordiers 8, rue des : Démolition & reconstruction de l'immeuble [St 0.42]
012.051.05	DPBA	GIM	Navigation 4, place de la, Fonds Galland : Etude de rénovation des immeubles
012.051.08	DPBA	GIM	Navigation 4, place de la, Fonds Galland : Rénovation de l'immeuble [St 0.63]
012.051.12	DPBA	GIM	Léman 11, rue du, Fonds Galland : Rénovation de l'immeuble [St 0.61]
012.060.12	DPBA	GIM	Grottes 10, rue des : [011.060.12] Rénovation immeuble de rénovation de l'immeuble
012.074.03	DPBA	GIM	Dasser 15, rue : Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble
012.074.04	DPBA	GIM	Dasser 15, rue : Rénovation de l'immeuble & aménagement combles [St 0.31]
012.092.06	DPBA	GIM	Tacornette 6, pl. de la : Rénovation de l'immeuble [St 0.39]
012.095.05	DPBA	GIM	Hoffmann 4 à 8, Schaub 41 à 45, Servette 100, rues : Etude de rénovation des immeubles
012.095.08	DPBA	GIM	Hoffmann 4 à 8, Schaub 41 à 45, Servette 100, rues : Rénovation des immeubles [St 0.73]
012.099.06	DPBA	GIM	Zürich 40, rue de : Transformation et rénovation de l'immeuble [St 0.45]
012.104.07	DPBA	GIM	Sainte-Clotilde, av. & Ernest-Ansermet, quai : Etude rénovation des immeubles
012.104.08	DPBA	GIM	Jonction - Sainte-Clotilde 20-22, avenue : Rénovation des immeubles [St 0.53]
012.104.10	DPBA	GIM	Jonction - Ernest-Ansermet 36-38, quai : Rénovation des immeubles [St 0.57]
012.104.14	DPBA	GIM	Jonction - Ernest-Ansermet 40-42, quai : Rénovation des immeubles [St 0.57]
012.104.22	DPBA	GIM	Jonction - Deux-Points 29-31-33, rue des : Rénovation des immeubles [St 0.57]
012.104.26	DPBA	GIM	Jonction - Vélodrome 4-6-8-10-12-14, rue du : Rénovation complète des installations sanitaires
012.104.30	DPBA	GIM	Jonction - Vélodrome 4-6-8-10-12-14, rue du : Rénovation complète des installations sanitaires

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)**  
**12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028**

1681

**Projets actifs chiffrés ou à chiffrer**

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
012.810.08	ENE	GIM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux liés à la politique énergétique	2017	1500000
012.810.12	ENE	GIM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux liés à la politique énergétique	2019	1500000
012.810.14	ENE	GIM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux liés à la politique énergétique	2020	1500000
012.810.16	ENE	GIM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux liés à la politique énergétique	2022	1500000
012.810.30	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine financier :	Stratégie électrique, 1ère étape	2016	1200000
012.811.12	ENE	GIM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2016	1000000
012.811.14	ENE	GIM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2018	1000000
012.950.30	DPBA	GIM	Diverses adresses, étape 1 :	Mise conformité immeubles simples vitrages PF	2016	2000000
012.950.32	DPBA	GIM	Diverses adresses, étape 2 :	Mise conformité immeubles simples vitrages PF	2018	2000000
012.950.34	DPBA	GIM	Diverses adresses, étape 3 :	Mise conformité immeubles simples vitrages PF	2020	2000000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>41'792'000</b>
<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>						<b>49'090'000</b>
<hr/>						
<b>20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)</b>						
020.014.12	DPBA	DPL	Châtelaine 43, av. de, ZIC :	Réalisation d'un Ecopôle		a chiffrer
020.018.06	DPBA	GIM	Dorcière, pl., Gare routière :	Rénovation du bâtiment		a chiffrer
020.027.08	DPBA	GIM	Lausanne 126, r. de :	Rénovation complète du restaurant "Perle de Lac"	2016	49'42'800
020.030.04	A21	A21	Fondetec :	Financement capital de dotation, étape 2	2016	12'500'000
020.035.02	DPBA	DPL	Général-Guisan 34, qual du :	Etude et rénovation des façades de l'Hotel Métropole	2018	3500'000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>20'942'800</b>
<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>						<b>20'942'800</b>
<hr/>						
<b>30 ECOLES PUBLIQUES &amp; PARASCOLAIRES</b>						
<b>30 Constructions existantes</b>						
030.003.05	DPBA	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	Etude pour rénovation du bâtiment & agrandissement		a chiffrer
030.003.06	DPBA	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	Rénovation du bâtiment & agrandissement		a chiffrer
030.003.10	ECO	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	Mobilier, équipement et jeux	2019	2'100'000
030.014.06	DPBA	ECO	Plantaporêts 191s, rue, Ecole des Plantaporêts :	Création de quatre salles d'enseignement	2017	2'994'000
030.014.10	ECO	ECO	Plantaporêts 191s, rue, Ecole des Plantaporêts :	Mobilier, équipement et jeux :	2017	430'000
030.018.03	DPBA	ECO	Aire 1, av. d', Ecole des Charmilles :	Etude pour rénovation de l'école		a chiffrer
030.018.06	DPBA	ECO	Aire 1, av. d', Ecole des Charmilles :	Rénovation de l'école		a chiffrer
030.018.10	ECO	ECO	Aire 1, av. d', Ecole des Charmilles :	Mobilier, équipement et jeux	2020	260'000
030.077.09	DPBA	ECO	Dizrensens 26, rue, Ecole Hugo-de-Senger II :	Etude pour la rénovation de l'école		a chiffrer
030.077.12	DPBA	ECO	Dizrensens 26, rue, Ecole Hugo-de-Senger II :	Rénovation de l'école		a chiffrer
030.077.16	ECO	ECO	Dizrensens 26, rue, Ecole Hugo-de-Senger II :	Mobilier, équipement, jeux pour groupe scolaire		a chiffrer
030.085.10	DPBA	ECO	Bâtiments scolaires VDG :	Secursisation des accès des bâtiments	2017	5000'000

## Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
030.088.11	DPBA	ECO	Nant 35, rue du. Ecole des Yollandes :	Etude pour la rénovation de l'école		a chiffrer
030.088.14	DPBA	ECO	Nant 35, rue du. Ecole des Yollandes :	Rénovation de l'école		a chiffrer
030.088.18	ECO	ECO	Nant 35, rue du. Ecole des Yollandes :	Mobilier, équipement, jeux pour école		a chiffrer
030.098.00	DPBA	ECO	Restaurants scolaires, cinq sites :	Réorganisation des cuisines de production		a chiffrer
030.101.00	ECO	ECO	Bâtiments scolaires; salles gymnastiques :	Renouvellement de tout le matériel mobile	2016	650000
030.102.02	ECO	ECO	Ludothèques; divers sites :	Aménagement & mise aux normes de 11 sites	2017	800000
			<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>			<b>141574000</b>
31 Nouvelles constructions						
031.055.06	DCA	ECO	Boissière, Malagnou, quartier :	Acquisitions foncières pour constr. école	2018	12000000
031.095.18	ECO	ECO	Saint-Georges, bd.; Ecoquartier Jonction :	Mobilier et équipement pour restaurant scolaire	2016	400000
			<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>			<b>124000000</b>
			<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>			<b>269740000</b>
40 CULTURE & LOISIRS						
40 Culture & loisirs (équipements généraux)						
040.029.02	DPBA	DCS	Stand 22, rue du :	Installation FWAC à l'écoquartier Carré-Vert	2016	3643000
			<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>			<b>3643000</b>
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques						
041.013.09	DPBA	BMU	Henri-Veyrassat 9, rue - Bibliothèque Servette :	Etude réaménagement de la bibliothèque		a chiffrer
041.013.12	DPBA	BMU	Henri-Veyrassat 9, rue - Bibliothèque Servette :	Réaménagement de la bibliothèque		a chiffrer
041.034.02	BGE	BGE	Bastions, promenade des - BGE :	Numérisation des collections des bibliothèques	2017	5460000
041.034.06	DSJC	DCS	Dpt culture & sport :	Numérisation du patrimoine intellectuel genevois	2017	1935000
			<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>			<b>7395000</b>
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques						
042.040.36	DPBA	MHN	Musées, conservatoire & Jardin botaniques	Mise en sécurité & réorganisation partielle bâtiment		a chiffrer
042.043.07	DPBA	CJB	Malagnou 1, rte.de - MHN :	Etude pour rénovation de la serre tempérée		a chiffrer
042.043.08	DPBA	CJB	Impératrice 1, chemin de l' - CJB :	Rénovation de la serre tempérée		a chiffrer
042.044.06	DPBA	MNH	Puits-Saint-Pierre 6, rue du, Maison Tavel :	Réfection façades cour & div. aménagements int.		a chiffrer
			<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>			<b>0</b>

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1683

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
<b>43 Théâtres &amp; concerts</b>						
043.008.03	DPBA	SEC	Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre :	Etude rénov. installations techniques ft. scéniques	2016	693200
043.008.04	DPBA	SEC	Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre :	Rénovation installations techniques & scéniques		à chiffrer
043.051.04	DPBA	SEC	Charles-Sturm 15, rue :	Construction d'un pavillon de la danse	2016	10560000
043.054.04	DPBA	SEC	Bâtie 10, ch. de la, anciens réservoirs :	Construction espace diffusion musiques amplifiées	2016	72000000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>18'453'200</b>
<b>44 Conservation du patrimoine</b>						
044.027.13	DCA	DCA	Dpt Constructions et aménagement - CPA :	Subventions travaux bâtiments culturels 2017 - 2020	2016	400000
044.035.02	DCA	EXT	Madéleine 15, place de la :	Subvention restauration du Temple	2017	600000
044.036.04	DCA	EXT	Saint-Pierre 8, Cour de :	Subv. restauration façade Chapelle des Macchabées	2016	200000
044.038.02	DCA	EXT	Fusterie 18, place de la :	Subvention restauration du Temple	2016	700000
044.040.02	DCA	EXT	Tabazan 7, r. :	Subvention rénovation Chapelle de l'Oratoire	2016	115000
044.041.02	DCA	EXT	Rodolphe-Toepfler 9, r. :	Subvention rénovation Eglise Russe	2017	600000
044.042.02	DCA	EXT	Berne 49, r. de :	Subvention rénovation Temple des Pâquis	2019	400000
044.043.02	DCA	EXT	Mall 31, av. du :	Subvention rénovation Temple de Plainpalais	2018	400000
044.044.02	DCA	EXT	Voisins 21-23, rue des :	Subvention restauration église catholique	2017	500000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>3'915'000</b>
<b>46 Animations &amp; loisirs</b>						
046.040.03	DPBA	GJM	Terreaux-du-Temple 8, rue des; Salle du Faubourg :	Etude rénovation salle, enveloppe & inst. techniques		à chiffrer
046.040.06	DPBA	DEJ	Terreaux-du-Temple 8, rue des; Salle du Faubourg :	Rénovation de la salle, enveloppe & inst. techniques	2016	à chiffrer
046.055.06	DPBA	DEJ	Henn-Goley 40, avenue :	Rénovation de la Ferme Menuit-Pellet	2016	70950000
046.055.10	DEJ	GJM	Henn-Goley 40, avenue :	Equpelement & mobilier, Ferme Menuit-Pellet	2016	150000
046.057.01	DPBA	DEJ	Diverses salles communales :	Etudes de rénovations, réflexions		à chiffrer
046.104.04	LOW	LOW	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2019	2019	600000
046.109.02	DPBA	ECO	Bois-de-la-Bâtie : [091.004-10]	Transformation de deux bdtments		à chiffrer
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>7'805'000</b>
<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>						<b>41'211'200</b>

# SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

## 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer		Service		Localisation		Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible
N° PFI	Gestionnaire	Bénéficiaire						
<b>50 SPORTS</b>								
050.002.12	DPBA	SPO	Vernier 115, rte de Bois-des-Frères :			Construction d'équipements sportifs	2017	16000000
050.012.32	SPO	SPO	Lieu à définir :			Achat d'une patinoire à glace	2016	400000
050.012.64	ENE	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Centre sportif des Vernets :			Rénovation de la ventilation de la piscine		à chiffrer
050.012.72	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Centre sportif des Vernets :			Fosse à neige pour patinoire extérieure		à chiffrer
050.012.75	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoire des Vernets :			Etude augmentation zone VIP & mise aux normes Ligue		à chiffrer
050.012.76	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoire des Vernets :			Augmentation zone VIP & mise aux normes Ligue		à chiffrer
050.014.20	DPBA	SPO	Fontenex 7, Pl. de Stade Fontenex & Pré-Picot :			Rénovation & extension des bâtiments		à chiffrer
050.014.27	DPBA	SPO	Vessy 12, rue de Stade du Bour-du-Monde :			Etude & concours - image directrice		à chiffrer
050.020.08	DPBA	SPO	Vermot 33, r. de Stade de Varennes :			Construction & rénovation de vestiaires	2016	18000000
050.044.06	DPBA	SPO	Ecu 24, ch. de l. Stade des Libellules :			Transformation terrain football "A" en synthétique		à chiffrer
050.044.11	DPBA	SPO	Ecu 22, ch. de l. Centre sport. Bois-des-Frères :			Etude refecton terr. tennis & création couverture		à chiffrer
050.047.07	DPBA	SPO	Vessy 31, rte de, Centre sportif de Vessy :			Refecton terrains tennis & création couverture	2017	15000000
050.047.12	DPBA	SPO	Vessy 31, rte de, Centre sportif de Vessy :			Etude & travaux mise à niveau installations CVSE	2016	18000000
050.059.02	DPBA	SPO	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :			Création terrain synthétique rugby	2016	980000
050.059.10	DPBA	SPO	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :			Remplacement de la piste du vélodrome	2016	400000
050.059.13	DPBA	SPO	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :			Réaménagement partiel du Boulodrome		à chiffrer
050.060.10	DPBA	SPO	Bâtie 4, ch. de la; Stade du Bois-de-la-Bâtie :			Etude transformation salle omnisports en multisports	2016	15000000
050.065.06	DPBA	SPO	Eaux-Vives, site de la gare des : [061,048]			Transformation terrain football "A" en synthétique		à chiffrer
050.066.06	ECO	ECO	Equipement PROXISPORT :			Construction d'un complexe sport, jeunesse, crèche	2017	400000
050.068.04	DCS	DCS	Tréfle-Blanc, ch. du; Lancy :			Installation équipements sportifs urbains proximité	2020	5000000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>								<b>29708000</b>
<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>								<b>29708000</b>
<b>60 Social (équipements généraux)</b>								
060.011.06	DPBA	DEJ	Piachaud 4, rue; Ancien manège :			Création d'un espace de quartier	2019	15500000
060.011.08	SDPE	SDPE	Piachaud 4, rue; Ancien manège :			Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2019	840000
060.011.10	DEJ	DEJ	Piachaud 4, rue; Ancien manège :			Equipement et mobilier maison de quartier	2019	340000
060.011.12	ECO	ECO	Piachaud 4, rue; Ancien manège :			Mobilier & équip. ludothèque, restaurant scolaire	2019	320000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>								<b>16244000</b>
<b>61 Enfants et jeunesse</b>								
061.021.08	DPBA	SDPE	Madeline 16, rue de la :			Refecton enveloppe & réaménagement crèche	2018	4600000
061.021.10	SDPE	SDPE	Madeline 16, rue de la :			Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2018	100800

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1685

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PF	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
061.006.04	SDPE	SDPE	Eaux-Vives, gare des ; [050.065.06]	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2022	280000
061.006.04	DPBA	SDPE	Fontenex 54, rte de :	Transformation en crèche		à chiffrer
061.006.06	SDPE	SDPE	Fontenex 54, rte de :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						49807800
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						21224800
70 SECURITE PUBLIQUE						
72 Police municipale						
072.007.04	DPBA	SEEP	Stand 25, r. du; poste APN :	Aménagement locaux agents de ville		à chiffrer
072.009.02	DPBA	SEEP	Alpes 12, r. des :	Aménagement d'un nouveau poste de Police municipale		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						0
73 Service incendie						
073.006.04	DSIC	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Mise à niveau du central d'alarme	2017	4000000
073.019.28	DPBA	SIS	Vieux-Billard 11, rue du, caserne 1 :	Réfection sol de la cour plus un couvert	2016	2500000
073.028.10	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules SIS, plus berce mousse	2016	2600000
073.028.12	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules SIS	2017	1692000
073.028.18	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement matériel désincarcération	2016	1500000
073.028.20	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2018	2400000
073.028.22	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2019	4000000
073.028.24	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2020	3300000
073.032.00	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvel. équipement personnel incendie (EPI)	2017	1250000
Total du sous-groupe fonctionnel :						23242000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						23242000
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE						
81 Protection des eaux						
081.008.34	GCI	GCI	Réseau secondaire d'assainissement, étape 2 :	Réalisation, extension, transformation, entretien	2016	9600000
081.008.36	GCI	GCI	Réseau secondaire d'assainissement, étape 3 :	Réalisation, extension, transformation, entretien	2018	9600000
081.011.02	GCI	GCI	Franchises, rue des : [101.700.06]	Construction d'un collecteur EP	2016	3000000
081.021.07	GCI	GCI	Charmittes, Châtelaine, St-Jean, Rhône, secteur :	Etudes de construction d'un collecteur EP	2017	200000
081.026.06	GCI	GCI	Vieille-Ville, Bourg-de-Four, place du :	Reconstruction et refecion des collecteurs		à chiffrer
081.042.00	GCI	GCI	Rive, rond-point et abords : [102.755.08]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2017	3500000
081.061.01	GCI	GCI	Bezanson-Hugues, qual :	Etudes pour reconstruction collecteurs	2017	3500000
081.061.02	GCI	GCI	Bezanson-Hugues, qual :	Reconstruction du collecteur principal	2020	8600000

# SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

## 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

N° PF	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible		Coût prévisible	
	Gestonnaire	Bénéficiaire			2017	2018		
081-100.02	GCI	GCI	Rois, rue des : [102.605.10]	Entretien, reconstruction collecteurs	2017		700000	
081-104.02	GCI	GCI	Appia av. & Morillons, rte des :	Assainissement lié nouvelle route des Nations	2018		3400000	
081-105.02	GCI	GCI	Point-du-Jour & Pré-Cartelier, ch. - PLQ :	Mise en séparatif réseau collecteurs	2018		2000000	
081-106.01	GCI	GCI	William-Lescage, ch; exutoire du Rhône :	Etude d'assainissement	2016		500000	
081-107.02	GCI	GCI	Champ-Baron ch. du, PLQ : [101.830.06]	Construction nouveau collecteur en séparatif	2017		3700000	
081-108.02	GCI	GCI	La Grange, parc :	Mise en conformité séparateur particulaire	2018		1500000	
081-109.02	GCI	GCI	Divers parcs municipaux, Fontaines :	Séparation des réseaux d'eau & sécurisation bassins	2017		2950000	
081-111.02	GCI	GCI	Aldobreges, r. des & Cheval-Blanc, quai : [102.570]	Mise en séparatif du collecteur	2019		3000000	
081-112.02	GCI	GCI	Cimetière, av. du :	Mise en séparatif des égouts	2017		1500000	
081-113.02	GCI	GCI	J.-L. Prévost, ch. & Fontaines-Saintes, r. des :	Mise en séparatif des égouts	2017		4200000	
081-114.02	GCI	GCI	Mervelet, quartier du, PLQ :	Mise en séparatif des égouts	2016		10315000	
081-115.01	GCI	GCI	Rives gauche & Droite :	Etudes de réhabilitation déversoirs d'orages	2018		400000	
081-115.04	GCI	GCI	Pénimètre du PLQ Godeiroy : [101.830]	Travaux d'assainissement des eaux	2020		2000000	
081-117.02	GCI	GCI	Petit-Sacnonex, Bouchet, Châtelaine, secteurs :	Travaux d'assainissement des eaux sur tracé 15KV CFF	2020		1000000	
081-120.01	GCI	GCI	Petit-Sacnonex, Bouchet, Châtelaine, secteurs :	Etudes d'assainissement des eaux	2017		5000000	
081-120.02	GCI	GCI	Saint-Jean et Cayla, quartier de :	Travaux d'assainissement des eaux	2017		3000000	
081-1502.18	GCI	GCI	Saint-Jean et Cayla, quartier de : [102.502]	Travaux d'assainissement des eaux	2016		4665000	
081-830.51	GCI	GCI	CEVA - Champet, plateau de : [101.830.51]	Etudes d'assainissement des eaux (liés PLQ	2017		2500000	
081-830.52	GCI	GCI	Concorde, quartier de la : [101.830.52]	Travaux d'assainissement des eaux (liés PLQ	2017		2500000	
081-830.55	GCI	GCI	Concorde, quartier de la : [101.830.55]	Etudes d'assainissement des eaux (liés PLQ	2017		3000000	
081-830.55	GCI	GCI	Michée-Chaudron, ch. : [101.830.55]	Travaux d'assainissement des eaux (liés PLQ	2018		1000000	
081-830.63	GCI	GCI	Secteur entre av. de la Forêt & rte de Meyrin :	Etudes d'assainissement des eaux (liés PLQ [101.830]	2016		2000000	
081-830.66	GCI	GCI	Secteur entre av. de la Forêt & av. Soret :	Travaux d'assainissement des eaux (liés PLQ [101.830]	2017		2000000	
081-830.73	GCI	GCI	Secteur entre r. de Bourgoise & av. Soret :	Etudes d'assainissement des eaux (liés PLQ [101.830]	2018		1000000	
081-831.01	GCI	GCI	Petite-Bossière, quartier de la : [101.831.01]	Travaux d'assainissement des eaux, liés PLQ	2016		200000	
081-831.02	GCI	GCI	Petite-Bossière, quartier de la : [101.831.02]	Etudes d'assainissement des eaux, liés PLQ	2020		4000000	
081-860.11	GCI	GCI	Pestalozzi, Wendt, Giuseppe Morcia, r. & av. :	Travaux d'assainissement des eaux [101.860]	2017		3000000	
081-860.14	GCI	GCI	Pestalozzi, Wendt, Giuseppe Morcia, r. & av. :	Travaux d'assainissement des eaux [101.860]	2017		3000000	
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>								<b>86900000</b>
<b>82 Entretien &amp; traitement des déchets</b>								
082-030.02	DPBA	VVP	Montbrillant, rue de :	Création d'un dépôt de nettoiement type A	2017		à chiffrer	
082-031.02	SEVE	SEVE	Bertrand, Franchises, Perle du Lac & Beaulieu :	Création de plates-formes logistique dans parcs	2017		1800000	
082-032.01	GCI	VVP	Territoire municipal, divers lieux, VVP :	Etudes raccordement & renouvellement toises à bernes	2018		2000000	
082-050.02	GCI	GCI	Aire, ancienne décharge d' - site pollué :	Participation à l'assainissement	2018		2000000	
082-050.05	GCI	GCI	Sellères, ch. des, Vermier - site pollué :	Etude d'assainissement ancien Clos d'équarrissage	2017		6000000	
082-050.06	GCI	GCI	Sellères, ch. des, Vermier - site pollué :	Assainissement ancien Clos d'équarrissage	2019		6000000	
082-050.10	GCI	GCI	Décharge d'Omeux-Jardins - site pollué :	Dégazage complémentaire	2017		200000	
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>								<b>108000000</b>

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1687

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PF	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible
<b>84 Cimetières &amp; crématoires</b>						
084.005.08	DPBA	SPF	Bâte 13, ch. de la , Crématoire de Saint-Georges :	Rénovation enveloppe et installations techniques	2017	12000000
084.008.14	SPF	SPF	Rois 10, rue des, Cimetière de Plainpalais :	Mobilier centre funéraire des Rois	2016	85000
084.012.03	SEVE	SPF	St-Georges, cimetière de :	Etudes d'aménagement, Y.C. relevés terrain	2017	2500000
084.013.01	SEVE	SPF	Cimetières municipaux :	Etude d'assainissement du sous-sol des cimetières	2016	3000000
Total du sous-groupe fonctionnel :						12'635'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						110'335'000
<b>90 AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PRIVÉ VG</b>						
<b>91 Parcs &amp; promenades</b>						
091.000.06	SEVE	SEVE	Divers lieux :	Mise en oeuvre plan stratégique de végétalisation	2020	4000000
091.000.11	SEVE	SEVE	Espaces verts municipaux :	Etudes diverses gestion et aménagement espaces verts	2016	1500000
091.001.04	SEVE	SEVE	La Grange & Eaux-Vives, parcs :	Réalisation 1 <sup>ère</sup> étape plan de gestion	2017	2300000
091.001.06	SEVE	SEVE	La Grange, parc :	Déplacement de la place de jeux	2017	1500000
091.004.10	SEVE	SEVE	Bois-de-la-Bâtie : [046,109,02]	Réalisation zone de loisirs	2016	4740000
091.004.12	SEVE	SEVE	Bois-de-la-Bâtie :	Réalisation place de jeux	2016	885000
091.004.18	SEVE	SEVE	Bois-de-la-Bâtie :	Requalification voie d'accès & cheminements	2016	6500000
091.007.12	ECO	ECO	Parcs publics, divers sites :	Aménagement d'aires de jeux	2018	1500000
091.007.14	ECO	ECO	Gustave-Ador, quai: Baby Plage :	Sécurisation de la place de jeux Cheeah-Baby Plage	2018	300000
091.080.10	SEVE	SEVE	Sentier des Falaises, cheminements du :	Relevés terrain, étude & travaux de sécurisation	2018	1500000
091.100.02	SEVE	SEVE	Parc Beaulieu, Baulacre, rue : [092.069]	Réaménagement du parc	2019	5700000
091.100.04	SEVE	ECO	Parc Beaulieu, Baulacre, rue :	Déplacement de la place de jeux	2019	800000
091.101.00	SEVE	SEVE	Bertrand, Bastions, Gensdörr, parcs :	Etudes d'aménagement	2019	400000
091.102.02	SEVE	SEVE	Saint-Jean, parc :	Réaménagement du parc	2017	1900000
Total du sous-groupe fonctionnel :						37'675'000
<b>92 Moyens de gestion des espaces verts</b>						
092.017.10	DPBA	SEVE	Frontenex 71, rte de, parc La Grange, "La Ferme" :	Rénovation du bâtiment	2017	2'055'000
092.069.03	DPBA	SEVE	Baulacre 3, rue, Beaulieu :	Etude rénovation anciennes serres & bâtiments	2016	6500000
092.069.06	DPBA	SEVE	Baulacre 3, rue, Beaulieu : [091.100]	Rénovation anciennes serres & bâtiments	à chiffrer	à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						2'705'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						34'380'000

# SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

## 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

N° PF		Service		Localisation		Libellé		Année de dépôt prévisible		Coût prévisible	
		Gestionnaire		Bénéficiaire							
<b>100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC</b>											
<b>101 Rues, routes &amp; ouvrages d'art</b>											
101-018.29	GCI		GCI			ZP - Bourg-de-Four, place du :	Etude d'aménagement	2016	300000		
101-018.30	GCI		GCI			ZP - Bourg-de-Four, place du :	Aménagement, pavage	2017	1900000		
101-018.34	GCI		GCI			Vieille Ville, les rues de la :	Pavage des rues restantes	2018	3100000		
101-115.02	GCI		GCI			Quais de l'Arve :	Réfection barrières de protections historiques	2019	3980000		
101-400.12	GCI		GCI			Ile, passerelle de l' : [OA 5117]	Entretien de l'ouvrage	2016	2000000		
101-400.18	GCI		GCI			Seulet, quai du : [OA 5146]	Entretien du trottoir en porte-à-faux	2017	5000000		
101-400.20	GCI		GCI			Sous-Terre, pont : [OA 5125]	Entretien et renforcement de l'ouvrage	2020	2500000		
101-400.44	GCI		GCI			Fonnetette, pont de la : [OA 5204]	Entretien de l'ouvrage	2018	2000000		
101-400.52	GCI		GCI			Charles-Galand, ponts : [OA 5120/21]	Entretien des ouvrages	2017	1300000		
101-400.54	GCI		GCI			Saint-Victor, ponts de : [OA 5122/23]	Entretien des ouvrages	2017	1300000		
101-400.62	GCI		GCI			Général-Guisan, quai du :	Réfection de la structure du quai	2018	6500000		
101-400.86	GCI		GCI			Bergues, pont des & Ile Rousseau, passerelle de :	Travaux confortation fondations des ouvrages d'art	2018	6500000		
101-401.16	GCI		GCI			Ponts sur l'Arve :	Etudes de mesures de protection contre les crues	2016	250000		a chiffrer
101-401.21	GCI		GCI			Rives de l'Arve et du Rhône :	Mise en oeuvre de protections contre les crues	2016	250000		a chiffrer
101-401.22	GCI		GCI			Extension de la gare Comavin, volet urbain	Mesures d'aménagement à court terme	2017	1500000		a chiffrer
101-505.02	GCI		GCI			QV - Diverses rues :	Travaux de rénovation & adjonctions de coffrets	2016	6100000		
101-600.12	SAM		SAM			OPB - Franchises, rte des : [081.011.02]	Aménagements et assainissement du bruit	2017	1500000		
101-700.06	GCI		GCI			OPB - Dpt Constructions et aménagement :	Subv. pr mesures antibruit sur façades	2016	1500000		
101-702.04	SAM		EXT			OPB - Dpt Constructions et aménagement :	Subv. pr mesures antibruit sur façades	2017	1500000		
101-702.06	SAM		EXT			OPB - Diverses rues :	Etudes d'assainissement - 3ème tranche	2018	1500000		
101-702.13	SAM		SAM			OPB - Diverses rues :	Aménagements et assainissement du bruit	2016	5000000		
101-702.16	GCI		GCI			OPB-2018 - Diverses rues :	Aménagements de l'ar. de Joli-Mont	2018	4391000		
101-830.05	GCI		GCI			Mervelet, quartier du, PLQ :	Aménagement d'un chemin piéton & d'un écopoint	2016	1300000		
101-830.06	GCI		GCI			Champ-Baron ch. du, PLQ : [081.107.02]	Travaux d'aménagements liés PLQ	2020	630000		
101-830.30	GCI		GCI			Godéroy, av. : [081.117.01]	Travaux d'aménagements liés PLQ	2017	3500000		
101-830.33	SAM		GCI			Rosemont, quartier de :	Etudes d'aménagements liés PLQ	2017	200000		a chiffrer
101-830.51	GCI		GCI			Concorde, quartier de la : [081.830.51]	Travaux d'aménagements liés PLQ	2018	1000000		
101-830.52	GCI		GCI			Concorde, quartier de la : [081.830.52]	Etudes d'aménagements liés PLQ	2017	1000000		
101-830.55	GCI		GCI			Michée-Chaudron, ch. : [081.830.55]	Travaux d'aménagements liés PLQ	2018	200000		a chiffrer
101-830.56	GCI		GCI			Michée-Chaudron, ch. : [081.830.56]	Travaux d'aménagements liés PLQ	2016	200000		
101-830.63	GCI		GCI			Secteur entre av. de la Forêt & rte de Meyrin :	Travaux d'aménagements liés PLQ/PLCP [081.830.63]	2016	1000000		
101-830.66	GCI		GCI			Secteur entre av. de la Forêt & rte de Meyrin :	Travaux d'aménagements liés PLQ [081.830.66]	2018	1465000		a chiffrer
101-830.73	GCI		GCI			Secteur entre r. de Bourgoine & av. Soret :	Travaux d'aménagements liés PLQ [081.830.73]	2016	1000000		
101-831.01	GCI		GCI			Petite-Boissière, quartier de la : [081.831.01]	Etudes d'aménagements liés PLQ	2016	1465000		a chiffrer
101-831.02	GCI		GCI			Petite-Boissière, quartier de la : [081.831.02]	Travaux d'aménagements liés PLQ	2016	500000		
101-850.10	GCI		GCI			Quinze lieux en Ville de Genève :	Fournitures & mise en place d'abris vélo	2016	500000		
101-860.08	GCI		GCI			QV - Diverses rues :	Réalisations et aménagements cyclables	2016	1000000		

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1689

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible	
	Gestoraire	Bénéficiaire					
101.860.11	SAM	GCI	Giuseppe-Motta, av. : [081.866]	Etude d'aménagement & renouvellement d'arbres	2017	330000	
101.860.14	GCI	GCI	Giuseppe-Motta, av. : [081.866]	Aménagements cyclables, Projet aglo 2	2019	3500000	
101.900.38	SAM	SAM	PL - Jardin Anglais :	Rénovation éclairage public & assainissement réseaux	2017	600000	
101.900.40	SAM	SAM	PL - Coulouvrenière, pont de la :	Nouvelle illumination des arches du pont	2017	250000	
101.900.48	SAM	SAM	PL - Saint-Pierre, Cour de; Cathédrale :	Rénovation des illuminations		à chiffrer	
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>							<b>70246000</b>
112 Administration générale - objets immobiliers							
102.028.03	DPBA	GIM	Coulouvrenière 44-46, rue de la :	Etude pour rénovation complète du bâtiment		à chiffrer	
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>							<b>0</b>
102 Places, rues résidentielles, trafic modéré							
102.033.10	GCI	GCI	Mont-Blanc, pont du :	Création piste cyclable sur le pont	2017	2000000	
102.099.06	GCI	GCI	Augustins, place des :	Réaménagement de la place	2017	1300000	
102.101.04	LOW	LOW	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Rénovation et entretien des bancs publics	2016	900000	
102.502.10	GCI	GCI	CEVA - Eaux-Vives, gare; Viollier, rue : [081.502]	Aménagements en liaison avec gare, secteurs COMOGEV	2018	22300000	
102.502.12	GCI	GCI	CEVA - Eaux-Vives, av. de la Gare des : [081.502]	Aménagements en liaison avec la halte	2016	37200000	
102.502.20	GCI	GCI	CEVA - Champel, quartier de : [081.502]	Aménagements en liaison avec la halte	2016	16825000	
102.505.05	DCA	DCA	Cornavin, gare de & abords :	Etudes aménagements liés extension gare souterraine	2017	2100000	
102.590.03	SAM	GCI	GP - Charmilles, place des :	Etudes d'aménagement	2017	350000	
102.590.07	SAM	GCI	GP - Eaux-Vives, place des :	Etudes d'aménagement	2017	380000	
102.570.10	GCI	GCI	Cheval-Blanc & Vernets, quais : [081.111/101.115]	Voie verte, aménagements	2019	11145000	
102.605.10	GCI	GCI	Frank-Thomas, ch :	Voie verte, mesures d'accroissement CEVA	2016	420000	
102.605.22	GCI	GCI	QV - Rois, rue des : [081.100.02]	Aménagement d'un seuil de ralentissement	2017	200000	
102.605.25	GCI	GCI	Sainte-Clotilde, av. :	Etudes aménagement nouvelles zones 30	2016	500000	
102.605.28	GCI	GCI	QV - Acacias, Carouge, Sécheron, secteurs :	Aménagements de nouvelles zones 30		à chiffrer	
102.606.32	GCI	GCI	Diorama, rue du :	Aménagement zone 30		à chiffrer	
102.755.08	GCI	GCI	ZP - Rive, rond-point et abords : [081.042.00]	Reconstr., réaménagement chaussée & trottoirs	2016	380000	
102.755.16	GCI	GCI	ZP - Synagogue, place de la :	Rénovation et pédonisation	2018	1500000	
102.755.23	SAM	GCI	ZP - Neuve, place de :	Etude et aménagement d'un espace public		à chiffrer	
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>							<b>101550000</b>

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer						
N° PF	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible
<b>106 Transports publics</b>						
106.082.11	SAM	GCI	Terrassière, rue de la - TPG :	Etude d'aménagement de la rue	2017	1800000
106.096.04	GCI	GCI	GP - Frontenex, av. B rte - TPG :	Aménagements nouvelle ligne transports publics	2017	8000000
106.520.12	GCI	GCI	Diverses rues - TPG :	Aménagements liés au plan directeur TC 2019-2022	2019	1600000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>97800000</b>
<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>						<b>181576000</b>
<b>110 ADMINISTRATION GENERALE</b>						
<b>111 Administration générale - objets mobiliers</b>						
111.007.03	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	Renouvellement du projet intégré SAP	2018	8000000
111.011.10	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	Réseaux informatiques et téléphoniques 2020-2026	2018	4500000
111.030.32	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	4ème P5C - Plan biennal systèmes d'information	2016	6400000
111.030.34	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2017-18	2016	1000000
111.030.36	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	5ème P5C - Plan biennal systèmes d'information	2018	6400000
111.030.38	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	6ème P5C - Plan biennal systèmes d'information	2020	6400000
111.030.40	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2019-20	2018	3000000
111.030.42	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2021-22	2020	1000000
111.030.44	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	7ème P5C - Plan biennal systèmes d'information	2022	6400000
111.030.46	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2023-24	2020	1000000
111.030.48	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2025-26	2024	3000000
111.034.22	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2016	5700000
111.034.26	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2017	5700000
111.034.30	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2019	9450000
111.034.32	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2020	9450000
111.034.34	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2022	9450000
111.034.36	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2023	9450000
111.047.13	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	11ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2017	2400000
111.047.14	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	12ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2019	2400000
111.047.15	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	13ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2021	2400000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>95400000</b>
<b>112 Administration générale - objets immobiliers</b>						
112.013.07	DPBA	GJM	Dpt Constructions et aménagement :	Mise à jour installations sécurités bâtiments	2017	2000000
112.038.06	DPBA	GJM	Coulourmiers 42-44, rue de la :	Renovation complète du bâtiment		à chiffrer
112.042.04	DPBA	ACE	La Orange, villa :	Renovation des salons	2017	4000000
112.061.02	DPBA	GJM	Hôtel-de-Ville 5, rue de l' :	Reaménagement rez et sécurisation bâtiment		à chiffrer

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028

1691

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
112.100.04	DPBA	DPBA	Bâtiments du PA, diverses adresses, étape 1 :	Mise en conformité immeubles simples vitrages		a chiffrer
112.100.08	DPBA	DPBA	Bâtiments du PA, diverses adresses, étape 2 :	Mise en conformité immeubles simples vitrages		a chiffrer
112.100.12	DPBA	DPBA	Bâtiments du PA, diverses adresses, étape 3 :	Mise en conformité immeubles simples vitrages		a chiffrer
112.100.16	DPBA	DPBA	Bâtiments du PA, diverses adresses, étape 4 :	Travaux liés à la politique énergétique	2017	1500000
112.810.10	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux liés à la politique énergétique	2019	1500000
112.810.14	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux liés à la politique énergétique	2021	1500000
112.810.16	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux liés à la politique énergétique	2022	1500000
112.810.18	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2016	1000000
112.811.12	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2018	1000000
112.811.14	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2018	1000000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			14'000'000
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			109'400'000
<b>120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL</b>						
120.017.04	URB	URB	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2018	2017	7000000
120.017.06	URB	URB	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2019	2018	7000000
120.017.08	URB	URB	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2020	2019	7000000
120.017.10	URB	URB	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2021-24	2020	28000000
120.017.18	URB	URB	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2025-28	2024	28000000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			77'000'000
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			77'000'000
<b>130 ACQUISITION DE TERRAINS</b>						
130.001.18	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2015-2018	2016	4300000
130.001.19	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2019-2022	2019	10000000
130.001.20	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2023-2026	2023	10000000
130.020.00	DCA	SAM	Voie verte, rives droite & gauche :	Acquisitions foncières [120.010.00]	2017	300000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			24'600'000
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			24'600'000
			TOTAL GENERAL :			749'683'800

## Lexique des abréviations

### A. Statuts des objets du PFI

VOT	Crédit voté par le Conseil Municipal
DEP	Crédit déposé sous forme de proposition de crédit (PR) devant le Conseil municipal
PRA	Projet actif

### B. Autorités, départements et services municipaux

ACE	Administration centrale	ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance
BMIJ	Bibliothèques et discothèques municipales	ENE	Service de l'énergie
BGE	Bibliothèque de Genève	GCI	Service du génie civil
CA	Conseil administratif	GIM	Gérance immobilière municipale
CIV	Service de l'état civil	LOM	Service logistique et manifestations
CJB	Conservatoire et jardin botaniques	MAH	Musée d'art et d'histoire
CM	Conseil municipal	MEG	Musée d'Ethnographie de Genève
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression	MHN	Musée d'histoire naturelle
CPA	Unité conservation du patrimoine architectural	OPF	Unité opérations foncières
DCS	Direction du département de la culture et du sport	SAM	Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
DCA	Direction du département des constructions et de l'aménagement	SDPE	Service de la petite enfance
DEJ	Service de la jeunesse	SEEP	Service de la sécurité et de l'espace publics
DEUS	Direction du département de l'environnement urbain et de la sécurité	SEVE	Service des espaces verts
DFIN	Direction financière	SIS	Service d'incendie et de secours
DFL	Direction du département des finances et du logement	SOC	Service social
		SPF	Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire
		SPO	Service des sports
		URB	Service d'urbanisme
		VVP	Voirie - Ville propre

C. Autres abréviations usuelles

APMI	Agent de police municipale				Plan général d'évacuation des eaux
BFQ	Budget financier quadriennal			PL	Mise en œuvre du plan Lumière
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse			PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons
CHF	Franc suisse			PLQ	Plan localisé de quartier
COMOGEV	Comité des maîtres d'ouvrage de la gare des Eaux-Vives			PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif destinée au Conseil municipal
CFF	Chemins de fer fédéraux			PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins (hors SIS & voirie)
Cpl	Complémentaire				
Dpt	Département			PSIC	Plan biennal des systèmes d'information et de communication
EU/EP	Eaux usées, eaux pluviales (concerne les collecteurs)				
FIDU	Espace de vie enfantine			QV	Qualité de vie dans les quartiers
EVE	Fonds intercommunal pour le développement urbain			SIG	Services industriels de Genève
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales			St	Indice « Stratus »
Fondetec	Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève			TC	Plan directeur des transports en commun
FP	Fondation des parkings			TPG	Transports publics genevois
FYGLS	Fondation Ville de Genève pour le logement social			UAC	Unité d'action communautaire
GP	Accompagnement des grands projets			VLS	Vélos en libre service
Mios	Millions de francs suisses			ZIC	Zone industrielle de Châtelaine (ex SIP)
OA	Ouvrage d'art			ZP	Zones à priorité piétonne
OPAir	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air				
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit				
PA	Patrimoine administratif				
PAM	Plan d'achat de renouvellement du mobilier, machines diverses, machines de bureau, machines de nettoyage				
PF	Patrimoine financier				
PFI	Plan financier d'investissement				

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer directement en commission et sans débat les nouveaux objets de compétence délibérative, inscrits aux séances plénières des 27 et 28 septembre 2016, selon l'article 87 du RCM.

Mis aux voix, le renvoi direct du 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement à la commission des finances et aux commissions spécialisées est accepté à l'unanimité (69 oui).

**35. Proposition du Conseil administratif du 31 août 2016 en vue de:**

- **l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier «Fontaines-Saintes», situé au chemin des Fontaines-Saintes, feuille 55 du cadastre de la Ville de Genève, section du Petit-Saconnex;**

**et l'ouverture de deux crédits d'études pour un montant total de 990 000 francs, soit:**

- **160 000 francs destinés à l'étude d'une mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ «Fontaines-Saintes»;**
- **830 000 francs destinés à l'étude d'aménagement du futur domaine public des chemins D'-Jean-Louis-Prévost et Buisson et de la place des Fontaines-Saintes située à l'entrée du nouveau quartier (PR-1196).**

### **Introduction**

Le plan directeur communal (PDCom) Genève 2020, adopté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009 et en octobre de la même année par le Conseil d'Etat, préconise d'optimiser l'utilisation du sol tout en appliquant un principe de densification qualitative. Les objectifs poursuivis sont de développer des projets avec un indice d'utilisation du sol minimum de 1,2, comportant une part importante de logements sociaux, disposant d'espaces publics de qualité, garantissant des liaisons piétonnes.

Le plan directeur cantonal 2030 envisage une «densification différenciée de la couronne urbaine». Dans ce secteur, ses objectifs d'une densité modérée à intermédiaire (un indice de densité de 1,8 minimum, ce qui correspond à un IUS de 1,2 minimal) sont respectés.

Le projet de plan localisé de quartier des «Fontaines-Saintes» résulte d'une réflexion globale associant développement urbain, contraintes foncières, accessibilité et conservation du patrimoine naturel. Il est l'aboutissement d'un processus destiné à construire des nouveaux logements dans un secteur proche du centre-ville et bien desservi par les transports publics.

Conformément à l'article 5A, al.2 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), les services de l'administration communale ont élaboré ce projet après consultation de la Commission d'urbanisme et des services cantonaux. Il a également fait l'objet d'une large concertation avec les propriétaires concernés, différentes associations de quartier et les voisins du périmètre.

La transformation attendue du secteur implique la création d'une place publique située au cœur de l'accès à ce nouveau quartier ainsi que l'aménagement de différents espaces publics comme le chemin D<sup>r</sup>-Jean-Louis-Prévost et le chemin des Buissons, permettant l'accès aux différents immeubles. Elle nécessite également la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

### **Exposé des motifs**

Le périmètre «Fontaines-Saintes» est délimité par la route de Meyrin au sud et l'avenue de la Forêt au nord et regroupe 38 parcelles situées entre le chemin Buisson et la rue des Fontaines-Saintes ainsi que de part et d'autre du chemin D<sup>r</sup>-Jean-Louis-Prévost. Ces parcelles occupent un secteur défini par le plan directeur communal (PDCom) comme un potentiel à prédominance de logements.

Aujourd'hui, le périmètre est occupé par des villas mais son voisinage direct fait l'objet de plusieurs plans localisés de quartier adoptés: les PLQ 29 418 et 29 793, le long du chemin D<sup>r</sup>-Jean-Louis-Prévost, et le PLQ 28 832 «Forêt».

### **Périmètre et données foncières**

D'une superficie totale de 45 700 m<sup>2</sup>, le périmètre du plan regroupe les parcelles N<sup>os</sup> 2111, 2112, 2506, 2508, 2509, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2930, 2937, 2938, 2949, 3147, 3148, 3454, DP4772, DP4775 ainsi que les dépendances N<sup>os</sup> 2881, 2882, 2883.

Ces parcelles sont affectées dans leur totalité à la troisième zone de développement. Le morcellement du site est important et la maîtrise foncière faible puisque seules sept parcelles sont propriétés privées de la Ville de Genève (N<sup>os</sup> 2860, 2861, 2862, 2876, 3147, 3148, 2858).

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

La parcelle N° 2868 de 1513 m<sup>2</sup>, sise chemin Buisson 4, a été acquise par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en juin 2015.

Les parcelles N<sup>os</sup> 4772 de 640 m<sup>2</sup> et 4775 de 1614 m<sup>2</sup>, formant la rue des Fontaines-Saintes, appartiennent au domaine public communal.

Les parcelles suivantes sont des propriétés privées:

2111, 2112, 2506, 2508, 2509, 2859, 2863 à 2867, 2869 à 2875, 2877 à 2879, 2930, 2937, 2938, 2949, 3454.

La parcelle N° 2881, formant le chemin D<sup>f</sup>-Jean-Louis-Prévost, est une dépendance de 26 parcelles.

La parcelle N° 2882, formant le chemin Buisson, est une dépendance de sept parcelles.

La parcelle N° 2883, formant le chemin Mestrezat, est une dépendance de six parcelles.

## **Description du site et contraintes**

### *Situation, accès*

Ce quartier, situé au nord-ouest de la ville de Genève, est accessible par la route de Meyrin depuis la ville et par l'avenue du Bouchet depuis l'autoroute et l'aéroport. La desserte du quartier se fait par les chemins D<sup>f</sup>-Jean-Louis-Prévost et Buisson qui sont des chemins privés en copropriété. La rue des Fontaines-Saintes et l'avenue de la Forêt, également privées pour la plus grande partie, permettent l'accès au quartier aux mobilités douces uniquement.

### *Patrimoine végétal et architectural*

L'avenue de la Forêt revêt un caractère patrimonial indiscutable. Elle fait l'objet d'un projet de plan localisé de cheminement pédestre en cours d'étude. Ce projet connexe n'est pas inclus dans le périmètre du présent projet de PLQ.

Une végétation ornementale est présente sur le site. Certains spécimens devront être conservés ou compensés. Par ailleurs, le projet devra tenir compte d'éléments forestiers, et cadastrés comme tels, en bordure de son périmètre et de l'allée de chênes, longeant le chemin du Petit-Bouchet, qui sera préservée.

Les villas qui occupent actuellement le périmètre ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

### *Topographie*

Le rapport au terrain et à la pente constitue l'un des enjeux majeurs du quartier de Fontaines-Saintes (le chemin D<sup>f</sup>-Jean-Louis-Prévost présente une pente d'environ 6%). Cette situation topographique a nécessité une attention particulière du projet portée au rapport entre le bâti et les espaces libres ainsi que les raccords des bâtiments à l'espace public.

### *Foncier*

Le PLQ prévoit:

- La désaffectation de la parcelle N° 4772 de 640 m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle N° 4775, soit environ 815 m<sup>2</sup>, toutes deux appartenant au domaine public communal. Cette désaffectation, d'une surface totale d'environ 1455 m<sup>2</sup>, devra être soumise à l'approbation du Grand Conseil.
- La cession gratuite au domaine public communal des parcelles en dépendances N<sup>os</sup> 2881 et 2882, formant les chemins D<sup>f</sup>-Jean-Louis-Prévost et Buisson.
- La cession gratuite au domaine public des hors-lignes des parcelles N<sup>os</sup> 3147, 2858 à 2865 sises en bordure du chemin D<sup>f</sup>-Jean-Louis-Prévost et 2867 à 2871 sises en bordure du chemin Buisson.
- La cession gratuite au domaine public communal de la parcelle N° 2866, d'une surface de 1137 m<sup>2</sup> en vue de la réalisation d'une place publique.
- La constitution de servitudes d'usage public grevant les parcelles N<sup>os</sup> 2867, 2874, 2875, 2878, 2879, 2509, 2508, 2506, 3454, 2937.
- La constitution de servitudes de passage public à pied et à cycles.

De nombreuses servitudes croisées de restriction de bâtir et de restriction d'affectation, notamment, grèvent le périmètre et empêchent son développement selon les normes de la zone de développement. Aussi, le projet devra prévoir qu'au moins 60% des surfaces de plancher, réalisables selon ce plan, soient destinées à l'édification de logements d'utilité publique au sens des articles 15 et suivants de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977 pour pouvoir envisager la radiation de ces servitudes par l'application de l'art. 6A LGZD dite «loi Giromini».

Les chemins D<sup>f</sup>-Jean-Louis-Prévost et Buisson sont constitués par les dépendances N<sup>os</sup> 2881, 2882 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex. Ces dépendances, dont les quotes-parts sont inconnues, sont des copropriétés de, respectivement, 26 et 7 parcelles.

Afin de réaliser la cession de ces chemins au domaine public, l'accord unanime de l'ensemble des copropriétaires est requis, selon l'article 665a du Code

civil suisse. La Ville de Genève va donc contacter tous les copropriétaires aux fins d'obtenir leur accord en vue de procéder aux cessions des chemins au domaine public communal.

Au vu du nombre de copropriétaires, obtenir un accord unanime semble difficile. Dans ce cas, la Ville de Genève sera alors contrainte de mettre en œuvre une procédure d'expropriation en application de l'article 3 alinéa 8 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Les questions liées aux éventuelles procédures d'expropriation seront réglées, le cas échéant, avec les services compétents de l'Etat de Genève une fois que le PLQ faisant l'objet de la présente proposition sera adopté.

### **Objectifs du PLQ**

L'un des objectifs fondamentaux du projet de PLQ consiste à promouvoir une utilisation rationnelle du sol, favorisant la densification d'un secteur de renouvellement urbain proche du centre-ville, dans le respect des principes du développement durable. En cohérence avec ces principes, le projet prévoit de mettre à disposition des logements libres et des logements sociaux permettant de promouvoir une mixité de populations.

La volonté de la Ville de réaliser des espaces publics de qualité est également poursuivie. Une étude particulière relative aux espaces libres a permis de concevoir différents espaces, en tenant compte de la pente et de leurs rapports avec les rez-de-chaussée des immeubles projetés. Cette étude montre également les divers usages prévus dans ces espaces en vue d'encourager les échanges sociaux. A ce titre, un équipement public de type maison de quartier est envisagé.

Urbaniser à proximité des transports en commun pour réduire le trafic individuel motorisé et préserver le patrimoine paysager font également partie des objectifs poursuivis par ce projet de plan localisé de quartier.

### **Caractéristiques du projet de PLQ**

Ce projet de plan localisé de quartier «Fontaines-Saintes» prévoit:

- La construction de six immeubles (A, B, C, D, E, F) affectés principalement à des logements. Une partie des rez-de-chaussée des bâtiments B, D, E et F pourront être affectés à des activités et/ou équipements;
- Les nuisances sonores sont importantes le long de la route de Meyrin puisque les valeurs enregistrées sur les façades des maisons dépassent 65 dB. Pour répondre à cette contrainte, des mesures constructives seront prises sur la façade sud-ouest des immeubles B qui, par leur orientation, protègent des nuisances sonores les logements situés à l'arrière du quartier;

- Protégés de la route de Meyrin, deux îlots ouverts définissent des cours jardinées. Ces îlots sont formés par des couples d'immeubles C et D et E et F. Ces îlots s'ouvrent sur les espaces verts du parc, les boisements et l'avenue de la Forêt;
- L'aménagement d'une place urbaine du côté de la route de Meyrin, concentrant les activités, assurant l'articulation avec le versant plus résidentiel du futur quartier. Cette place devra faire l'objet d'un concours;
- Des surfaces pour les activités ainsi qu'un équipement public de type maison de quartier sont prévus en relation avec la place dans le but d'animer cet espace public central;
- Un indice d'utilisation du sol de 1,6 est prévu sur l'ensemble du périmètre du plan. Il permet la réalisation de plus de 60 000 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher (SBP), c'est-à-dire environ 600 logements;
- La désaffectation du domaine public communal sur la rue des Fontaines-Saintes permettra la concrétisation de l'îlot formé par les immeubles E et F;
- La réalisation d'au moins 60% des surfaces brutes de plancher du plan en logement subventionné dans le but de permettre la radiation des servitudes de restriction de bâtir grevant le périmètre;
- Une offre en stationnement correspondant aux ratios du secteur IV, conformément aux recommandations de la Direction générale des transports (DGT);
- L'amélioration de la perméabilité de ce secteur par la réservation de servitudes de passage public pour piétons;
- Un processus de concertation avec les propriétaires du site, de manière qu'ils soient associés au mieux de leurs intérêts aux différentes phases de l'élaboration du PLQ jusqu'à son adoption.

Dans le but d'assurer les meilleures connexions possible du futur quartier aux réseaux existants, les infrastructures techniques souterraines et de surface devront être adaptées.

## **Description des études**

### *Assainissement des eaux du périmètre du PLQ Fontaines-Saintes (délibération I)*

Les eaux polluées et non polluées du chemin D'-Jean-Louis-Prévost, du chemin Buisson ainsi que de la rue des Fontaines-Saintes sont actuellement en régime unitaire et s'écoulent en direction de la route de Meyrin qui a été précédemment mise en séparatif lors des travaux de construction du projet de tramway «TCMC», dont l'exutoire est le Rhône via la galerie EP rive droite principale. Aussi, ce secteur fait partie du bassin versant DB-D D-E «Vieusseux», planifié en système séparatif. Actuellement, ce bassin versant n'est que partiellement organisé en régime séparatif.

D'autre part, la carte d'état des canalisations de la Ville de Genève démontre que le réseau unitaire actuel se trouve en très mauvais état. Les récentes inspections télévisées réalisées ont confirmé l'état de dégradation avancé des différents collecteurs. Compte tenu des problèmes de fissuration, d'obstruction partielle par des dépôts divers et de l'absence d'une étanchéité efficace, cet équipement a été classé en degré de gravité «0» selon l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA).

Ainsi, et vu la densification prévue des parcelles concernées et l'augmentation induite des surfaces imperméables, la canalisation actuelle ne pourra pas supporter les débits supplémentaires qui seront rejetés par les futurs bâtiments. Par conséquent, et conformément au Schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (SDGEE) daté du 27 juin 2016, un nouveau système d'évacuation des eaux, du type séparatif, devra être étudié et réalisé avant la construction du premier bâtiment.

La présente demande de crédit a donc pour objectif de confier un mandat d'ingénieur civil pour l'étude d'un projet de réseau séparatif de canalisations (longueur approximative 400 m, profondeur moyenne 3 m) sous les chemins D'-Jean-Louis-Prévost et Buisson.

En plus de ces collecteurs publics, d'autres collecteurs qui auront un statut de «collectif privé» devront être construits (longueur approximative 200 m, profondeur moyenne 3 m) entre les bâtiments D et E, dont l'étude incombe à la commune concernée selon la loi sur les eaux du 15 mars 2006 (REaux-GE), L 2 05.01.

Le détail des prestations attendues correspond aux phases de la norme SIA 103 suivantes: 3.31 «Avant-projet», 3.32 «Projet de l'ouvrage», 3.33 «Procédure de demande d'autorisation» et enfin 4.41 «Appels d'offres».

## **Etude de l'aménagement du futur domaine public (délibération II)**

### *Chemin D'-Jean-Louis-Prévost, chemin Buisson et place des Fontaines-Saintes*

Les chemins D'-Jean-Louis-Prévost et Buisson sont actuellement deux petites ruelles privées destinées à desservir les quelques villas qui les bordent. Ils ont une largeur minimale et leurs trottoirs ne sont plus conformes aux normes. Ils sont appelés par le PLQ à remplir le rôle d'espace public principal du futur quartier. Ils desserviront les futurs immeubles qui résulteront de la densification prévue. Ils accueilleront le parking de surface et relieront pour les véhicules, les piétons et les cycles les habitations aux points névralgiques du quartier.

Les parcelles 2881 et 2882 constituent respectivement les chemins D'-Jean-Louis-Prévost et Buisson. Elles devront être incorporées au domaine public communal, en plus des cessions gratuites du hors-ligne de certaines parcelles privées.

L'objectif est d'une part de permettre leur élargissement pour un aménagement adapté à leur future fonction (avec trottoirs, parking, accès aux rampes des parkings privés, parking de surface), et d'autre part d'assurer les conditions favorables à l'installation des réseaux publics souterrains. L'option d'aménagement dans ces deux rues vise à garantir un trafic à vitesse et densité modérées permettant de préserver le quartier des nuisances routières. Elles seront au bénéfice du régime de la zone 30.

Les deux rues seront constituées de chaussées à double sens. La largeur de la chaussée sera d'environ 5,50 m, avec du stationnement public latéral et des trottoirs de 2,5 m à 3 m de part et d'autre de la chaussée. Le long des immeubles sud, un large trottoir reliera les rez animés au parking de surface et à la place. Une arborisation adaptée complétera l'aménagement. L'aménagement des rues sera conçu pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et malvoyantes. Ainsi, les aménagements respecteront toutes les règles et tous les principes habituellement appliqués. Une attention particulière sera portée au raccord entre les entrées des immeubles et le chemin D'-Jean-Louis-Prévost qui est en pente. L'allée piétonne située au pied des immeubles épouse naturellement la pente pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le PLQ prévoit, à la jonction entre la route de Meyrin et le futur chemin D'-Jean-Louis-Prévost, la création d'une place publique. Elle sera autant porte d'entrée du quartier qu'articulation entre les habitations, commerces, terrasses et la maison de quartier. Elle sera organisée de sorte à créer et animer la vie publique et une bonne cohésion sociale. Pour son aménagement, il est prévu d'organiser un concours, dans le but d'obtenir la meilleure proposition.

L'élaboration de projets cohérents pour l'aménagement des chemins et de la place nécessite l'attribution de mandats d'études dont les montants sont décrits ci-dessous.

### **Estimation des coûts**

#### *Délibération I – Etude de mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux, PLQ Fontaines-Saintes*

	Fr.
Honoraires de l'ingénieur civil	120 000
Honoraires des spécialistes et laboratoires	15 000
Auscultation des biens-fonds privés	10 000
Frais de tirage, impressions	3 000
Coût total de l'étude (HT)	<u>148 000</u>
TVA 8%	11 840
Coût total de l'investissement TTC délibération I	159 840
Arrondi à	160 000

1702

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

*Délibération II – Etude de l'aménagement du futur domaine public chemin  
D'-Jean-Louis Prévost, chemin Buisson et place des Fontaines-Saintes*

*Chemins D'-Jean-Louis-Prévost et Buisson*

Architecte ou paysagiste	319 000
Ingénieur civil	145 000
Géomètre	15 000
Coût de l'étude D'-Jean-Louis-Prévost/Buisson (honoraires)	479 000

*Place des Fontaines-Saintes*

Organisation du concours	120 000
Architecte ou paysagiste	113 500
Ingénieur civil	51 500
Géomètre	5 000
Coût de l'étude et projet de la place des Fontaines-Saintes (honoraires)	289 000

Coût total des études (HT)	768 000
TVA 8%	61 440

Coût total de l'investissement TTC délibération II	829 440
Arrondi à	830 000

**Adéquation à l'Agenda 21**

Le projet est conforme à l'Agenda 21 et s'inscrit dans les objectifs du plan directeur de la Ville de Genève en matière de développement durable.

**Autorisation de construire et délai de réalisation**

Une requête en autorisation de construire sera déposée dans l'année qui suivra l'entrée en force du PLQ. L'aménagement et les collecteurs séparatifs seront réalisés dans les trois ans après l'entrée en force du PLQ.

**Référence au 11<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2016-2027**

Ces deux demandes de crédits d'études ne sont pas prévues dans la planification financière du 11<sup>e</sup> plan financier d'investissement.

**Budget de fonctionnement**

Au stade actuel du projet de PLQ, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à cet objet. Elles seront estimées ultérieurement.

### **Charges financières annuelles**

Si l'étude de la délibération I pour la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation, dont le financement sera assuré par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) au moyen de loyers annuels qui seront comptabilisés dans le compte de fonctionnement du centre de coûts «assainissement des eaux» du Service du génie civil (GCI, groupe de comptes 452). Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Si l'étude de la délibération II pour l'aménagement du futur domaine public des chemins D<sup>r</sup>-Jean-Louis-Prévost et Buisson et de la place des Fontaines-Saintes est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle-ci et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Délibérations I et II

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ces crédits est le Service du génie civil.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objets:**

- Mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ Fontaines-Saintes;
- Etude de l'aménagement du futur domaine public des chemins Dr. Jean-Louis-Prévost et Buisson et de la place des Fontaines-Saintes située à l'entrée du nouveau quartier.

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

Délibération I – Etude d'assainissement	Montant	%
Honoraires	148 000	93%
Frais financiers	12 000	7%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>160 000</b>	<b>100%</b>

Délibération II – Etude d'aménagement	Montant	%
Honoraires	768 000	93%
Frais financiers	62 000	7%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>830 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: GCI

CHARGES	Délib. I	Délib. II
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	0	0
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>REVENUS</b>		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
----------------------	-----------------	----------	-----------------

**Délibération I – Etude d'assainissement**

Année de vote du crédit par le CM: 2017	50 000	0	0
<b>2018</b>	80 000	0	0
<b>2019</b>	30 000	0	0
<b>Totaux</b>	<b>160 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Délibération II – Etude d'aménagement**

Année de vote du crédit par le CM: 2017	0	0	0
<b>2018</b>	410 000	0	0
<b>2019</b>	420 000	0	0
<b>Totaux</b>	<b>830 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de résolution et de délibérations ci-après:

*PROJET DE RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit en troisième zone de développement du périmètre «Fontaines-

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

Saintes» la construction des bâtiments de logements le long de la route de Meyrin, feuille 55 du cadastre de la Ville de Genève, section du Petit-Saconnex, et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi L 11086 du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux L 205 du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 160 000 francs destiné à l'étude d'une mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ Fontaines-Saintes.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 160 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier, modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

1707

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 830 000 francs destiné à l'étude d'aménagement du futur domaine public des chemins D<sup>r</sup>-Jean-Louis-Prévost et Buisson et de la place des Fontaines-Saintes située à l'entrée du nouveau quartier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 830 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Annexes:* – règlement du PLQ  
– projet de plan localisé de quartier

1708

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

SERVICE D'URBANISME - DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT



## Fontaines-Saintes Plan localisé de quartier 30'XXX

sur initiative municipale



Source: googleearth

## Règlement

août 2016

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

1709

**Sommaire**

---

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS</b> .....	<b>3</b>
art. 1    Champ d'application .....	3
art. 2    Mesures d'utilisation du sol.....	3
art. 3    Répartition et localisation des droits à bâtir .....	3
<b>CHAPITRE 2 – ESPACES EXTÉRIEURS</b> .....	<b>4</b>
art. 4    Aménagement des espaces libres.....	4
art. 5    Place .....	4
art. 6    Rue .....	4
art. 7    Parvis .....	4
art. 8    Îlots jardinés .....	4
art. 9    Cheminements piétons .....	4
art. 10   Stationnement vélos .....	4
<b>CHAPITRE 3 – BATI</b> .....	<b>4</b>
art. 11   Aires d'implantation.....	4
art. 12   Rez-de-chaussée .....	4
art. 13   Constructions souterraines .....	4
art. 14   Accès aux immeubles .....	4
art. 15   Alignement .....	4
art. 16   Passages .....	5
<b>CHAPITRE 4 - ACCES ET STATIONNEMENT</b> .....	<b>5</b>
art. 17   Places de stationnement.....	5
art. 18   Aire d'accès aux parkings .....	5
<b>CHAPITRE 5 – ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>5</b>
art. 19   Gestion de l'eau .....	5
art. 20   Végétation.....	5
art. 21   Ecopoint .....	5
<b>CHAPITRE 6 - FONCIER</b> .....	<b>6</b>
art. 22   Cessions .....	6
art. 23   Servitudes .....	6
art. 24   Désaffectation du domaine public.....	6
<b>CHAPITRE 7 - DISPOSITIONS FINALES</b> .....	<b>6</b>
art. 25   Entrée en vigueur.....	6



SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

1711

## CHAPITRE 2 – ESPACES EXTÉRIEURS

---

- art. 4 Aménagement des espaces libres** Les principes de l'aménagement des espaces extérieurs et leur cohérence sont régis par le cahier de recommandations pour l'aménagement des espaces libres (version de août 2016), annexé au rapport 47 OAT. Les clôtures sont interdites.
- art. 5 Place** Le revêtement du sol de la place est de type minéral, imperméable (bitumineux). L'aménagement de la place doit faire l'objet d'un concours. Elle n'accueille aucune place de stationnement.
- art. 6 Rue** Le revêtement du sol de la rue est de type minéral, imperméable (bitumineux). Les chemins du Dr. J.-L.-Prévost et Buisson sont plantés.
- art. 7 Parvis** Le revêtement du sol du parvis est de type minéral, perméable (argilo-calcaire, gravier stabilisé). Des surfaces enherbées sont possibles. Le parvis est planté d'arbres. Les constructions souterraines sont proscrites.
- art. 8 Îlots jardinés** Le revêtement du sol est de type végétal, perméable. Les constructions souterraines sont proscrites. Les emplacements prévus pour les plantages indiqués sur le plan ainsi que leur nombre sont indicatifs.
- art. 9 Cheminements piétons** Le principe des cheminements piétons est obligatoire. Leur nombre et leur situation peuvent varier.
- art. 10 Stationnement vélos** Les aires d'implantation indiquées sur le plan peuvent être adaptées en fonction de l'implantation finale des rampes d'accès aux parkings souterrains.

## CHAPITRE 3 – BATI

---

- art. 11 Aires d'implantation** Les implantations figurant dans les aires d'implantation sont destinées à accueillir des logements aux étages. Les rez-de-chaussée sont décrits à l'article suivant. Les balcons sont compris dans l'aire d'implantation.
- art. 12 Rez-de-chaussée** Les rez-de-chaussée sont affectés aux locaux communs, buanderies, garages à vélos. Ils peuvent accueillir des activités et des équipements en front de la place ou du chemin J.-L. Prévost. Le rez-de-chaussée du bâtiment F peut accueillir des équipements collectifs ou publics. Les logements de plain-pied sont interdits.
- art. 13 Constructions souterraines** Les aires d'implantation des constructions souterraines peuvent inclure les surfaces dévolues au stationnement et aux locaux annexes (garages vélos, caves, techniques, etc.).
- art. 14 Accès aux immeubles** La façade donnant les accès aux immeubles est obligatoire afin de préserver leurs côtés publics et privés.
- art. 15 Alignement** Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'art. 11 de la loi sur les routes.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

- art. 16 Passages** Le nombre des passages indiqués sur le plan est obligatoire. Leur localisation est indicative. Les passages ont une hauteur minimum de 4 mètres et une largeur minimum de 6 mètres.

#### CHAPITRE 4 - ACCES ET STATIONNEMENT

- art. 17 Places de stationnement**
- Stationnement des voitures**  
408 places sous les aires d'implantation pour les habitants des logements  
17 places sous les aires d'implantation pour les activités  
62 places bleues en surface pour les visiteurs.
- 28 places sous l'aire d'implantation A  
112 places sous l'aire d'implantation B  
90 places sous l'aire d'implantation C  
72 places sous l'aire d'implantation D  
55 places sous l'aire d'implantation E  
66 places sous l'aire d'implantation F.
- Stationnement des deux roues motorisées (2RM)**  
125 places pour les habitants des logements et 11 pour les activités.  
Les aires d'implantation de stationnement 2 roues motorisés sont indiquées sur le plan; toutes sont situées en surface.
- Stationnement des vélos**  
934 places pour les habitants des logements et 11 pour les activités.  
Les aires d'implantation de stationnement vélos sont indiquées sur le plan.  
Des garages à vélos sont prévus dans les rez-de-chaussée des immeubles.

Catégories	SBP	P voitures		P 2 RM habitants	P vélos habitants
		habitants	visiteurs		
SBP logement libre	24'900 m <sup>2</sup>	199	25	50	374
SBP logement HM	37'350 m <sup>2</sup>	209	37	75	560
SBP équipement/activité	2'150 m <sup>2</sup>	17		11	11
<b>SBP total</b>	<b>64'400 m<sup>2</sup></b>	<b>426</b>	<b>62</b>	<b>135</b>	<b>945</b>

- art. 18 Aire d'accès aux parkings** Les aires d'accès sont indiquées sur le plan.  
Les parkings des bâtiments C et D sont accessibles par la même et unique rampe; ce principe est identique pour les bâtiments E et F. Selon le passage des réalisations, une deuxième rampe peut être autorisée.

#### CHAPITRE 5 – ENVIRONNEMENT

- art. 19 Gestion de l'eau** Le système de gestion et d'évacuation des eaux de l'ensemble des constructions du PLQ devra être conforme au schéma directeur des réseaux (juin 2016).
- art. 20 Végétation** Les éléments boisés à préserver et à planter sont indiqués sur le plan.
- art. 21 Ecopoint** La localisation de l'ecopoint indiquée sur le plan est indicative.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
au chemin des Fontaines-Saintes

1713

---

**CHAPITRE 6 - FONCIER**

---

- art. 22 Cessions** Les parcelles composant les chemins du Dr Jean-Louis-Prévoist et Buisson seront cédées au domaine public communal. Ces parcelles ne génèrent pas de droits à bâtir.  
Les cessions au domaine public font l'objet d'un plan au sens de l'article 3, al.3, let. b de la LGZD qui figure sur le PLQ.
- art. 23 Servitudes** Les servitudes font l'objet d'un plan au sens de l'article 3, al.3, let. b de la LGZD qui figure sur le PLQ.
- art. 24 Désaffectation du domaine public** Les parcelles composant le chemin des Fontaines-Saintes, actuellement au domaine public communal, sont désaffectées et ne génèrent pas de droits à bâtir.

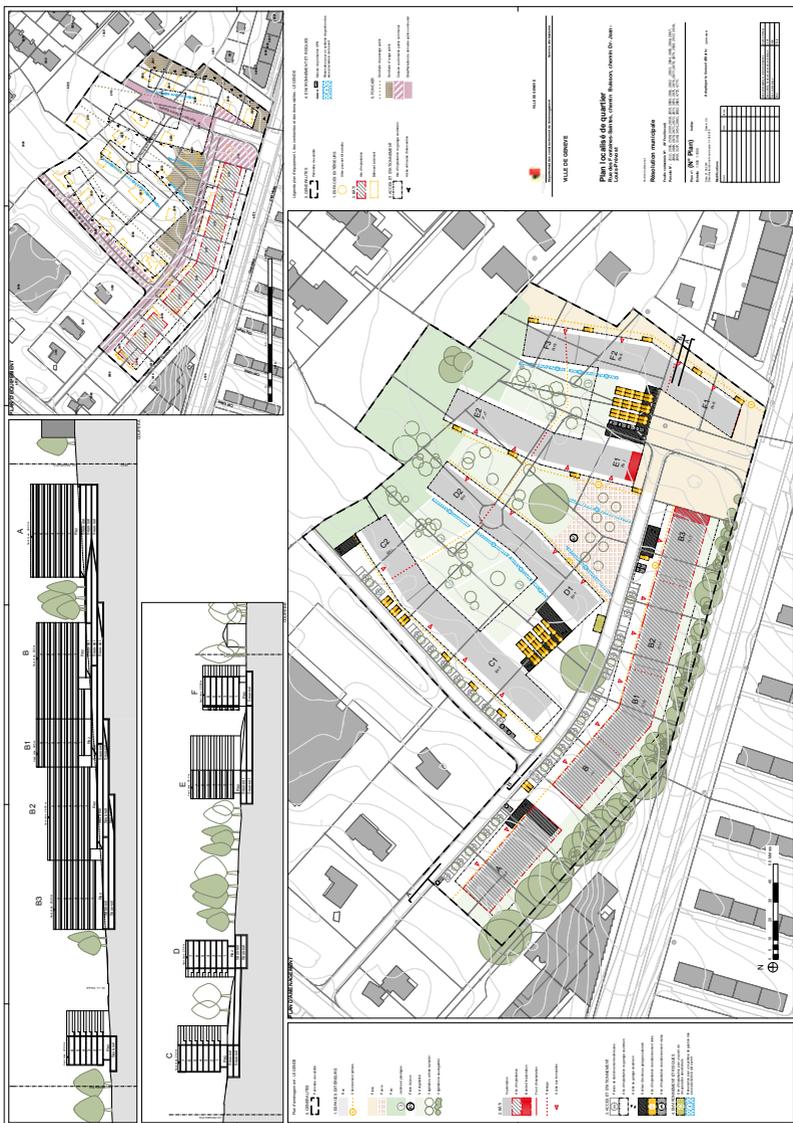
---

**CHAPITRE 7 - DISPOSITIONS FINALES**

---

- art. 25 Entrée en vigueur** Ce plan localisé de quartier entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'Etat, tous délais de recours échus.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
 Proposition: crédits d'études et plan localisé de quartier  
 au chemin des Fontaines-Saintes



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1196 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (70 oui).

**36. Proposition du Conseil administratif du 31 août 2016, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'adoption d'un projet de délibération approuvant le projet de loi modifiant la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes) (10788) (PR-1197).**

A l'appui de sa demande, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après.

### **Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs les députés,

Le 23 juin 2011, le Grand Conseil a adopté la loi de déclassement 10788 relative au quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), qui prévoit une mutation urbaine de ce territoire échelonnée sur plusieurs dizaines d'années.

Cette loi a créé une zone 2, diverses zones de développement 2, une zone de verdure et une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes, sur une surface totale d'environ 140 hectares. Elle a défini sept secteurs A à G et leurs principes d'aménagement spécifiques. La loi a aussi fixé des prescriptions relatives à la proportion entre le nombre de nouveaux logements et de nouveaux emplois sur l'ensemble du périmètre, et concernant les catégories de logements sur les parcelles propriété des collectivités publiques.

Le plan directeur de quartier (PDQ) PAV a été élaboré, selon l'art. 2 de la loi 10788, sur la base de nombreuses études de diagnostics et de projets, en collaboration avec les Villes de Genève, Carouge et Lancy. Il a été approuvé par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> avril 2015, suite à son adoption par les Conseils municipaux des trois communes concernées.

La programmation du projet PAV représente un enjeu important en termes de mixité fonctionnelle et sociale, en lien avec les objectifs de qualité de vie et d'exemplarité environnementale, ainsi qu'avec les aspects fonciers et financiers déterminants pour la mise en œuvre du projet et la réalisation effective des nouveaux quartiers.

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

Le Conseil d'Etat considère qu'il est nécessaire de revoir la proportion entre nouveaux logements et nouveaux emplois à la lumière des importants besoins en logements du canton sans étendre l'emprise de l'urbanisation sur les zones agricoles. Ce projet de loi permet ainsi une augmentation significative de logements. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a également souhaité modifier la répartition des catégories de logements sur les terrains des collectivités publiques. Il s'agit d'améliorer le plan financier et la mixité sociale de l'ensemble du projet PAV.

Dès lors, une modification de la loi de déclassement 10788 s'impose déjà pour cette seule raison. Elle est également l'occasion d'autres adaptations concernant des précisions relatives à l'affectation des secteurs de la loi, la mise à jour relative à l'avancement de la procédure du PDQ PAV, ainsi que des corrections minimales de toilette.

### **Périmètre**

Le plan N° 29712A, modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy, approuvé selon l'art. 1 de la loi 10788, demeure inchangé. Il définit le périmètre à l'intérieur duquel les prescriptions de la loi 10788 sont applicables.

Ce plan détermine le périmètre d'une zone 2, d'une zone de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes, ainsi que les sept secteurs A à G, à l'intérieur desquels les principes d'aménagement spécifiques sont définis à l'art. 4 de la loi 10788.

### **Objectifs**

#### *Objectifs du projet PAV*

La résolution n° 566, votée par le Grand Conseil en mars 2009, reconnaît le caractère exceptionnel du développement du projet PAV, par sa dimension régionale, cantonale et communale, ainsi que par sa durée de mise en œuvre hors du commun. Elle invite notamment à respecter les options générales d'aménagement suivantes:

- la mixité socioéconomique du logement;
- le développement d'équipements publics cantonaux, communaux et de quartier en suffisance;
- la générosité des espaces publics (parcs, promenades, etc.);
- la réalisation d'un quartier exemplaire sur le plan du respect de l'environnement;

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

- le renforcement du réseau des transports publics et l'encouragement à la mobilité douce.

Il s'agit de rappeler la dimension du périmètre considéré, sa situation proche des centres-villes de Genève, Carouge et Lancy, ainsi que sa très bonne accessibilité actuelle et future, offrant de multiples opportunités pour une extension de la ville.

La programmation du projet PAV est à appréhender selon plusieurs aspects:

- La densité et la mixité: le plan directeur cantonal 2030 énonce dans sa fiche P01 Praille-Acacias-Vernets: «L'enjeu est de construire des quartiers avec de fortes densités et des gabarits élevés, bénéficiant d'une mixité fonctionnelle et sociale équilibrée, par une mutation progressive du tissu industriel, en maintenant une partie des fonctions logistiques et en visant une capacité d'accueil très importante en logements et surfaces d'activités. La réalisation des équipements et espaces publics, de proximité et d'intérêt cantonal, doit garantir la qualité urbaine et l'attractivité du périmètre.»
- Les affectations: la loi 10788 indique à son art. 4, al. 1 à 8, une affectation mixte différenciée pour les sept secteurs A à G. En fonction de la situation de ces secteurs, les affectations respectives comportent des activités et des logements en proportion variable. Des logements, des équipements publics et des espaces verts peuvent être prévus dans chacun des secteurs.
- Les catégories de logements: la loi 10788 indique à son art. 4, al. 9, la part de logements d'utilité publique et les catégories de logements selon la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL), sur les terrains propriété des collectivités publiques.
- Les typologies des activités: la loi 10788 indique à son art. 1, al. 6, un juste équilibre entre les activités du secteur tertiaire et celles du secteur secondaire.

*Objectifs du projet de modification de loi*

La volonté de modifier les équilibres programmatiques, concernant la proportion de logements et d'emplois sur l'ensemble du périmètre de la loi 10788, ainsi que les catégories de logements sur les terrains propriété des collectivités publiques, se fonde sur les arguments relatifs à la mise en œuvre du plan directeur cantonal 2030, à la diversité des logements, et aux aspects économiques de la mise en œuvre du projet PAV.

La densité générale du projet PAV, ainsi que les objectifs en termes d'espaces et d'équipements publics, de mobilité et d'environnement demeurent inchangés.

### **Loi 10788 et convention du 4 mars 2010**

Dans le cadre du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, un premier avant-projet de déclassement avait été soumis à enquête publique. Les trois communes concernées l'avaient préavisé favorablement sous réserve. Un référendum a toutefois été lancé par l'Association suisse des locataires, section Genève (ASLOCA) et le comité référendaire «Non au mirage du projet Praille-Acacias-Vernets» (ci-après les référendaires), contre le préavis du Conseil municipal de la Ville de Genève du 13 mai 2009.

Afin de trouver un accord sur le projet de loi et sur les principes d'aménagement du périmètre, un dialogue a été instauré entre le Conseil d'Etat, les communes concernées et les référendaires. L'accord résultant de ces échanges s'est concrétisé par la signature d'une convention le 4 mars 2010 entre le Canton de Genève, les Conseils administratifs des Villes de Genève, Carouge et Lancy, et les référendaires.

Le premier avant-projet de loi a ainsi été modifié conformément aux termes de la convention, en intégrant en particulier le principe B.1 relatif au ratio «un nouveau logement pour un nouvel emploi» et le principe B.2 relatif aux catégories de logements. Après une seconde enquête publique, le projet de loi a reçu les préavis favorables des Villes de Genève, Carouge et Lancy, et a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil le 23 juin 2011.

Un groupe de suivi a été instauré par ladite convention, composé notamment de représentants des signataires de la convention, de la Chambre genevoise immobilière (CGI) et de l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG). Ce groupe supervise l'élaboration de l'image directrice et des plans localisés de quartier, ainsi que la densité et la répartition des activités, il est consulté lors de l'élaboration des cahiers des charges et programmes de concours.

Dans le cadre du projet de modification de la loi 10788, un avenant à la convention du 4 mars 2010 a été établi. Ce document est présenté au paragraphe «Avenant à la convention du 4 mars 2010» ci-après.

### **Plan directeur de quartier (PDQ) PAV**

#### *Elaboration et approbation*

Le PDQ PAV a été élaboré en collaboration avec les trois communes concernées. Il a été approuvé par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> avril 2015, suite à son adoption par les Conseils municipaux des Villes de Lancy, Carouge et Genève, respectivement les 11 et 16 décembre 2014 et 21 janvier 2015. L'approbation du PDQ PAV par le Conseil d'Etat fait l'objet de deux recours.

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

Le rôle du PDQ PAV est d'instituer une vision d'ensemble du développement sur l'ensemble de son périmètre. Il constitue un document de référence cohérent et définit une stratégie de mise en œuvre.

Afin d'assurer la dimension dynamique et évolutive du PDQ PAV, le règlement d'application de la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets (RaPAV), adopté par le Conseil d'Etat le 18 juin 2014, prévoit la possibilité de sa révision lorsque les circonstances se sont modifiées, que de nouvelles tâches se présentent, ou qu'il est possible de trouver une meilleure solution d'ensemble aux problèmes de l'aménagement.

Le PDQ PAV comprend 21 fiches de coordination, une carte de synthèse et une carte des grands équilibres. Il est accompagné d'une évaluation environnementale stratégique (EES) et d'un concept énergétique territorial (CET).

La carte des grands équilibres (densités et affectations) comprend des informations concernant le programme, l'occupation du sol et la densité. Elle indique en particulier les éléments liants pour les autorités (Canton, communes), c'est-à-dire le programme total de 2 180 000 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher (SBP) et sa répartition dans les sept secteurs A à G de la loi 10788 qui peut être adaptée.

En particulier les fiches D1 «Décliner la mixité: un nouveau logement pour un nouvel emploi» et D4 «Offrir des logements pour tous» se basent sur la loi 10788 en vigueur, notamment les art. 1, al. 6, sur la proportion entre nouveaux logements et nouveaux emplois, et 4, al. 9, relatif aux catégories de logements.

### *Mise en œuvre*

Le projet Praille-Acacias-Vernets se situe dans un tissu urbain, économique et social actif et vivant. De par l'ampleur de son territoire, son occupation actuelle et sa programmation, il représente un cas complexe de renouvellement urbain, impliquant un processus de mutation progressive sur une durée de plusieurs dizaines d'années, dépassant le cadre habituel de la planification sur dix à quinze ans.

Le processus de développement, de relocalisation et de concentration des entreprises comprend plusieurs aspects: la participation active des entreprises au renouvellement urbain (valorisation), la relocalisation progressive des entreprises existantes pour permettre la réalisation du projet urbain (regroupement et densification), la délocalisation progressive des entreprises qui présentent des nuisances incompatibles avec l'habitat, la valorisation sur le site des opportunités de développement industriel et commercial des entreprises et/ou l'adaptation de leur outil de travail, notamment logistique.

En raison de sa situation centrale et de la nature de ses enjeux programmatiques et territoriaux, le projet PAV s'inscrit à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

mération. Le développement des projets urbains se poursuit à l'échelle de projet adéquate, en vue notamment de l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ PAV), tout en assurant une cohérence à l'échelle de l'ensemble du périmètre PAV.

La démarche générale du projet PAV se base sur les principes suivants:

- continuité du processus de projet urbain à travers les différents outils de planification et de projet;
- approche interdisciplinaire et avancement en parallèle du projet urbain et des conditions opérationnelles;
- prise en compte par le projet urbain du processus de mutation progressive des quartiers;
- mise au point et suivi d'outils adaptés et dialogue avec les acteurs concernés.

Concernant les PLQ PAV, il convient de rappeler que l'art. 3 de la loi 10788 prévoit des dispositions qui se distinguent de celles du PLQ usuel, en particulier concernant les aires de localisation des constructions et la répartition des affectations.

Dans le cas des grands périmètres de PLQ PAV, il s'agira d'exploiter les possibilités d'assouplissement offertes par rapport à un PLQ usuel, notamment pour prendre en compte un phasage dans le temps de la réalisation des projets à l'intérieur d'un même périmètre de PLQ, la situation de bâtiments qui pourraient être maintenus dans une phase transitoire, ainsi qu'une gestion évolutive du stationnement, tout en assurant la cohérence du plan, la répartition et la localisation des droits à bâtir, et l'atteinte des objectifs qualitatifs.

Concernant en particulier la stratégie foncière active et coordonnée, la volonté de mettre en place une Fondation PAV dans le but de faciliter les opérations, notamment foncières et/ou immobilières, nécessaires à la réalisation du projet PAV, a été confirmée par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 24 juin 2015. Les démarches sont en cours.

Concernant en particulier la dynamique du projet, plusieurs outils sont en cours d'élaboration ou en préparation, en particulier une base de données des parcelles et un plan de phasage du développement urbain.

### *Révision*

Les propositions présentées par le présent projet de modification de la loi 10788, en termes de proportion de logements et d'emplois sur l'ensemble du périmètre, et de catégories de logements sur les terrains propriété des collectivités publiques, impliquent une révision du PDQ PAV. Cette possibilité est offerte par le règlement d'application de la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

Acacias-Vernets (RaPAV), adopté par le Conseil d'Etat le 18 juin 2014, lorsque les circonstances se sont modifiées, que de nouvelles tâches se présentent, ou qu'il est possible de trouver une meilleure solution d'ensemble aux problèmes de l'aménagement.

Cette révision portera sur la carte des grands équilibres (densités et affectations), sur la fiche D1 «Décliner la mixité: un nouveau logement pour un nouvel emploi», et sur la fiche D4 «Offrir des logements pour tous». Elle pourrait être accompagnée d'autres adaptations, en fonction de l'avancement des études, ainsi que d'une mise à jour des indications relatives aux mesures et projets du PDQ PAV.

Il s'agit de relever que la modification du programme n'est pas un changement total de paradigme, mais peut toutefois avoir des impacts sur la programmation des équipements publics, la mobilité et l'environnement, qui seront pris en compte dans le cadre des études et des procédures à suivre.

Concernant les équipements publics, l'augmentation du nombre de logements dans le projet implique une augmentation des équipements de proximité. L'incidence en termes de volumes bâtis et de réservations foncières est marginale pour les équipements culturels, sociaux, sportifs ou de la petite enfance. En revanche, la planification scolaire est impactée et nécessite la construction de 12 à 24 classes supplémentaires selon le rythme des réalisations. Or, les projections en besoins scolaires pour les 10 500 nouveaux logements initialement prévus dans le périmètre ont montré un besoin de 4 à 4,5 groupes scolaires de 24 classes (estimation du Service de la recherche en éducation – SRED/DIP juillet 2013), alors que le PDQ PAV a considéré un besoin de 5 groupes scolaires, intégrant ainsi la marge nécessaire pour l'objectif visé de 12 400 nouveaux logements induits par la modification de la loi 10788. La réalisation dans le temps des programmes de logements et des équipements scolaires sera coordonnée.

Concernant la mobilité, un mandat d'étude d'organisation et de modélisation de la mobilité a été attribué, avec les objectifs de développer un concept de mobilité favorisant les modes doux et garantissant un haut niveau d'accessibilité sur l'ensemble du périmètre PAV, en particulier pour les transports collectifs, de valider un plan de circulation cohérent et de manière compatible avec le projet d'urbanisation, de mener la réflexion à une échelle stratégique, et de vérifier l'adéquation entre l'offre de transport et la demande de déplacements à l'aide d'une simulation dynamique de l'ensemble des modes de déplacement. Les études en cours tiennent compte des données programmatiques de la loi 10788 en vigueur et du présent projet de modification.

Concernant les opportunités et les contraintes en termes d'environnement et d'énergie, les projets urbains et les projets de PLQ PAV en cours sont ou seront également adaptés aux nouvelles données programmatiques. Les études d'impact sur l'environnement (EIE) et les concepts énergétiques territoriaux (CET) accom-

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

pagnant les PLQ PAV permettront d'effectuer les vérifications et de définir les mesures et projets de manière compatible avec le projet d'urbanisation.

Concernant en particulier la protection contre le bruit, les degrés de sensibilité au bruit attribués par la présente loi peuvent être adaptés dans le cadre d'un autre plan d'affectation du sol, conformément à l'art. 15, al. 2, de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE). Une réflexion sur l'attribution des degrés de sensibilité au bruit sera faite dans le cadre de l'élaboration des PLQ PAV, en prenant en compte les programmes qui pourraient justifier un niveau de protection contre le bruit différent.

## Contexte

### *Constitution cantonale*

La Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) du 14 octobre 2012 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013.

Son art. 165 énonce que «l'Etat favorise la réalisation de quartiers durables». Les trois dimensions sociétale, environnementale et économique du développement durable sont intégrées dans le PDQ PAV, aussi bien dans ses principes et ses objectifs, que dans sa mise en œuvre. Il convient de relever en particulier:

- la programmation mixte répondant aux besoins de la société en termes de logements, d'activités et d'équipements publics;
- la forte densité prévue permettant aussi bien l'utilisation rationnelle des terrains que la viabilité économique de la mutation urbaine;
- les espaces publics constituant le cadre de vie des habitants et usagers des quartiers, en améliorant les qualités paysagères et naturelles du site;
- le traitement interdisciplinaire des thématiques de l'urbanisation, de la mobilité et de l'environnement, ainsi que la prise en compte des aspects fonciers et économiques.

Son art. 67, al. 3, donne la possibilité au Grand Conseil de décider de soumettre une loi au référendum, à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Cette possibilité est développée au paragraphe «Référendum facultatif» ci-après.

### *Plan directeur cantonal (PDCn) 2030*

Le PDCn 2030 a été adopté par le Conseil d'Etat le 20 février 2013 et par le Grand Conseil le 20 septembre 2013. Ce document de référence et de coordination définit les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement cantonal.

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

Le projet PAV est l'un des dix grands projets prioritaires du PDCn 2030. Il fait l'objet de la fiche P01 qui décrit en particulier les enjeux et les objectifs d'aménagement et est mentionné dans de nombreuses fiches des chapitres A – Urbanisation, B – Mobilité et D – Approvisionnement, élimination et risques. Il s'inscrit en particulier dans la mesure de la fiche A01 «Intensifier le renouvellement urbain», qui vise notamment à:

- requalifier des sites industriels centraux bien desservis par les transports publics en réalisant des quartiers à forte densité, ce qui, à l'échelle cantonale, favorise une utilisation optimale des zones à bâtir, permet de limiter l'étalement urbain et contribue à une mobilité plus durable;
- augmenter fortement le parc de logements, en veillant à garantir une mixité tant fonctionnelle et sociale que générationnelle;
- contribuer à une stratégie différenciée d'offre de sites d'activités (fiche A07), en valorisant les opportunités tant pour la logistique que pour les très fortes densités d'emplois sur les interfaces multimodales de transports et en amorçant un rééquilibrage entre les parties est et ouest du canton;
- rechercher la qualité urbaine par un projet d'ensemble visant à assurer de bonnes conditions de vie, sociales et environnementales, avec notamment la réalisation d'espaces publics et d'équipements.

Le plan directeur cantonal a été approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015. Cette décision d'approbation était cependant assortie d'un certain nombre de réserves, énoncées dans le rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) du 13 avril 2015.

Le renforcement de la protection des terres agricoles a conduit le Conseil fédéral à ne pas accepter de renégocier le quota cantonal de surfaces d'assolement (SDA) et de ce fait à n'approuver que les projets d'extension urbaine sur la zone agricole suffisamment avancés et permettant de respecter ce quota. De ce fait, il a enjoint le canton à «privilégier explicitement le développement vers l'intérieur aux extensions urbaines sur la zone agricole et prioriser les projets en conséquence» (rapport d'examen, ARE, 13 avril 2015).

Cette injonction a été entendue par le Grand Conseil, qui a adopté à l'unanimité la motion 2281 «en faveur de la réalisation de l'ensemble du plan directeur 2030» le 17 septembre 2015, et invite notamment le Conseil d'Etat:

- à redoubler ses efforts, en tenant compte des évolutions du cadre normatif, en matière de densité et de planification temporelle, ainsi qu'à revoir les minima prévus dans les PLQ des grands périmètres restant à urbaniser (Grands-Esserts, Cherpines, Communaux d'Ambilly, Bernex);
- à concrétiser et densifier, en tenant compte des évolutions du cadre normatif, les projets de renouvellement urbain à l'instar du périmètre Praille-Acacias-Vernets.

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

Le présent projet de modification de la loi 10788 s'inscrit pleinement dans ce nouveau contexte, tout en respectant les orientations initiales du plan directeur cantonal:

- l'augmentation du nombre de logements répond à la nécessité de prioriser l'utilisation de la zone à bâtir pour compenser le report de plusieurs projets en emprise sur la zone agricole;
- la diminution des surfaces d'activités nouvelles, par le maintien d'une part importante des activités existantes sur le site, ne compromet pas l'objectif de localiser la bonne activité au bon endroit, avec de fortes densités d'emplois autour des trams et des gares, ni celui de garantir une mixité fonctionnelle, signe de quartiers vivants et animés;
- la diversité des types de logement préconisée, répond à la volonté de mixité sociale et à l'objectif d'accueillir différents modes de vie et d'habitat au sein d'un même quartier.

#### *Diversité des logements*

Le rapport sur la mise en œuvre de la politique cantonale du logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030 a été adopté par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2015. Ce document rappelle les objectifs de la politique cantonale du logement et présente des propositions pour adapter cette politique aux défis d'aujourd'hui.

Dans le chapitre consacré aux constats et analyses, les indicateurs retenus se concentrent sur les questions de quantité et de prix. L'évolution de la démographie, celle du parc de logements, ainsi que la répartition territoriale des logements contrôlés selon la LGL et la loi générale sur les zones de développement (LGZD) sont notamment analysées.

Dans la partie dédiée à l'évolution des modes de vie et des besoins, l'évolution de la structure des ménages et des besoins catégoriels, ainsi que l'accès à la propriété et le développement des coopératives sont particulièrement discutés.

Le présent projet de modification de la loi 10788 est cohérent avec les constats et les orientations de ce rapport, issu lui-même des constats des Rencontres du logement qui se sont déroulées entre novembre 2014 et mars 2015.

Dans le cadre des études programmatiques du projet PAV, un rapport sur la propriété par étages en droit de superficie (PPE en DDP) a été présenté lors de la séance du groupe de suivi PAV du 17 juin 2015.

Ce rapport montre d'une manière générale que l'introduction de logements PPE en DDP sur les terrains propriété des collectivités publiques, particulièrement

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

ceux de l'Etat, favorise le développement de l'ensemble du projet PAV, autant par son excellente capacité à porter les coûts des impenses liés aux départ des activités existantes que par l'évolution des recettes fiscales attendues par les communes. Elle offre de plus une diversification de l'offre de logement dans le périmètre PAV.

Le rapport se fait le reflet d'entretiens menés avec des professionnels de l'immobilier (promoteurs, banquiers et régisseurs) qui ont récemment développé des opérations de PPE en DDP ou ont ce type d'objet sous gestion. Ces acteurs se sont montrés favorables au développement de ce programme qui «peut soulager d'autres programmes moins porteurs du point de vue financier et ne pose pas de grande difficulté». Ils relèvent également que «son attrait est conjoncturel» et qu'il serait préférable que la possibilité de créer de la PPE en DDP dans le périmètre PAV ne devienne pas une obligation.

Du point de vue du marché immobilier, la PPE en DDP s'inscrit dans le marché plus large de la PPE au centre-ville, qui comprend peu d'objets neufs. Dans ce contexte, la PPE en DDP dans le périmètre PAV offre une alternative intéressante et ne devrait pas rencontrer de problèmes de commercialisation.

Il s'agit avec ce modèle de développer des logements de milieu de gamme accessibles grâce aux particularités du droit de superficie, avec des prix de vente de l'ordre de 6000 francs par mètre carré. Cela représente des prix de 10% inférieurs à ceux de la PPE contrôlée en pleine propriété, et de 25% à 50% inférieurs à ceux du marché libre dans le centre-ville. L'objectif est de promouvoir des conditions favorables aux acquéreurs en usage propre en leur offrant des conditions financières similaires à celles d'une épargne de 2<sup>e</sup> pilier. Dans le contexte actuel de durcissement de l'accès au crédit pour les acquéreurs, l'avantage du prix apparaît comme une véritable opportunité. Rappelons ici que les prix de vente des PPE dans le périmètre PAV seront contrôlés par le Canton qui reste propriétaire des terrains, évitant ainsi les mécanismes de spéculation.

Le présent projet de modification de la loi 10788, par l'introduction d'une part de logements PPE en DDP sur les terrains propriétés des collectivités publiques, assure une mixité plus étendue en matière de logement: la PPE en DDP dans le périmètre PAV est un vecteur de diversification des types et des catégories de logements dans une gamme de prix accessible à la classe moyenne supérieure sans diminution du nombre de logements HBM, HM ou LUP. Le détail est présenté au paragraphe «Catégories de logements» ci-après.

*Aspects économiques*

En parallèle de l'avancement du projet et de l'élaboration du PDQ PAV, des études ont été menées sur les thématiques foncières et économiques. Elles prennent en compte le programme (logements, activités, infrastructures et équi-

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

pements publics), la situation existante (entreprises présentes, droits de superficie, coûts de libération du foncier), les éléments financiers (charges et revenus), et le phasage du développement urbain (planification dans le temps).

Une méthodologie et un modèle économique ont été élaborés en 2013, sur la base des données du projet à ce stade des études, qui tient compte de la carte illustrative de l'objectif global «un nouveau logement pour un nouvel emploi» et du diagramme des catégories de logements sur terrains publics, documents annexes de la convention du 4 mars 2010.

Les éléments économiques ont été discutés lors de la séance du groupe de suivi PAV du 22 novembre 2013. Ils ont fait ressortir la fragilité de l'équilibre financier du programme.

La convention cadre de collaboration concernant les modalités d'élaboration, de réalisation, de financement et d'entretien des espaces, infrastructures et équipements publics, a été élaborée en 2014 et signée par le Canton et les Villes de Genève, Carouge et Lancy le 11 décembre 2014. Sur la base du projet de PDQ PAV, ce document a défini et évalué les coûts des infrastructures publiques (voies de communication, espaces verts, réseaux) liées au développement urbain et ceux des équipements publics (socio-éducatifs, d'aide sociale, culturels et socio-culturels, sportifs et divers) répondant aux besoins de la population. La convention tient également compte des coûts des impenses liées à la libération du foncier (relocalisation des entreprises, valeur des droits de superficie, démolitions et assainissement des sols). Les principes énoncés dans ce document sont les suivants:

- le Canton et les communes mettent tout en œuvre pour réaliser les infrastructures et les équipements nécessaires au développement des quartiers PAV. Ils les planifient en prenant en compte la capacité financière de chaque collectivité publique et la planification des investissements cantonaux et communaux;
- la contribution des promoteurs aux coûts des infrastructures publiques sera fixée dans le cadre des plans financiers des opérations immobilières, qui prendront en compte les coûts des impenses liées à la libération du foncier, et respecteront les objectifs de la politique du logement;
- l'augmentation de revenus liée aux rentes foncières sur les terrains du Canton, résultant de la modification du régime des zones et de la densification, sera partiellement affectée au bénéfice du développement urbain, en fonction des droits à bâtir générés et des conditions liées à la libération du foncier.

En parallèle, un planificateur financier pour chacune des trois communes a été élaboré, sur la base d'un outil développé pour les grands projets et adapté au cas particulier du projet PAV. Cet outil figure l'impact du développement d'un projet urbain sur les finances communales. Il prend en compte d'une part les charges liées à la réalisation et à l'entretien des infrastructures et à l'évolution des charges

de fonctionnement et, d'autre part, les revenus provenant de la fiscalité des personnes physiques et morales ainsi que la perception de taxes.

Les trois planificateurs financiers ont été élaborés en prenant en compte l'évolution des données du projet selon l'avancement du PDQ PAV, en particulier la carte des grands équilibres (densités et affectations) et les fiches D5 et D6 relatives au programme des équipements et infrastructures publiques. Cet outil a été présenté lors de la séance du groupe de suivi du 11 décembre 2014. Les résultats ont montré:

- l'importance de la dimension temporelle: la durée du développement urbain sur une période d'environ quarante ans permet une réalisation échelonnée des infrastructures et équipements publics, et détermine la répartition dans le temps des charges et des revenus;
- l'impact sur les comptes communaux: la modélisation du scénario qui prévoit deux nouveaux logements/un nouvel emploi, 50% de LUP/35% de ZD loc et loyers libres/15% de PPE en DDP, est sensiblement plus favorable que la modélisation du scénario de la loi 10788 en vigueur (un nouveau logement/un nouvel emploi, 66% de LUP/34% de ZD loc et loyers libres).

Même si la sensibilité de ces planificateurs financiers est importante, notamment en cas de variation des taux d'intérêts ou de celle des charges de fonctionnement induites par l'arrivée de nouveaux habitants dans les communes, le modèle a toutefois montré que l'introduction d'une part de PPE en DDP dans le panel des logements à prévoir dans le périmètre PAV a pour effet évident d'améliorer les prévisions de revenus fiscaux communaux.

L'effet provoqué par la diminution du programme des activités est plus difficile à évaluer. Les estimations des revenus fiscaux des activités sont fortement dépendantes de la conjoncture, de la nature des activités et du lieu de déclaration des bénéficiaires des entreprises concernées. Au surplus, ces estimations ont été produites compte tenu de la fiscalité actuelle. Or, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) de même que les projets de renforcement de la fiscalité sur le lieu de domicile vont dans le sens d'une diminution de l'attractivité fiscale des programmes d'activité par rapport au logement.

Dans cette perspective, le fait d'augmenter le programme de logements par rapport à celui des activités au bénéfice de la PPE en DDP est de nature à stabiliser les revenus de la fiscalité communale.

Ainsi, le présent projet de modification de la loi 10788, qui introduit une part de logements PPE en DDP sur les terrains propriétés des collectivités publiques, permet:

- d'améliorer sensiblement l'équilibre des plans financiers des opérations immobilières (sans pour autant assurer que toutes les opérations soient réa-

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

lisables): la PPE en DDP offre une possibilité d'augmenter les marges dans les opérations immobilières. Autrement dit, elle offre une capacité de portage des impenses supérieure aux autres catégories de logement et peut ainsi soulager d'autres programmes moins porteurs du point de vue financier. Les estimations réalisées dans le cadre du rapport sur la PPE en DDP font état d'une charge foncière maximale de 1600 francs par mètre carré SBP pour la PPE en DDP, 700 à 1200 francs pour les logements non soumis à l'art. 15 LGL, et 600 francs pour les logements qui lui sont soumis;

- d'assurer des revenus fiscaux stables aux communes: les contribuables de la PPE en DDP contribuent à l'amélioration des recettes fiscales communales en assurant un volume de perception plus stable que les activités auxquelles elle se substitue. En période de haute conjoncture, le revenu fiscal communal des activités est potentiellement plus élevé que celui du logement mais ce n'est pas le cas lors d'un ralentissement économique. Cet avantage du logement sur les activités se trouvera renforcé à l'entrée en vigueur de la RIE III et dans le cas d'une perception fiscale renforcée à l'avenir sur le lieu de domicile.

### **Equilibres programmatiques**

#### *Proportion de logements et d'emplois*

Le programme total indiqué par la carte des grands équilibres (densités et affectations) du PDQ PAV s'élève à 2 180 000 m<sup>2</sup> SBP. La répartition du programme dans les sept secteurs A à G de la loi 10788 peut être adaptée, notamment en fonction de la définition et de la situation des équipements publics et des espaces publics qui ne sont pas définitives.

Le programme se compose de 1 075 000 m<sup>2</sup> SBP de nouveaux logements, 457 000 m<sup>2</sup> de nouveaux emplois, et de 648 000 m<sup>2</sup> SBP de surfaces démolies et reconstruites. La surface des bâtiments maintenus et celle des équipements publics ne sont pas comprises.

Les surfaces démolies et reconstruites correspondent à environ 15 000 emplois et les surfaces des bâtiments maintenus à environ 5000 emplois, selon le nombre d'environ 20 000 emplois existants dans le périmètre de la loi 10788 et l'hypothèse relative aux bâtiments maintenus. Les surfaces reconstruites peuvent correspondre à des entreprises existantes et relocalisées dans le périmètre ou à de nouvelles entreprises remplaçant les surfaces démolies.

La proportion entre le nombre de nouveaux logements et celui de nouveaux emplois se base sur le calcul d'environ 70% des surfaces pour les logements et 30% des surfaces pour les emplois, principe indiqué à l'art. 1, al. 6, de la loi 10788. En respectant cette base de calcul, il a été considéré une surface moyenne de 102 m<sup>2</sup> par logement et de 43,5 m<sup>2</sup> par emploi sur l'ensemble du périmètre. On

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

aboutit ainsi à un nombre d'environ 10 500 nouveaux logements et 10 500 nouveaux emplois, correspondant bien au principe d'un nouveau logement pour un nouvel emploi.

La proposition du présent projet de modification de loi est de viser l'objectif de deux nouveaux logements pour un nouvel emploi, tout en maintenant le programme total de 2 180 000 m<sup>2</sup> SBP. Selon cet objectif, le programme total se compose dès lors de 1 264 000 m<sup>2</sup> SBP de nouveaux logements, 268 000 m<sup>2</sup> SBP de nouveaux emplois, et de 648 000 m<sup>2</sup> SBP de surfaces démolies et reconstruites, ce dernier chiffre étant inchangé.

Le calcul des surfaces considère environ 82% des surfaces pour les logements et 18% des surfaces pour les activités. Ce nouveau pourcentage de la surface brute de plancher est la résultante arithmétique du principe 70%/30% relatif au ratio 1/1, appliqué au ratio 2/1 ( $2 \times 70 / 2 \times 70 + 30 = 82\%$ ). Considérant les mêmes surfaces moyennes de 102 m<sup>2</sup> par logement et de 43,5 m<sup>2</sup> par emploi, on aboutit à un nombre d'environ 12 400 nouveaux logements et 6200 nouveaux emplois, correspondant bien à l'objectif visé de deux nouveaux logements pour un nouvel emploi.

Un monitoring des densités et des affectations, prévu par la fiche E2 du PDQ PAV, permettra de comptabiliser les surfaces de logements et d'activités, au fur et à mesure des planifications et des réalisations.

Le tableau ci-après résume les surfaces selon le principe de la loi 10788 actuelle et selon l'objectif visé par le projet de modification de loi.

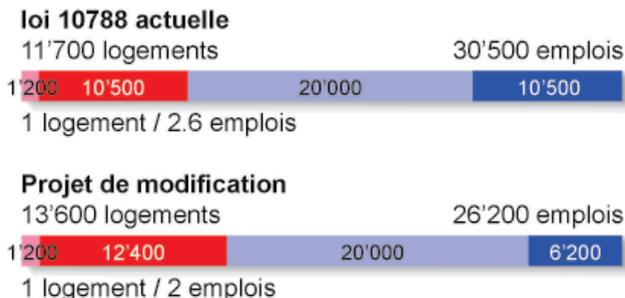
	Principe loi 10788 actuelle: 1/1	Objectif projet de modification: 2/1
Nouveaux logements	1 075 000 m <sup>2</sup> (10 500)	1 264 000 m <sup>2</sup> (12 400)
Nouveaux emplois	457 000 m <sup>2</sup> (10 500)	268 000 m <sup>2</sup> (6 200)
Surface démolie et reconstruite	648 000 m <sup>2</sup>	648 000 m <sup>2</sup>
Programme total SBP	2 180 000 m <sup>2</sup>	2 180 000 m <sup>2</sup>

Les quartiers actuels dans le périmètre de la loi 10788 comprennent environ 1200 logements et 20 000 emplois, dans des bâtiments qui seront maintenus ou dans les surfaces qui seront démolies et reconstruites.

En prenant en compte l'existant, le nombre effectif de logements et d'emplois après la mutation et la densification des quartiers s'élève à environ 11 700 logements et 30 500 emplois selon la loi 10788 actuelle, et à environ 13 600 logements et 26 200 emplois selon l'objectif visé par le projet de modification de loi.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
 Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
 du quartier Praille-Acacias-Vernets

Le schéma ci-dessous illustre ces proportions.



#### *Catégories de logements*

La loi 10788 en vigueur prévoit, pour les terrains propriété des collectivités publiques, indépendamment de la zone, que:

- tous les logements sont à louer;
- deux tiers des logements sont d'utilité publique;
- la moitié des logements sont subventionnés;
- 22% des logements sont de la catégorie HBM.

La proposition du présent projet de modification de loi prévoit, pour les terrains propriété des collectivités publiques, et en zone de développement, que:

- tous les logements sont en droit de superficie, dont une part minimale de 88% à louer, et une part maximale de 12% de logements tels que PPE en DDP;
- 62% des logements sont d'utilité publique;
- 24% des logements sont de la catégorie HBM.

Il sied de préciser que l'abandon des règles de répartition de catégories pour les parcelles publiques en zone ordinaire répond à la volonté de faciliter d'un point de vue économique l'intégration des programmes de logements dans des bâtiments de gabarit élevé. Il en a été tenu compte en fixant la part de logements d'utilité publique en zone de développement, de sorte à compenser ceux qui auraient été réalisés en zone ordinaire.

Il résulte nécessairement du changement de ratio nouveaux logements/nouveaux emplois une augmentation de la quantité de logements, qui, selon les projections qui seront détaillées par la suite, passe de 10 500 à 12 400 logements.

La nouvelle répartition qui est proposée introduit une diversité accrue des types de logements en permettant notamment une proportion maximale de 12% de logements tels que PPE en DDP sur les parcelles publiques. Cela étant, elle

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

visé à maintenir le nombre de logements proposés à la location, ainsi que celui de logements d'utilité publique (6000), le nombre de logements ayant des niveaux de loyers bon marché (HBM) étant augmenté (de 2000 à 2300).

Pour établir la projection, qui part des quantités de logements prévues dans le PDQ PAV, il convient de retenir les éléments suivants.

La surface moyenne des logements en zone de développement est par hypothèse de 100 m<sup>2</sup>, alors que celle des logements en zone ordinaire est de 120 m<sup>2</sup>.

Les règles sur les catégories de logements ne s'appliquent que pour les parcelles publiques en zone de développement. Cela donne les projections suivantes.

<i>Catégories de logements</i>	<i>Proportion de logements</i>	<i>Nombre</i>	<i>Surface brute de plancher (SBP)</i>
Parcelles publiques en ZED		9 700	970 000 m <sup>2</sup>
HBM	24%	2 300	
Autres logements d'utilité publique	38%	3 700	
Sous-total logements d'utilité publique	62%	6 000	
ZD loc	26%	2 550	
PPE en DDP notamment	12%	1 150	

Sur les parcelles privées, en zone de développement, le choix est libre de réaliser les logements en PPE ou dans l'une des catégories de logements locatifs prévues par la LGL étant précisé que les règles sur les surfaces et les niveaux de prix, au sens de l'art. 5 LGZD, s'appliquent ensuite.

Il convient dès lors, pour déterminer les quantités, de formuler des hypothèses sur le type de logements qui sera réalisé, ce que traduisent les tableaux suivants.

<i>Catégories de logements</i>	<i>Proportion de logements</i>	<i>Nombre</i>	<i>Surface brute de plancher (SBP)</i>
Parcelles publiques en ZO		900	110 000 m <sup>2</sup>
Appartements à louer	50%	450	
PPE en DDP notamment	50%	450	
Parcelles privées en ZD		1600	160 000 m <sup>2</sup>
Appartements à louer	50%	800	
PPE	50%	800	
Parcelles privées en ZO		200	24 000 m <sup>2</sup>
Appartements à louer	50%	100	
PPE	50%	100	

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

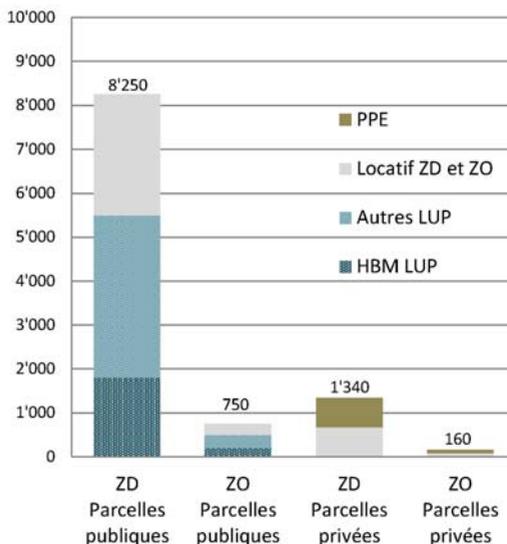
En synthèse, étant encore rappelé qu'il s'agit là de projections, le nombre total visé de logements sur l'entier du périmètre s'élève à 12 400 logements (10 500 selon la loi 10788 en vigueur) pour une surface totale de 1 264 000 m<sup>2</sup> SBP, dont environ:

- 9700 logements sur les parcelles publiques en zone de développement (environ 8250 selon la loi 10788 en vigueur);
- 900 logements sur les parcelles publiques en zone ordinaire (environ 750 selon la loi 10788 en vigueur);
- 1800 logements sur les parcelles privées (environ 1500 selon la loi 10788 en vigueur).

La projection des programmes de logements selon la loi 10788 actuelle, et selon le projet de modification de celle-ci, est illustrée par les schémas suivants.

**Loi 10788 actuelle**

	ZD Parcelles publiques	ZO Parcelles publiques	ZD Parcelles privées	ZO Parcelles privées
HBM LUP	1'800	200	0	0
Autres LUP	3'700	300	0	0
Locatif ZD et ZO	2'750	250	670	80
PPE en DDP, notamment	0	0	0	0
PPE	0	0	670	80
	<b>8'250</b>	<b>750</b>	<b>1'340</b>	<b>160</b>

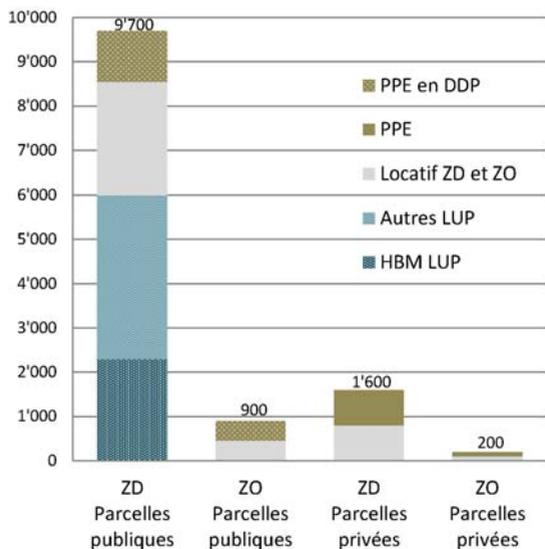


SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
 Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
 du quartier Praille-Acacias-Vernets

1733

**Modification de la loi**

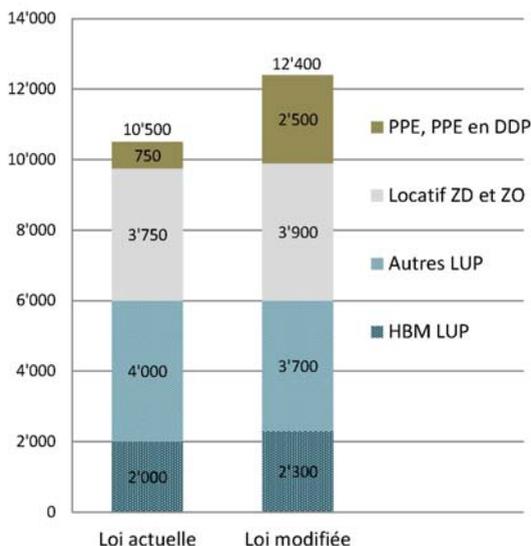
	ZD Parcelles publiques	ZO Parcelles publiques	ZD Parcelles privées	ZO Parcelles privées
HBM LUP	2'300	0	0	0
Autres LUP	3'700	0	0	0
Locatif ZD et ZO	2'550	450	800	100
PPE en DDP, notamment	1'150	450	0	0
PPE	0	0	800	100
	<b>9'700</b>	<b>900</b>	<b>1'600</b>	<b>200</b>



SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
 Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
 du quartier Praille-Acacias-Vernets

**Evolution des programmes**

	Loi actuelle	Loi modifiée
HBM LUP	2'000	2'300
Autres LUP	4'000	3'700
Locatif ZD et ZO	3'750	3'900
PPE, PPE en DDP, notamment	750	2'500
<b>Total des logements</b>	<b>10'500</b>	<b>12'400</b>



**Avenant à la convention du 4 mars 2010**

Suite à de nombreux contacts avec les représentants des signataires de la convention du 4 mars 2010, un avenant à cette convention a été établi.

Les principales modifications apportées portent sur les points B.1 et B.2 et ont été reprises par le présent projet de modification de loi:

- B.1, intitulé: Un ratio «deux nouveaux logements pour un nouvel emploi».
- B.1.1: Il est convenu que, pour les nouvelles surfaces de plancher, hors équipements publics, et hors surfaces existantes maintenues ou reconstruites, l'aménagement de l'ensemble du périmètre de la loi 10788 devra répondre à l'objectif visé de «deux nouveaux logements pour un nouvel emploi».

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

- B.1.3: Une attention particulière sera portée au respect d'un juste équilibre entre les activités du secteur tertiaire et celles du secteur secondaire, ainsi qu'à la réalisation équilibrée dans le temps des programmes de logements et de surfaces d'activités.

La notion de juste équilibre à respecter entre activités tertiaires et secondaires implique que, dans la mesure du possible, des activités secondaires sont maintenues dans le périmètre, lorsqu'elles sont compatibles avec le développement urbain et que leur situation au centre-ville se justifie.

La notion de réalisation équilibrée dans le temps des programmes implique que, dans la mesure du possible, le développement des logements et des activités s'effectue de manière coordonnée.

- B 2: Les logements construits dans le périmètre du plan N° 29712A sur toutes les parcelles propriété de l'Etat, d'une commune ou d'une fondation de droit public et en zone de développement, sont des logements en droit de superficie, dont une part minimale de 88 % à louer, et une part maximale de 12 % de logements, toujours en droit de superficie, pouvant notamment comprendre des logements en propriété par étages. Dans ces cas, les conditions d'octroi, de transfert et de renouvellement des droits de superficie proscrirent toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires.
  - A l'échelle de l'ensemble du périmètre, une part minimale de 62% des logements réalisés sur les parcelles propriété de l'Etat, d'une commune ou d'une fondation de droit public et en zone de développement, sont des logements d'utilité publique, sur toute la durée des droits de superficie.
  - A l'échelle de l'ensemble du périmètre, une part minimale de 24% des logements réalisés sur des parcelles propriété de l'Etat, d'une commune ou d'une fondation de droit public et en zone de développement, sont des logements de la catégorie HBM au sens de l'art. 16, al. 1, lettre a) de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 (LGL).
  - Afin de réaliser un aménagement du territoire équilibré et de qualité, les échanges entre, d'une part, des parcelles propriété de l'Etat, d'une commune ou d'une fondation de droit public et en zone de développement selon le plan N° 29712A et, d'autre part, des parcelles privées hors du périmètre de ce plan sont admis. Les terrains acquis hors de ce périmètre par ce biais doivent être affectés à des logements d'utilité publique ou à des équipements publics.

Cet avenant comprend en annexe le texte du projet de loi modifiant la loi 10788 du 23 juin 2011, ainsi que les tableaux et schémas illustratifs du programme de logements.

### **Référendum facultatif**

Conformément à l'art. 67 al. 3 Cst-GE, le Grand Conseil peut décider de soumettre les lois sujettes au référendum facultatif, s'il le décide à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.

Au vu de l'importance de cet objet, il apparaît judicieux de soumettre la présente loi au corps électoral, de sorte que la mise en œuvre de cette exceptionnelle loi de limites de zone repose à l'avenir désormais sur une assise populaire.

### **Commentaire article par article**

Le commentaire article par article qui suit ne reviendra pas sur les éléments essentiels du projet discutés plus avant et ne s'étendra pas non plus sur les aspects purement techniques relevant à l'évidence d'un simple toilettage. Il se bornera à apporter, si nécessaire, les précisions complémentaires qui apparaissent judicieuses au vu des termes et du texte proprement dit des dispositions concernées.

#### **Art. 1**

*Ad art. 1, al. 6 (nouvelle teneur)*

Le nouveau ratio de deux nouveaux logements pour un nouvel emploi (un logement = 102 m<sup>2</sup>, un emploi = 43,5 m<sup>2</sup>) à l'échelle de l'ensemble du périmètre implique, selon les calculs explicités au paragraphe «Proportion de logements et d'emplois» du présent exposé, que désormais, 82% des nouvelles SBP seront dévolues au logement et 18% à des activités. Ceci en lieu et place des proportions actuelles de 70%, respectivement 30%, correspondant au ratio d'un nouveau logement pour un nouvel emploi.

Seules les nouvelles SBP sont concernées, à l'exclusion des surfaces existantes maintenues ou reconstruites, lesquelles, à l'instar de celles dévolues aux équipements publics, n'entrent pas en ligne de compte dans ce calcul, ce qui est expressément précisé.

*Ad art. 2, al. 2 (nouvelle teneur)*

Le plan directeur de quartier PAV n'est plus tenu de prévoir la localisation de tours.

*Ad art. 2, al. 3 (nouvelle teneur) et (abrogé)*

Pas d'observations.

*Ad art. 3, al. 3, phrase introductive (nouvelle teneur)*

L'ancien art. 3 al. 5 LGZD, qui stipulait qu'en cas d'usage des normes de haute performance énergétique, la surface de plancher constructible pouvait excéder de 10% au maximum celle qui résulterait de la stricte application du plan a été abrogé le 16 mai 2013. Partant, la mention expresse de cette disposition supprimée n'a plus lieu d'être.

*Ad art. 3, al. 4 (nouveau)*

La marge de manœuvre de 10% relative au nombre de places de stationnement, offerte par l'art. 3, al. 5 LGZD apparaît insuffisante dans le cadre du projet PAV, en raison de la mise en œuvre complète d'un PLQ PAV qui peut s'effectuer sur une durée relativement longue, et de la nécessité de mettre en place une gestion du stationnement intégrant notamment l'évolution des besoins et des bases réglementaires.

*Ad art. 4, al. 1, let. b (nouvelle teneur)*

La mention d'équipements publics est ajoutée à la description de l'affectation mixte dévolue au secteur de l'Étoile (A), de manière à correspondre au contenu de l'art. 4 al. 8, qui stipule que des logements, des équipements publics et des espaces verts peuvent être réalisés dans chacun des secteurs.

*Ad art. 4, al. 4, let. b (nouvelle teneur)*

L'affectation prévue pour ce secteur, sis pour partie en zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes et pour une autre partie en zone de développement 2, est mieux précisée. La partie du secteur Praille Est-Grosselin (D) située en zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes est ainsi dévolue à une affectation mixte, comportant des activités secondaires et tertiaires, ainsi que des logements et des espaces verts; la partie de ce même secteur située en zone de développement 2 est dévolue à une affectation mixte, comportant des logements, des activités tertiaires, des entreprises sans nuisances ou moyennement gênantes, avec une nette prédominance de logements. Le grand parc prévu dans les deux parties de ce secteur par le PDQ PAV pourra y être aménagé, en lien avec l'interface de logistique et les programmes de logements et d'activités.

*Ad art. 4, al. 7, let. b (nouvelle teneur)*

Pas d'observations.

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

*Ad art. 4, al. 8 (nouvelle teneur)*

Il s'agit ici simplement de rectifier une erreur matérielle, l'art. 1 al. 1, adoptant le plan 29712A, crée une zone de développement 2 «prioritairement» affectée à des activités mixtes. Le toilettage proposé se limite à faire coïncider l'appellation de ces zones.

*Ad art. 4, al. 9 (nouvelle teneur)*

L'on voudra bien se reporter à ce sujet aux explications données au paragraphe «Catégories de logements» du présent exposé, traitant des catégories de logement.

Pour le surplus, la teneur actuelle de cette disposition évoque les parcelles propriété d'une collectivité publique au sens de l'art. 80A de l'ancienne Constitution genevoise du 24 mai 1847, aujourd'hui abrogée. Ces termes visaient l'Etat ou les communes. Il est ici proposé de citer nommément ces entités et d'y ajouter les fondations de droit public.

*Ad art. 5 (nouvelle teneur)*

Même commentaire que pour ad art. 4, al. 8.

**Art. 2 Modifications à d'autres lois**

*Ad art. 4B LGZD (nouvelle teneur)*

Même commentaire que pour ad art. 4, al. 9 de la loi 10788.

*Ad art. 4 LExt (abrogé)*

L'abrogation de cette disposition concrétise l'abandon des règles de répartition de catégories pour les parcelles publiques en zone ordinaire, répondant à la volonté de faciliter d'un point de vue économique l'intégration des programmes de logements dans des bâtiments de gabarit élevé, pour les motifs explicités au paragraphe «Catégories de logements» du présent exposé. En contrepartie, la part de logements d'utilité publique en zone de développement est fixée par l'art. 4B LGZD de sorte à compenser ceux qui auraient été réalisés en zone ordinaire.

**Art. 3 Entrée en vigueur**

Pas d'observations.

#### **Art. 4 Référendum**

Pas d'observations particulières. L'on voudra bien se reporter à ce sujet au paragraphe «Commentaire article par article» du présent exposé.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

---

#### **Commentaires du Conseil administratif**

##### *Rappel historique*

Le Grand Conseil a voté le 23 juin 2011 la loi modifiant les limites de zones du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) en créant une zone 2, une zone de développement 2 et autres confirmant ainsi les conditions pour une mutation de ce périmètre en quartier urbain comportant du logement, des activités, des équipements et espaces publics en lieu et place de la zone industrielle que nous connaissons aujourd'hui.

En vertu de l'art. 2 al. 4 de la loi de déclassement, le Canton et les communes concernées ont établi un plan directeur de quartier PAV (PDQ PAV) adopté par votre Conseil le 21 janvier 2015 et par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> avril de la même année.

Il convient de rappeler qu'un premier projet de déclassement a été mis à l'enquête publique en 2008. Suite à un référendum, un accord a été signé le 4 mars 2010 entre le Conseil d'Etat, le comité référendaire et les villes concernées. Il a conduit à plusieurs adaptations et précisions du projet, notamment en ce qui concerne le rapport entre le nombre de logements et d'activités, la répartition des catégories de logements à l'échelle du périmètre pour les parcelles propriété des collectivités publiques, le suivi du projet et la nécessité de mettre sur pied les modalités de financement et d'entretien des espaces, des infrastructures et équipements publics.

A ce titre, une convention de financement des équipements et infrastructures a été signée le 11 décembre 2014.

#### *LE PROJET*

Ce projet de modification de zones a comme but principal de modifier le ratio d'un nouveau logement pour un nouvel emploi (1:1) en faveur d'un ratio de deux nouveaux logements pour un nouvel emploi (2:1). L'objectif actuel de 10 500 nouveaux logements serait ainsi augmenté de 2000 unités environ pour

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

atteindre 12 400 logements supplémentaires alors que le nombre de nouveaux emplois serait réduit et passerait à 6200. Cette disposition est accompagnée d'une modification des catégories des logements à construire sur les parcelles en mains des collectivités publiques, introduisant, notamment, la possibilité de réaliser des PPE alors que dans la loi actuelle la totalité de ces logements seraient locatifs. Sont également prévues quelques adaptations des instruments d'aménagement propres au périmètre PAV.

En revanche, le plan de zones reste inchangé.

Le projet transmis aux communes au mois d'avril 2016 a suscité les remarques suivantes de la part du Conseil administratif.

La modification de l'équilibre emplois/logements est de nature à entraîner des impacts sur l'aménagement du quartier. Il sera donc indispensable de les évaluer attentivement au travers des études d'aménagement dont certaines déjà engagées. En effet, tout en étant favorable à la création de logements, il est important pour le Conseil administratif que la localisation des logements supplémentaires soit examinée avec la plus grande attention, en tenant compte des contraintes et des risques liés à l'application des ordonnances fédérales sur le bruit et les risques majeurs. Ces contraintes restreignent indiscutablement la marge de manœuvre nécessaire pour implanter ces logements. Il s'agira notamment d'être extrêmement attentifs à offrir une bonne habitabilité du logement tout en évitant la ségrégation entre secteurs à forte nuisance où il n'y aura que de l'emploi possible et des secteurs où devront se concentrer les objectifs en termes de logement.

Il convient également de signaler que la protection contre les nuisances sonores pourrait conduire à augmenter la surface dévolue aux activités, ce qui ne saurait en aucun cas justifier d'augmenter les surfaces de logement en conséquence pour atteindre l'équilibre de 2:1 et dépasser ainsi les SBP inscrites au PDQ PAV.

Ainsi, on peut relever le risque de voir se réaliser plus de surfaces d'activité que de logement. Il est donc important de garantir le respect des équilibres précités par le biais des documents d'urbanisme engageant les autorités (PDQ PAV) et opposables aux tiers (PLQ PAV). La mise en place d'un monitoring est à ce titre indispensable.

Par ailleurs, il faudra vérifier attentivement l'impact de ces modifications sur les besoins en équipements et les infrastructures. A ce propos, le Conseil administratif tient à relever une nouvelle fois la tension prévisible entre la nouvelle programmation, extrêmement ambitieuse en termes quantitatifs, et les exigences croissantes en matière d'équipements et d'infrastructures, notamment du point de vue de leur dimensionnement (p. ex. en lien avec l'école inclusive). Il convient d'être conscient de la difficulté de ce territoire à concilier ces contradictions et

à garantir une qualité de vie aux futurs habitants du quartier qui, on le sait, se mesure en grande partie à la place donnée aux espaces partagés et aux équipements.

L'art. 1, al. 6 du projet de loi indique explicitement que le nouvel équilibre ne comprend pas les surfaces existantes maintenues ou reconstruites, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. A ce propos le Conseil administratif rappelle que la notion de «surfaces démolies/reconstruites» a été introduite pour permettre le maintien, voire le déplacement au sein du PAV de certaines activités compatibles avec le développement du PAV. Il ne s'agit donc pas d'additionner cet important potentiel (648 000 m<sup>2</sup>) aux nouvelles surfaces en augmentant d'autant la densité déjà considérable du quartier de façon mécanique. Il est donc indispensable d'être explicite sur la destination des surfaces prévues dans les différents projets de façon à orienter les acteurs de ce développement sur la vocation future des secteurs. Le Conseil administratif souhaite vivement qu'une comptabilité claire et transparente des surfaces d'activités soit établie et qu'elle puisse être partagée avec les communes concernées, confrontées aux questionnements de certaines entreprises dont l'incertitude actuelle empêche le développement dans de bonnes conditions.

S'agissant de la question des catégories de logements, le Conseil administratif constate que le projet de loi ouvre la possibilité de réaliser des PPE sur les terrains des collectivités publiques sans autre indication sur la mise en œuvre de cette disposition. Il constate qu'actuellement les mécanismes de contrôle des transactions en application des dispositions de la LGZD et de la LGL sont limités à dix, respectivement vingt-cinq ans. S'agissant de terrains, acquis par les collectivités publiques pour la plupart à des fins d'utilité publique, il est important de renforcer le contrôle de l'Etat en mettant en place un mécanisme pérenne afin de limiter l'augmentation de la valeur des immeubles qui pourraient conduire, en cas de reventes successives, à des bénéfices démesurés.

Enfin, s'agissant du PDQ PAV, plusieurs adaptations proposées découlent de l'approbation du règlement d'adoption et de l'adoption du plan lui-même et ne soulèvent pas de remarques. Le Conseil administratif n'est cependant pas favorable à la suppression du programme dans le PDQ PAV alors que cela fait précisément partie des éléments sur lesquels doit se fonder l'accord entre les communes et le Canton.

Le Conseil administratif a ainsi été favorable à la modification de la loi 10788 PAV aux conditions suivantes:

- considérer les objectifs chiffrés comme orientation;
- garantir des conditions d'habitabilité suffisantes aux futurs logements en préservant, en particulier, suffisamment d'espaces collectifs et de surfaces pour les équipements publics et leurs dégagements;

Proposition: modification de la loi relative à l'aménagement  
du quartier Praille-Acacias-Vernets

- offrir des garanties sur la destination des surfaces dans le cadre des études de manière à lever l'ambiguïté entre surfaces nouvelles et surfaces démolies/reconstruites;
- établir une comptabilité des surfaces d'activités actuelles et futures en collaboration avec les communes;
- obtenir un engagement sur un mécanisme de contrôle pérenne de l'Etat des transactions liées à la revente des PPE sur les terrains des collectivités publiques;
- maintenir la programmation dans le contenu obligatoire du PDQ PAV.

Ces remarques ont été transmises au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie à l'issue de l'enquête technique. Elles ont fait l'objet d'une prise de position de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en date du 20 juin 2016, qui est entré en matière sur la plupart d'entre elles.

S'agissant de la densité générale, de l'habitabilité des logements et de la pression exercée sur les espaces publics et les équipements, Ville et Canton sont d'avis qu'il sera nécessaire de porter une attention constante sur cet aspect dans les études d'urbanisme menées dans les différents secteurs.

M. Antonio Hodgers a également confirmé la nécessité de mettre en place un monitoring des densités et des affectations permettant de coordonner et suivre la réalisation du programme. L'exposé des motifs a été modifié par le DALE dans ce sens, en particulier pour ce qui est des surfaces démolies-reconstruites.

S'agissant des catégories de logements, le projet de loi a également été adapté et stipule désormais que «les conditions d'octroi, de transfert et de renouvellement des droits de superficie proscrivent toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires» ce qui va, par conséquent, dans le sens de la demande du Conseil administratif. Cependant, cette mention paraît insuffisante et cette disposition doit impérativement être garantie par un mécanisme concret de surveillance pérenne de ces transactions, qui doit encore être défini.

Enfin, la programmation est maintenue mais uniquement par la mention, dans l'exposé des motifs, de la carte des grands équilibres, alors que cette notion va bien au-delà et concerne, notamment, les équipements dont le nombre et la répartition dans le territoire est une condition indispensable pour la qualité de ce quartier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'art. 10, al. 11, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu la loi relative à l'aménagement Praille-Acacias-Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – d'approuver le projet de loi modifiant la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes) aux conditions déclinées à l'art. 2.

*Art. 2.* – de donner mission au Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes:

- garantir des conditions d'habitabilité suffisantes aux futurs logements en préservant, en particulier, suffisamment d'espaces collectifs et de surfaces pour les équipements publics et leurs dégagements dans les plans localisés de quartier (PLQ) PAV;
- offrir des garanties sur la destination des surfaces dans le cadre des études de manière à lever l'ambiguïté entre surfaces nouvelles et surfaces démolies/reconstruites;
- établir une comptabilité des surfaces d'activités actuelles et futures en collaboration avec les communes;
- obtenir un engagement sur un mécanisme de contrôle pérenne de l'Etat des transactions liées à la revente des PPE sur les terrains des collectivités publiques;
- maintenir la programmation dans le contenu obligatoire du PDQ PAV.

*Annexe:* plan N° 29712A modification des limites de zones PAV



**Le président.** Une demande d'ouverture de la discussion a été formulée. Je vous rappelle qu'en cas de refus, le renvoi direct de la proposition en commission sera proposé.

*Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 63 non contre 8 oui.*

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1197 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (71 oui).

**37. Proposition du Conseil administratif du 31 août 2016, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 28518 (à l'exception des degrés de sensibilité au bruit), situé entre l'avenue de Champel et la rue Michel-Servet (PR-1198).**

A l'appui de sa demande, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après.

**Exposé des motifs**

*1. Situation et contexte*

Le plan localisé de quartier (PLQ) N° 28518-199 est situé entre l'avenue de Champel et la rue Michel-Servet, sur le territoire de la Ville de Genève, feuille cadastrale N° 68. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 avril 1993.

Le périmètre concerne dix parcelles appartenant à des propriétaires privés (N°s 2111, 2112, 2113, 2116, 2422, 2464, 3385, 3386, 3387, 3388) et une parcelle (pour partie, N° 4265) appartenant à l'Etat de Genève. La superficie totale du périmètre est de 5413 m<sup>2</sup>, actuellement en zone 2.

Entre 1993 et présentement, des mutations parcellaires ont eu lieu, ce qui explique des différences de numéros de parcelles entre le PLQ N° 28518-199 et le plan soumis pour abrogation.

## 2. *PLQ N° 28518: Objectif et état de réalisation*

Le PLQ prévoit la construction de quatre bâtiments de différents niveaux (R+5+S, R+4+S, RI+RS+4+S et R+1), d'un parking en sous-sol dont l'accès s'effectuait par la rue Michel-Servet, ainsi que le maintien dans leur gabarit de trois constructions existantes (R+5+S et 2 bâtiments en R).

Le degré de sensibilité (DS) OPB III est appliqué aux façades extérieures du PLQ côté avenue de Champel et rue Michel-Servet, le DS OPB II est quant à lui appliqué à l'intérieur du PLQ.

Enfin, le PLQ instaurait une servitude de passage public à pied traversant le PLQ en son centre et connectant la rue Michel-Servet et l'avenue de Champel.

Sur un total de 7600 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SBP) prévu par le PLQ de 1993, seuls 518 m<sup>2</sup> de SBP, correspondant au bâtiment G sis sur la parcelle N° 4265 (parcelle de l'Etat de Genève), n'ont pas été réalisés. Celui-ci devait avoir un gabarit de R+1 et être affecté à un équipement hospitalier.

## 3. *Historique de la demande*

En 2011, une demande de renseignement (DR) N° 18375 est déposée par le propriétaire des parcelles N°s 2422 et 3385 situées à l'intérieur du périmètre du PLQ. La DR propose la construction d'un bâtiment de R+8 affecté à du logement sur la parcelle N° 2422 et la surélévation du bâtiment existant de trois niveaux affectés à du logement sur la parcelle N° 3385, soit un total de presque 2700 m<sup>2</sup> de SBP.

Le projet de la DR précitée n'est pas conforme au PLQ N° 28518-199. Ce dernier prévoit sur la parcelle N° 2422 le maintien d'un bâtiment d'un seul niveau de rez-de-chaussée (affecté à des activités commerciales) et sur la parcelle N° 3385, un bâtiment déjà réalisé d'un gabarit de R+5+S (affectation rez-de-chaussée: commerces, étages et superstructure: activités administratives). Vu l'ampleur des écarts de gabarits et de SBP entre la DR et le PLQ, une autorisation par voie dérogatoire n'est pas envisageable.

A la suite de ce projet, le département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève a manifesté son intérêt d'installer un poste de police municipale dans le secteur en prévision de la mise en service de la future halte CEVA de Champel.

Plusieurs séances ont eu lieu entre les différents partenaires concernés par le projet et le développement de ce secteur: la Ville de Genève, l'Office de l'urbanisme, l'Office des bâtiments du Département des finances de l'Etat de Genève (propriétaire de la parcelle N° 4265, voisine de la DR), l'Université de Genève

(exploitante du site à travers le Centre médical universitaire). L'objectif était d'analyser l'opportunité d'un développement plus global de ce secteur en lien avec le projet de la DR, et de voir dans quelle mesure la construction du projet déposé en DR pouvait être autorisée sans pour autant péjorer le développement qui pourrait être envisagé sur la parcelle N° 4265 (limitrophe, mais hors PLQ).

Les partenaires se sont mis d'accord pour proposer l'abrogation du PLQ N° 28518-199. Le périmètre étant situé en zone ordinaire 2, dans un secteur largement bâti, son abrogation n'oblige pas à l'élaboration d'un nouveau PLQ. Cette façon de procéder a été confirmée par les magistrats en charge du Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et du département des constructions et de l'aménagement (DCA) de la Ville de Genève lors de la bilatérale du 17 novembre 2014.

Une étude de faisabilité sur le potentiel de la parcelle N° 4265 appartenant à l'Etat de Genève a été réalisée en 2015 à la demande de l'Office des bâtiments afin de démontrer que le développement sur les parcelles N°s 2422 et 3385 ne péjorerait pas le potentiel de la parcelle N° 4265. Les résultats de cette étude ont été présentés aux différents partenaires en novembre 2015.

Vu le manque de logements dont souffre le canton et les possibilités offertes dans ce secteur et afin de permettre de le densifier de manière optimale, l'Office de l'urbanisme n'a pas d'objection sur ce projet de demande d'abrogation du PLQ N° 28518-199.

#### 4. *Situation future*

L'abrogation de ce PLQ (largement réalisé) permettra l'installation d'un poste de police lié au fonctionnement du réseau RER CEVA ainsi que la réalisation de logements. Il permettra également un développement autonome de la parcelle N° 4265 (développement du CMU).

#### 5. *Conformité de l'abrogation avec la planification directrice cantonale et communale*

Le plan directeur communal de la Ville de Genève, adopté le 14 octobre 2009, prévoyait à proximité la voie verte d'agglomération, en lien avec la halte CEVA Champel-Hôpital, ainsi que la requalification du secteur hospitalier. Le périmètre est reconnu comme dense avec un potentiel à prédominance logement.

Le plan directeur cantonal 2030, adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 reprend les mêmes éléments urbains du plan directeur communal.

#### 6. *Degré de sensibilité OPB*

L'abrogation proposée ne concerne pas les DS.

Les degrés de sensibilité II (à l'intérieur de l'îlot) et III sur les façades sur rue, fixés par le PLQ N° 28518-199 sont maintenus pour le périmètre de ce PLQ, car correspondant à une situation urbaine dense, de la zone 2.

#### 7. *Suite de la procédure*

Une fois le PLQ N° 28518-199 abrogé, les requêtes en autorisation de construire qui seront déposées devront respecter le plan d'utilisation du sol (PUS) de la Ville de Genève, adopté par le Conseil municipal le 20 février 2007 et approuvé par le Conseil d'Etat le 27 février 2008. Elles devront en outre respecter la loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988 (LCI), notamment concernant les gabarits et les distances aux limites. Les différents services concernés se prononceront et fixeront les conditions adéquates en fonction de leurs politiques publiques respectives lors de l'instruction des dossiers de requêtes en autorisation de construire.

### **Commentaires du Conseil administratif**

Comme l'explique l'exposé des motifs ci-dessus, l'abrogation partielle du PLQ N° 28518 est motivée par la demande de renseignement (DR) déposée par le propriétaire des parcelles N°s 2422 et 3385 pour permettre la réalisation d'un bâtiment de huit niveaux sur rez-de-chaussée et la surélévation du bâtiment construit sur la parcelle N° 3385 en vertu du PLQ en force.

La réalisation d'une vingtaine de logements qui résulteraient de l'abrogation de ce PLQ répond tant aux objectifs du plan directeur cantonal qu'à ceux du plan directeur communal adopté par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009. Tous deux insistent sur la nécessité de créer des logements dans les secteurs bien desservis par des lignes de transports collectifs efficaces.

En outre, les discussions menées par les services du département municipal des constructions et de l'aménagement (DCA) et du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) avec les propriétaires et les collaborateurs du canton ont permis de réserver, au rez-de-chaussée du bâtiment, la possibilité d'implanter un poste de police municipale en lien avec la construction de la halte de Champel si cela devait s'avérer nécessaire.

Depuis lors, une autre solution a été trouvée pour localiser une poste de police municipale dans le quartier. Le Conseil administratif renonce en conséquence à l'inclure dans le périmètre de ce projet.

A la demande de la Ville et de l'Office des bâtiments du Département cantonal des finances, une préétude de faisabilité a été menée sur la parcelle voisine (N° 4265) afin de garantir que la constructibilité de celle-ci soit préservée en cas de réalisation du bâtiment précité. Au vu des conclusions de cette étude et compte tenu du caractère facultatif de PLQ en zone ordinaire, les magistrats en charge du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et du DCA ont décidé de ne pas refaire un nouveau PLQ.

L'abrogation proposée est partielle de manière que les degrés de sensibilité OPB II et III attribués en vertu du plan précité restent en force.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Approuve le projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 28518 (à l'exception des degrés de sensibilité au bruit), situé entre l'avenue de Champel et la rue Michel-Servet.

*Annexe:* périmètre d'abrogation partielle du plan localisé de quartier



**38. Motion du 25 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg:  
«Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité  
des transports publics» (M-1107)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

1. S'agissant de la ligne de ceinture, cette motion complétera heureusement la position exprimée par le Conseil administratif dans sa réponse à la motion M-993 de M<sup>mes</sup> Valiquer Grecuccio et Figurek et MM. Velasco, Buschbeck, Chevrolet, Fiumelli, Bertinat et Spuhler sur les réponses à donner aux préoccupations et demandes des habitants, s'agissant des transports publics. Le Conseil administratif, en effet, se prononce pour – au minimum, et comme le suggère également le rapport Kaufmann – la remise en service «des deux lignes reliant respectivement Moillesulaz et Carouge à la Gare de Cornavin», et exprime ce que par euphémisme on qualifiera de «doutes» sur la nouvelle ligne de bus 27 empruntant, sans le rendre, le pont Wilsdorf pour emprunter ensuite, et sans la rendre non plus, la rue de l'Ecole-de-Médecine. Le Conseil administratif rappelle d'ailleurs fort judicieusement que les voies ferrées permettant de relier Carouge à Cornavin en site propre existent déjà.
2. On rappellera en outre que la ligne de ceinture fut la dernière ligne de tramway à être supprimée à Genève, en mai 1969 – elle eut droit à l'époque à un enterrement en bonne et due forme, avec marche funèbre et fanfare. Il s'agit aujourd'hui, 45 ans après, de la ressusciter.
3. S'agissant de la gratuité des transports publics, il s'agit de s'inspirer de l'exemple donné par la ville de Tallinn (comparable à Genève par sa taille). Accessoirement, il s'agit pour le Conseil municipal de manifester son souci de cohérence et son adhésion au principe du refus des privilèges et des prébendes: les conseillers municipaux, qui bénéficient pour eux-mêmes de la gratuité des TPG, ne sauraient la refuser aux autres.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre toute initiative et à faire toute proposition utile, y compris de cofinancement, pour rétablir une ligne de «petite ceinture» de transports publics sur un parcours circulaire desservant au moins, en tramway, quel qu'en soit le mode de traction, et dans les deux sens, les arrêts de Rive, Cornavin, Bel-Air et Plainpalais;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 5743.

- entreprendre toutes démarches et prendre toutes initiatives utiles pour l'instauration de la gratuité des transports publics sur tout le territoire de la Ville de Genève.

*La motion est retirée par son auteur.*

**39. Résolution du 19 janvier 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet, Jean Rossiaud et Maria Vittoria Romano: «Demande de retrait des propos du président du Conseil municipal menaçant du recours à la violence armée» (R-191)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que le président du Conseil municipal de la Ville de Genève, en marge des événements qui ont eu lieu durant la nuit du 19 au 20 décembre 2015, a menacé publiquement d'avoir recours à la violence armée: «Et nous allons subir jusqu'à quand?!!! Que nous sortons aussi dans la rue, armes à la main?!!!»;
- que de telles menaces constituent un appel inacceptable, du point de vue démocratique et de l'Etat de droit, à faire usage de la violence armée,

le Conseil municipal condamne fermement ces propos et demande que le président du Conseil municipal les retire publiquement. En cas de refus du président du Conseil municipal de se conformer à cette résolution, ou dans le cas où ce comportement devait se reproduire, le Conseil municipal s'engage à demander formellement sa démission.

*La résolution est retirée par ses auteurs.*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 3674.

**40. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**41. Interpellations.**

Néant.

**42. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je lève la séance. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30 avec les urgences et le rapport sur l'initiative IN-5. Bon appétit.

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	1586
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	1586
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1587
4. Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «Pour une police municipale armée» (M-1069) . . . . .	1589
5. Motion du 20 mars 2013 de MM. Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, M <sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Création d'une sous-commission de la CSDOMIC en vue d'étudier et de fournir un rapport des mesures engageables à l'encontre des incivilités et du bruit sur la voie publique» (M-1071) . . . . .	1590
6. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089) . . . . .	1590
7. Motion du 9 octobre 2013 de M <sup>me</sup> et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095) . . . . .	1591
8. Motion du 25 février 2014 de M <sup>mes</sup> et MM. Alexandre Wisard, Catherine Thobellem, Antoine Maulini, Anne Moratti, Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pour l'installation d'un village sport + familles au Port Noir» (M-1118) . . . . .	1591
9. Motion du 26 février 2014 de MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Récolter le papier, une action citoyenne» (M-1120) . . . . .	1592
10. Motion du 18 mars 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe	

- Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175) . . . . . 1593
11. Motion du 20 mai 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Stéphanie Prezioso, Pascal Holenweg et Tobias Schnebli: «Saint-Gervais: tirer les leçons de la crise» (M-1184) . . . . . 1593
12. Motion du 22 juin 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Olivier Wasmer, Michèle Roulet, Pierre de Boccard, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Rémy Burri, Sophie Courvoisier, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Natacha Buffet-Desfayes, Christo Ivanov, Adrien Genecand et Helena Rigotti: «Occupation illicite du Grütli: rétablissons l'Etat de droit» (M-1186) . . . . . 1594
13. Résolution du 22 juin 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Natacha Buffet-Desfayes: «Refusons l'occupation du Grütli!» (R-186) . . . . . 1595
14. Motion du 6 octobre 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Héléne Ecuyer: «Priorisons les logements pour les victimes de violences domestiques!» (M-1193) . . . . . 1596
15. Motion du 7 octobre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Héléne Ecuyer, Vera Figurek, Gloria Castro, Pierre Gauthier et Gazi Sahin: «Genève, Ville de refuge: concrétisons la solidarité aux Cropettes» (M-1194) . . . . . 1597
16. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189) . . . 1597
17. Motion du 11 novembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Michel Nargi, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Christo Ivanov et Natacha Buffet-Desfayes: «Accessibilité des toilettes dans les restaurants» (M-1200) . . . . . 1598
18. Motion du 11 novembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Alia Chaker Mangeat et Lionel Ricou: «Un prix «Femme exilée, femme engagée» (M-1202) . . . . . 1599

19. Motion du 15 décembre 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Jean Zahno, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pierre Scherb, Jacques Pagan, Jean-Luc von Arx, Pascal Spuhler et Natacha Buffet-Desfayes: «Pour une municipalité pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers (bis)» (M-1203) . . . . . 1600
20. Motion du 19 janvier 2016 de M. Pierre Gauthier: «Une nouvelle vie pour le Rialto» (M-1205) . . . . . 1601
21. Motion du 19 janvier 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Pierre Gauthier, Simon Gaberell, Tobias Schnebli et Christina Kitsos: «Pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto» (M-1206) . . . . . 1602
22. Motion du 25 janvier 2016 de M. Pierre Gauthier: «Greffes de graffs sur les bâches de chantier» (M-1207) . . . . . 1602
23. Motion du 25 janvier 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances» (M-1208) . . . . . 1603
24. Motion du 25 janvier 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Olivier Gurtner, Joris Vaucher, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Alia Chaker Mangeat: «Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance» (M-1209) . . . . . 1604
25. Motion du 25 janvier 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Jean-Philippe Haas, Eric Bertinat, Joris Vaucher, Maria Vittoria Romano, Pascal Spuhler, Lionel Ricou, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso et Simon Gaberell: «Le Marathon de Genève, une chance pour notre ville!» (M-1211) . . . . . 1605
26. Motion du 10 février 2016 de M<sup>me</sup> et MM. Stéphane Guex, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Tobias Schnebli, Pierre Gauthier et Morten Gisselbaek: «Cafés et restaurants proches du cimetière de Saint-Georges: facilitons l'accès aux handicapés» (M-1213) . . . . . 1606
27. Motion du 10 février 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Hélène Ecuyer, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Ouvrons les grottes du Cardinal sous le bois de la Bâtie aux activités multiculturelles contemporaines» (M-1214) . . . . . 1607

28. Motion du 10 février 2016 de M<sup>me</sup> et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Pascal Spuhler: «Non à la suppression du porc en milieu scolaire» (M-1215). . . . . 1608
29. Motion du 14 mars 2016 de MM. Eric Bertinat, Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb: «Le porc, j'adore!» (M-1216) . . 1609
30. Motion du 14 mars 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Stéphane Guex, Gloria Castro, Hélène Ecuyer, Pierre Gauthier, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Brigitte Studer: «Visualisons les interventions et les débats du Conseil municipal» (M-1217). . . . . 1610
31. Election d'un-e représentant-e du groupe Ensemble à gauche pour faire partie du conseil de fondation de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, en remplacement de M<sup>me</sup> Danielle Fonjallaz, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B). . . . . 1611
32. Pétitions. . . . . 1611
33. Questions orales . . . . . 1613
34. 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2017-2028 (D-39). . . . . 1634
35. Proposition du Conseil administratif du 31 août 2016 en vue de:
- l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier «Fontaines-Saintes», situé au chemin des Fontaines-Saintes, feuille 55 du cadastre de la Ville de Genève, section du Petit-Saconnex;
- et l'ouverture de deux crédits d'études pour un montant total de 990 000 francs, soit:
- 160 000 francs destinés à l'étude d'une mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ «Fontaines-Saintes»;
  - 830 000 francs destinés à l'étude d'aménagement du futur domaine public des chemins D<sup>e</sup>-Jean-Louis-Prévost et Buisson et de la place des Fontaines-Saintes située à l'entrée du nouveau quartier (PR-1196) . . . . . 1694

36. Proposition du Conseil administratif du 31 août 2016, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'adoption d'un projet de délibération approuvant le projet de loi modifiant la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes) (10788) (PR-1197) .....	1715
37. Proposition du Conseil administratif du 31 août 2016, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 28518 (à l'exception des degrés de sensibilité au bruit), situé entre l'avenue de Champel et la rue Michel-Servet (PR-1198) .....	1745
38. Motion du 25 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics» (M-1107).....	1751
39. Résolution du 19 janvier 2016 de M <sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet, Jean Rossiaud et Maria Vittoria Romano: «Demande de retrait des propos du président du Conseil municipal menaçant du recours à la violence armée» (R-191) .....	1752
40. Propositions des conseillers municipaux .....	1753
41. Interpellations .....	1753
42. Questions écrites .....	1753

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*